

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, allée de Glain, sous la présidence de de M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE
Mmes BRAU-BOIRIE, BISAUTA, M. ARCOUET, MM. SALANNE, PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à son départ à 23h10), Mme MOTHES, MM. ALLEMAN (jusqu'à son départ à 23h10), SÉVILLA, Mme LARROZE-FRANCEZAT, MM. ERREMUNDEGUY, SUSPERREGUI, Mmes DELOBEL, CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mmes LIOUSSE, DUPREUILH, M. ETCHETO, Mmes BROCARD (à partir de 18h50), HERRERA LANDA, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LARRÉ par M. PARRILLA ETCHART ; M. DAUBISSE par M. ARCOUET (après son départ à 23h10) ; M. ALLEMAN (après son départ à 23h10) par M. ETCHEGARAY ; Mme ZITTEL par Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme BENSOUSSAN par M. AGUERRE ; M. BOUTONNET-LOUSTAU par M. LAIGUILLON ; M. ABADIE par Mme HERRERA LANDA.

Absente :

Mme BROCARD (jusqu'à 17h50 pendant le rapport n°2).

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI.

Ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE	8
1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.....	8
2. Fixation des indemnités versées pour l'exercice des mandats municipaux.....	8
3. Fixation des indemnités versées pour l'exercice des mandats municipaux – Majorations .	16
4. Droit à la formation et remboursement des frais des élus du conseil municipal	16
5. Désignation du correspondant défense de la commune.	17
A) Commissions internes	17
6. Création de commissions municipales	17
7. Création de commissions extra-municipales.....	18
8. Commission communale des impôts directs – Etablissement de la liste des contribuables proposée au directeur départemental des finances publiques.....	19
9. Commission d'admission unique dans les établissements d'accueil jeunes enfants – Fixation de la composition et désignation des membres.....	19
10. Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) – Désignation des membres.....	20
11. Commission de délégation de service public – Election des membres.....	20
B) Etablissements publics et fonds de dotation	21
12. Fonds de dotation Bayonne Pays basque Cultures – Désignation des membres au conseil d'administration.....	21
13. Caisse des écoles – Désignations des membres du comité au conseil d'administration. 21	
C) Sociétés d'économie mixte et autres sociétés.....	22
14. Société d'Equipement des Pays de l'Adour (SEPA) – Désignation du délégué de la commune.....	22
15. Société d'économie mixte pour l'exploitation de l'Hôtel du Palais (SO.CO.MIX) - Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration.....	22
16. Société Procivis Aquitaine Sud – Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration	22
17. Société Locale d'Epargne Pays basque – Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration.....	23
18. Société coopérative d'intérêt collectif « Légumes Pro » - Désignation du représentant de la commune.....	23
D) Associations.....	23
19. Office de commerce et de l'Artisanat de Bayonne – Désignation des représentants de la Ville.....	23
20. SOLIHA Pays basque – Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration	23
21. Association Atherbéa – Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration.....	24
22. Association d'Aide Familiale et Sociale – Désignation des représentants de la commune au comité de direction.....	24
23. Comité local de la Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs - Désignation des représentants de la commune.....	24
24. Comité d'action sociale (CAS) du personnel des collectivités territoriales de Bayonne – Désignation des représentants de la commune.....	25
E) Conseils et commissions diverses.....	25
25. Comité de gestion de l'Espace socio culturel municipal (ESCM) – Désignation des membres du collège Ville.....	25
26. Etablissements d'enseignement – Désignation des représentants de la commune aux conseils d'écoles et aux conseils d'administration des collèges et lycées.....	25

27.	Comité consultatif des dérogations scolaires – Désignation des membres.	26
28.	Commission départementale des services aux familles – Désignation du représentant de la commune.	26
29.	Maisons de la Vie Citoyenne (MVC) – Désignation des représentants de la commune aux conseils d’administration.	26
30.	Patronage laïque des petits Bayonnais – Désignation des représentants de la commune au conseil d’administration.	26
31.	Etablissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) – Désignation des représentants de la commune aux conseils de la vie sociale.	27
32.	Association d’Aide aux Personnes Agées (ADAPA) – Désignation du représentant de la commune au conseil d’administration.	27
33.	Conseil pour les droits et devoirs des familles – Désignation des membres.	27
34.	Conseil portuaire du port de Bayonne – Désignation des représentants de la commune.	27
35.	Comité stratégique territorial du port de Bayonne – Désignation des représentants de la commune.	28
36.	Commission portuaire de bien-être des gens de mer – Désignation du représentant de la commune.	28
37.	Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques – Désignation du représentant de la commune au conseil d’administration.	28
38.	Conseil de discipline de recours de la région Nouvelle-Aquitaine – Désignation du représentant de la commune.	28
39.	Commission de suivi du site Canopia – Désignation du représentant de la commune.	29
40.	Commission locale d’évaluation des charges transférées (CLECT) – Désignation des représentants de la commune.	29
	SUITES DE LA CRISE SANITAIRE - Covid-19	29
41.	Mesures de soutien.	29
	CULTURE ET PATRIMOINE	30
42.	Médiathèque – Valorisation des fonds documentaires basques - Convention de pôle associé documentaire 2020-2024 avec la Bibliothèque nationale de France (BnF).	30
43.	Rénovation et extension du Musée Bonnat-Helleu, musée des Beaux-Arts de Bayonne - Signature des marchés de travaux pour lots 03, 21 et 24.	31
44.	Extension et restructuration du Musée Bonnat-Helleu – Avenant n° 1 à la convention de financement avec la Communauté d’agglomération Pays basque.	36
45.	Rénovation et extension du Musée Bonnat-Helleu - Signature d’un protocole transactionnel avec l’équipe de maîtrise d’œuvre BLP.	36
46.	Musée Bonnat-Helleu – Acceptation de dons d’œuvres.	37
47.	Festival Paseo et exposition « Talents du Pays Basque » au DIDAM.	37
48.	Développement des offres dans le cadre de la carte Déclit.	38
	ENFANCE-JEUNESSE ET EDUCATION	39
49.	Conventions d’objectifs et de financement 2020-2022 avec la Caisse d’allocations familiales (CAF) pour les établissements d’accueil jeunes enfants et les services périscolaires municipaux.	39
50.	Projet Educatif Territorial (PEdT) - Avenant n° 4.	39
51.	Fusion des écoles maternelle et élémentaire Jean-Pierre-Brana.	40
52.	Petite enfance – Convention d’attribution d’une participation financière et Convention d’objectifs et de résultats 2020 – Association d’Aide Familiale et Sociale.	40
	DEVELOPPEMENT URBAIN	40
53.	Taxe locale sur la publicité extérieure (enseignes, dispositifs publicitaires et pré-enseignes) – Tarifs applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2021.	41

54.	Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.....	41
	ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS.....	42
55.	Projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Adour aval – Avis de la Ville.....	42
	ESPACES PUBLICS ET INFRASTRUCTURES	48
56.	Travaux parc de stationnement de la Gare – Mesure exceptionnelle de remboursement des abonnés.	48
	EVENEMENTIEL ET ANIMATION	49
57.	Vie associative – Centre de ressources et d'appui à la vie associative (Crava) – Convention avec l'association « Profession Sport & Loisirs 64 ».....	49
	FINANCES.....	50
58.	Exercice 2019 – Budget principal et budgets annexes - Comptes de gestion.	50
59.	Exercice 2019 – Budget principal - Compte administratif.	50
60.	Exercice 2020 – Budget principal - Affectation du résultat de fonctionnement 2019..	51
61.	Exercice 2019 - Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droits réels.	51
62.	Exercice 2019 – Budget annexe des parcs de stationnement - Compte administratif.	52
63.	Exercice 2020 - Budget annexe des parcs de stationnement - Affectation du résultat d'exploitation 2019.....	52
64.	Exercice 2019 - Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada – Compte administratif.	52
65.	Rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – 2020.	53
66.	Rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable.	54
67.	Exercice 2020 – Débat d'orientations budgétaires.....	62
68.	Exercice 2020 – Budget principal – Budget primitif.	62
69.	Exercice 2020 – Budget annexe du stationnement – Budget primitif.....	87
70.	Budget annexe des fêtes – Budget primitif.....	87
71.	Vote des taux d'imposition pour l'année 2020.	87
72.	Taxe annuelle sur les friches commerciales.....	87
73.	Exercice 2020 - Soutien au monde associatif - Attribution de subventions.....	87
74.	Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.....	88
75.	Remises gracieuses de créances.	88
76.	Exercice 2020 - Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes pour le budget principal et les budgets annexes.	88
67 -	Exercice 2020 – Orientations budgétaires pour le budget principal et les budgets annexes	89
68 -	Exercice 2020 – Budget principal – Budget primitif.	89
69 -	Exercice 2020 – Budget annexe des parcs de stationnement – Budget primitif.	89
70 -	Exercice 2020 – Budget annexe des fêtes – Budget primitif.....	89
71 -	Vote des taux d'imposition pour l'année 2020.	90
72 -	Taxe annuelle sur les friches commerciales.....	90
73 -	Exercice 2020 - Soutien au monde associatif - Attribution de subventions.....	90
74 -	Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.	90
M. ETCHEGARAY :	Sur le rapport 74 demandes d'exonérations exceptionnelles, vous votez aussi.	90
75 -	Remises gracieuses de créances.	90

76 - Exercice 2020 - Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes pour le budget principal et les budgets annexes.....	90
77. Transfert de la compétence eau potable – Convention de prestations temporaires pour le compte de la Communauté d’agglomération Pays basque – Avenant n° 1.....	91
FONCIER	91
78. Acquisition de la parcelle non bâtie cadastrée CK 250 située chemin de Jupiter à la Société Domaine de Cantegrit.	91
79. Rétrocession par l’EPFL Pays basque de lots de copropriété (lots 4 à 14) immeuble 1 bis rue des Lisses.	91
80. Acquisition de parties de parcelles cadastrées AT 25 et AT 319 situées chemin du grand basque à Messieurs Dacharry et Bertrand.....	92
81. Convention de mise à disposition de locaux, situés 35 chemin de Loustaounaou, à l’association Ferme de Loustaounaou - Maison de quartier du Séqué.	93
82. Mise à disposition d’un terrain au profit de l’association Graines de liberté situé 1 bis allée Charles Malégarie - Avenant de prolongation.	94
MARCHES PUBLICS.....	94
83. Prestations de garantie totale, de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, de production d’eau chaude sanitaire, de traitement d’air et de fourniture de chaleur – Avenant n° 3 au marché conclu avec la société Dalkia.	94
84. Travaux d’entretien, d’aménagement et de construction du patrimoine immobilier – Années 2020 à 2024 – Création d’un groupement de commandes avec le Centre communal d’action sociale (CCAS), lancement des procédures de consultation des entreprises et signature des accords-cadres.	95
85. Renouvellement du parc automobile et acquisition de vélos à assistance électrique – Années 2020 à 2024 – Accords-cadres à marchés subséquents – Constitution d’un groupement de commandes avec le CCAS – Signature de la convention de groupements de commandes, lancement de la consultation et signature des contrats.....	95
86. Maintenance de matériel de péage et de gestion centralisée des parcs de stationnement – Lancement de la procédure et signature du marché public.	95
87. Acquisition de mobilier urbain – Lot n° 3 – Barrières centre-ville et périphérique – Attribution d’un accord-cadre à bons de commande.	96
POLITIQUE DE LA VILLE	96
88. Rapport sur l’utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) – Année 2019.....	96
RESSOURCES HUMAINES.....	96
89. Modification du tableau des effectifs.....	96
90. Attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel (RIFSEEP) à certains cadres d’emplois des filières médico-sociales et techniques – Attribution de l’indemnité d’administration et de technicité (IAT) au cadre d’emploi des chefs de service de police municipale.....	98
91. Création d’une prime exceptionnelle pour les agents municipaux mobilisés pendant l’état d’urgence sanitaire.	98
92. Renouvellement de la convention de mise à disposition de la conseillère en économie sociale et familiale du Centre communal d’action sociale (CCAS) auprès des services municipaux de la Ville de Bayonne.....	99
93. Autorisation de recours à un intervenant auprès des seniors dans le cadre du programme d’activités génération seniors (cours d’espagnol).....	99
SPORTS.....	100

94.	Stade Jean-Dauger – Avenant à la convention d’occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro.	100
95.	Convention de financement au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2020-2021.	106
96.	Accord-cadre de prestations de communication et de promotion de la Ville – Signature de l’accord-cadre avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro. – saison sportive 2020-2021.	106
	Intervention relative à la délibération n°94 - Stade Jean-Dauger – Avenant à la convention d’occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro.	106
94 -	Stade Jean-Dauger – Avenant à la convention d’occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro.	117
95 -	Convention de financement au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro - Saison sportive 2020-2021.	117
96 -	Accord-cadre de prestations de communication et de promotion de la Ville – Signature de l’accord-cadre avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro.	117
97.	Stade Jean-Dauger – Projet d’aménagement du stade - Autorisation de dépôt de permis de construire au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro.	117
	TOURISME.....	118
98.	Convention pluriannuelle d’objectifs et de financement avec l’Office de tourisme – Avenant n° 2.	118

M. ETCHEGARAY : Mes chers collègues, bonjour à toutes et à tous.

Je vais ouvrir la séance mais, auparavant, une question qui a été posée par l'un d'entre nous, très pertinente, qui est de savoir comment on utilise le masque dans une assemblée telle que la nôtre. Je vous propose, sachant que nous avons à le mettre – ne calculez pas, c'est ce que me disent les services – 1 mètre 10 minimum de distance entre les sièges et que, dès l'instant où, lorsqu'on s'exprime, on le fait dans cette direction, de considérer qu'on aura à mettre le masque lorsqu'on veut avoir une conversation privée avec son voisin ou sa voisine directe. Je vous propose une solution qui est celle-là. Nous en avons pour quelques heures et cela nous permettra, malgré tout, de vivre plus facilement notre séance. On est conforme et ceci me paraît tout à fait acceptable.

Je vais demander, en l'absence d'Etienne Boutonnet, notre benjamin étant... – où est-il maintenant ? –, de faire l'appel des présents. C'est Matthieu Susperregui.

M. SUSPERREGUI : Bonsoir à tous.

(Appel)

M. ETCHEGARAY : Je vous remercie.

Je vais maintenant suivre l'ordre des rapports.

Nous avons convenu avec Henri Etcheto et Mathieu Bergé que, compte tenu de l'importance de la séance, nous pouvions imaginer sur un certain nombre de dossiers, principalement les dossiers concernant les désignations à différents organismes, de pouvoir les voir rapidement, sachant qu'il n'y a pas de discussion entre nous sur la composition de ces différents organismes. Evidemment, on verra les délibérations une à une et pour savoir votre position, mais on pourra considérer qu'on n'aura pas besoin de lire dans le détail chacune de ces délibérations qui sont d'ailleurs les délibérations 5 à 41, ce qui fait quand même un nombre important de délibérations.

De la même manière, nous avons convenu que nous pourrions regrouper les sujets budgétaires pour faire en sorte que les rapporteurs puissent s'exprimer sur ces sujets successivement et sans vote intermédiaire, mais avec simplement un vote final, évidemment, rapport par rapport, parce que c'est obligatoire.

De la même manière et enfin, il a été convenu entre nous que les sujets qui arrivent en fin de séance et qui concernent l'Aviron Bayonnais seraient également regroupés pour faire en sorte que ces quatre rapports, qui ne sont certes pas de même nature, mais qui concernent malgré tout la même entité, puissent être vus aussi en même temps, avec un rapporteur ou même deux rapporteurs successifs et, bien sûr, un débat qui sera un débat unique sur ces différents rapports.

Vous en êtes toujours d'accord ? Vous me l'avez dit lorsqu'on s'est rencontrés et vous me le confirmez. Je vous en remercie.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

M. ETCHEGARAY : Je vous propose donc de commencer par le premier rapport qui vous est soumis, mes chers collègues, c'est le compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre des dispositions du Code général des collectivités territoriales. Vous avez reçu cette liste. En fait, il s'agit d'attribution d'emplacement cimetièrre. Je pense qu'il n'y a pas d'observations là-dessus et que vous me rendez donc compte du fait que je vous ai donné cette information.

DONT ACTE

2. Fixation des indemnités versées pour l'exercice des mandats municipaux

M. ETCHEGARAY : Le sujet qui suit, c'est le sujet qui concerne la fixation des indemnités versées pour l'exercice des mandats municipaux. Tout ceci vous a été remis. Je vous lis un résumé de la délibération. Je rappelle à celles et ceux qui ont des rapports à présenter de bien vouloir se munir du résumé qui leur a été remis et de s'en tenir strictement au résumé, ce qui n'empêche pas, derrière, qu'un débat puisse avoir lieu, qu'on puisse bien sûr échanger si cela est nécessaire, mais la longueur – nous avons ainsi convenu tous ensemble – justifie cette manière de procéder.

S'agissant du rapport de fixation des indemnités versées pour l'exercice des mandats municipaux, le Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité d'indemniser les élus locaux pour les activités au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens. Il est ainsi proposé de retenir les taux suivants, avant majoration, pour la nouvelle mandature : Maire à 39,27 %, 6 adjoints à 138,48 %, 11 adjoints à 217,58 %, 8 conseillers délégués à 141,92 % et 19 conseillers municipaux à 58,71 %, soit une enveloppe totale de 596 %, inférieure au maximum autorisé par la loi.

Vous avez vu, dans les annexes qui vous ont été envoyées, les détails sur lesquels vous avez pu vous renseigner sur les conditions dans lesquelles tout ceci a été calculé.

Je n'en dis pas plus et je donne la parole à ceux qui veulent la prendre sur ce sujet du rapport numéro deux. Monsieur Bergé ?

M. BERGE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il nous semble extrêmement important que nos concitoyens, qui suivent les débats à distance, soient au courant des modalités de versement des indemnités des élus, que nous estimons globalement légitimes. Vous verrez notre propos.

Quel est le principe général ? Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité. En gros, en fonction du type de la collectivité et de sa taille, les indemnités évoluent. Les indemnités sont fixées par l'organe délibérant. Il y a un vote qui va venir valider ces éléments-là et nous avons trois mois, pour le faire, suivant l'installation de l'organe délibéré. Ces indemnités constituent ce qu'on appelle une dépense obligatoire pour la collectivité.

Quelles fonctions ouvrent droit à l'indemnité ? Si on prend l'échelon municipal, ce sont les fonctions exécutives au sens strict, c'est-à-dire le Maire, et les fonctions exécutives par délégation. Pour une municipalité, ça va être les adjoints. Egalement, les conseillers

municipaux des communes de plus de 100 000 habitants ont des indemnités à caractère obligatoire. Le Code général des collectivités territoriales, par contre, pour les communes de moins de 100 000 habitants, permet, à titre facultatif – c'est ce qu'on verra justement pour la ville de Bayonne –, d'indemniser les conseillers municipaux ainsi que les conseillers municipaux délégués. Mais ce caractère facultatif est lié au fait de ne pas dépasser l'enveloppe globale qui est allouée à la commune. C'est justement pour éviter les dérives qu'il pourrait y avoir par rapport à ça. Donc on est toujours dans une enveloppe globale.

Comment sont calculées les indemnités ? C'est le plus compliqué à comprendre, pour le grand public et même pour les élus. Je vous lis ce qui est dans le texte du Code général. L'ensemble des taux maximums d'indemnité de fonction dépendant de la strate démographique de la collectivité et du mandat des élus est rassemblé dans un barème. Les taux ne correspondent pas à des montants bruts en euros mais à des pourcentages du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique, c'est-à-dire, au 1^{er} janvier 2019, l'indice brut 1027, indice majoré 830.

Quelque part, pour la transparence de la vie publique et le contrôle des élus, on a fait mieux que ce type de dispositif, mais dans votre annexe justement, il y a les différents montants qui sont exprimés en euros et qui permettent justement d'avoir cette visibilité et transparence.

Pour résumer, il existe des indemnités de droit et des indemnités facultatives qui, globalement, au travers d'un jeu de taux et de majorations, viennent fixer le montant perçu par l'élu dans une enveloppe globale. Globalement, c'est ça.

Rentrons dans le détail. Votre proposition concernant ce mandat, en lien avec les délibérations votées lors de la séance d'installation du 4 juillet 2020, est donc de créer cinq catégories d'élus :

- le Maire, avec une allocation annuelle, en euros, brute, de 32 408 euros,
- les 4 premiers adjoints et adjoints de quartier, soit 8 adjoints, avec 21 005 euros bruts,
- les adjoints du 5^e au 17^e adjoint, hors adjoints de quartier, soit 9 adjoints, 18 002 euros bruts,
- les conseillers municipaux délégués, 8 selon votre proposition, 12 005 euros,
- les conseillers municipaux, pour la majorité et pour la minorité, opposition, 1 442 euros bruts. Comme on peut le voir, être élu d'opposition, que ce soit électoralement ou financièrement, ça ne paye pas.

A noter que votre proposition fixe l'indemnité du Maire à un taux inférieur à ce que prévoit l'article L.2123-23 du CGCT, mais il permet aussi au Maire de cumuler son indemnité, notamment, avec celle de Président de l'agglomération. Mais on ne votera pas là-dessus.

A noter que l'enveloppe totale retenue s'établit à 596 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, inférieure à celle autorisée par la réglementation, qui est de 858 %, c'est-à-dire qu'on va en deçà de ce qui aurait été permis. Là, je suis factuel.

A noter que dans ce contexte et dans le cadre de l'enveloppe globale, vous proposez, ce qui est facultatif, de nommer et indemniser 8 conseillers municipaux délégués en sus des 17 adjoints, que nous avons élus l'autre jour, soit un total de 25 délégations exécutives.

Enfin, à noter que vous reconnaissez le travail des conseillers municipaux de base, notamment des minorités et oppositions, mais pas au niveau plafond, plafond qui était d'ailleurs particulièrement bas, mais à la moitié du plafond.

Notre position :

De notre côté, nous n'avons aucune opposition de principe à indemniser le travail d'élus qui vont consacrer des heures, des journées, des week-ends à assumer leurs missions et charges et, au regard du principe démocratique, il relève, selon nous, de la prérogative de la majorité d'élaborer une organisation de ces délégations en fonction de ses priorités politiques et dans l'objectif d'une meilleure organisation et efficacité de l'action publique en lien avec les services municipaux.

Or, au moment où nous vous parlons, nous n'avons aucune idée, hormis les éléments quantitatifs, sur les diverses délégations. Il est vrai que dans ce contexte peu transparent, il nous est compliqué de nous prononcer objectivement sur votre proposition d'organisation exécutive et sur la légitimité des indemnités afférentes. L'indemnité ne peut être attribuée que si le membre de l'exécutif local assure l'exercice effectif de ses fonctions et que ses attributions sont suffisamment précises pour être identifiées. Or nous n'avons aucune information sur ces éléments et ne pouvons sincèrement nous prononcer. Beaucoup de contentieux sont ainsi liés à des suppressions de délégation ou à leur fragilité, soit la délégation est trop générale, pas assez identifiable et doit alors être précisée pour donner lieu à une indemnité. C'est ce qu'a rappelé la Cour administrative d'appel de Douai dans un arrêt du 4 février 2010 visant la municipalité de Compiègne, où une délégation intitulée *Développer les services de proximité à destination des habitants* avait été jugée trop vague.

En l'attente de davantage de clarification de votre part, nous ne sommes pas en capacité de juger la pertinence de votre proposition. Nous ne participerons donc pas au vote et regrettons vivement votre manque de transparence en amont de ce Conseil municipal et une approche purement mathématique et financière des délégations, hélas, non organiques.

M. ETCHEGARAY : Merci. Alain Duzert.

M. DUZERT : Merci. Monsieur le Maire, chères et chers collègues, à tous les sens du terme, mais j'y reviendrai, notre intervention portera sur les délibérations 2 et 3, totalement imbriquées, aux conséquences nous interpellant fortement.

Le changement de strate de notre ville induit de nouveaux modes de calcul, jusque-là, rien de surprenant, puisque le seuil fixé à 50 000 habitants vient d'être franchi, mais juste au-dessus.

Si ce seuil mécanique et légal ne pose pas de problème, c'est votre utilisation de l'argent public qui pose problème en cette période plus que troublée où la fragilité des populations va s'accroître, la peur du lendemain étant déjà très présente. A peine élu, vous avez décidé d'augmenter de façon très conséquente l'enveloppe globale, plus de 70 000 euros par an, la loi ne donnant que des maxi à ne pas dépasser, ce que vous ne faites pas, bien entendu.

Une proposition : retirer cette augmentation. Cela libérera une masse financière pouvant et devant abonder la dotation du CCAS au vu des situations hélas prévisibles qui verront le jour trop rapidement.

Il n'y a pas que cette augmentation de l'enveloppe et du nombre de personnes indemnisées qui nous pose problème. Nombre d'élus, nombre d'indemnités. Pardon, je retire le mot « élus ». Nombre d'indemnités qui seront augmentées d'environ 30 %. Au vu de tels chiffres, la défiance vis-à-vis des élus ne peut que s'accroître. Vous avez augmenté, de façon légale certes, le nombre d'élus. Cela ressemble au monde d'avant, cher au Président Macron et à ses soutiens politiques, pour l'augmentation très forte des indemnités.

Une petite incise. Lors de la commission générale préparatoire, il y a huit jours, neuf jours, j'avais demandé d'avoir le même tableau récapitulatif, comme 2014, très clair, trop clair peut-être, permettant de tout appréhender. Hélas, le monde d'avant est déjà revenu au grand galop malgré votre nouvelle promesse de début de mandat. Le flou artistique a été volontairement entretenu. Mais, aussi, que l'on soit Maire ou élu, d'Arhansus – 73 habitants – de L'Hôpital-Saint-Blaise – 74 – ou de Bayonne, il est urgent d'avoir un véritable statut de l'élu pour éviter de telles situations et décisions.

Nous vous demandons de renoncer et d'annuler cette augmentation très conséquente de l'enveloppe, par sobriété, en respect des situations qui frappent nos concitoyens et qui ne feront hélas que s'accroître. Merci.

M. ETCHEGARAY : Très bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je vais vous répondre.

D'abord, il y a une chose qu'il faudra bien admettre, puisque vous plaidez pour un statut de l'élu. Le statut d'élu passe aussi par le fait de prendre en charge un certain nombre de dépenses et de débours qui sont directement liés à sa fonction. Il y a un certain nombre de communes – ce n'est pas le cas de nos villes, encore heureux – qui n'ont plus de candidats. La démocratie locale est en souffrance, pas que pour cette raison, mais parce que tout simplement, il y a des communes qui ne peuvent pas verser... Elles pourraient, mais elles considèrent qu'elles n'ont pas les moyens suffisants pour pouvoir le faire.

Maintenant, nous avons la proposition qui vous est faite. J'ai souhaité avoir une espèce de kaléidoscope de ce que sont les indemnités qui sont versées au conseil régional, au conseil départemental, pour un conseiller de base. Je vois qu'au conseil départemental, un conseiller de base a 2 780 euros. Je vois qu'à la région, un conseiller de base a près de 3 000 euros, ces renseignements ayant été bien sûr confirmés par les sources les plus autorisées. Je ne voudrais pas comparer la charge d'un conseiller départemental ou régional avec la charge d'un adjoint. J'ai été conseiller général. Considérer qu'un adjoint doit avoir une indemnité inférieure à un conseiller général ou un conseiller régional, ce n'est pas sérieux.

Cela dit, cela ne veut pas dire qu'il faut faire tout et n'importe quoi. Je vais mettre le Maire que je suis à part, si vous permettez. Dans les villes voisines – je dis bien « villes », pas les villages –, les Maires ont donc décidé des indemnités de l'ordre de 4 400 à 4 500 euros. Le Maire que vous avez en face de vous a demandé que dans la délibération, il soit marqué qu'il renonçait à une partie de son indemnité. Donc, vous avez vu, 2 700 euros. Quand on se met à la disposition des concitoyens, c'est le type d'effort qu'on doit faire, quel que soit le type de mandat qu'on exerce, local ou national. Moi, je ne m'autorise pas à considérer que les adjoints doivent faire le même type d'effort, parce que chacun a sa vie, chacun a son statut, etc.

Vous me dites : oui, qu'est-ce que va toucher le Président de la communauté d'agglomération ? Vous verrez. Vous verrez. Il fera aussi un effort de même importance... Vous me direz quels sont les autres Présidents de communauté d'agglomération qui font de même. La liste m'intéresse.

Je reviens aux adjoints. Moi, je ne peux pas demander à des adjoints auxquels j'ai confié des délégations... Je vais vous les donner dans un instant, puisque Monsieur le DGS va les... Mais vous les aurez après. Vous dites déjà des titres ronflants. Vous nous dites que la Cour administrative d'appel de Douai est venue dire qu'il fallait qu'une délégation soit... Vous faites un procès d'intention. Je suis juriste de formation, 35 ans à exercer des compétences, justement, pour le conseil des collectivités locales, notamment dans ce domaine. Vous pensez bien qu'on a pris cette précaution.

Oui, il y a des adjoints qui sont :

- Sylvie Durruty, en charge des finances et du contrôle de gestion – je vais aller rapidement – des ressources humaines, du commerce et de l'attractivité territoriale,
- Christian Millet-Barbé, qui est – je le prends dans l'ordre des adjoints – en charge de la prévention de la délinquance, tranquillité et sécurité publiques, délégation qu'il avait déjà.

Je ne vous donne pas le détail de l'arrêté qui est actuellement à ma signature et qui est bien plus précis que le titre. Un titre, c'est un titre et un arrêté donne dans le détail, évidemment, toute la déclinaison des fonctions de chacun des adjoints.

- Yves Ugalde, 4^e adjoint, en charge de la culture et des animations, des grands événements, des jumelages,
- Laurence Hardouin, en charge de la transition écologique, sociale, solidaire et citoyenne.

Tout ceci pourra être communiqué, y compris à la presse qui est là, bien sûr.

- Monsieur Loïc Corrége, en charge des déplacements de la ville, cyclable et du stationnement,
- Déborah Loupien-Suarès en charge de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations, du handicap et de la ville inclusive, ainsi que des relations avec les cultes,
- Alain Lacassagne en charge de l'urbanisme, du logement et de l'habitat,
- Christine Martin-Dolhagaray, en charge de l'éducation, de l'enfance, de la petite enfance, de la jeunesse et la parentalité,
- Cyrille Laiguillon, adjoint en charge des sports, de la vie associative et des pratiques émergentes, il est aussi – c'est le cas pour d'autres que j'ai cités tout à l'heure – adjoint de quartier,
- Sophie Castel est en charge du patrimoine culturel et urbain, elle est aussi adjointe de quartier,
- Monsieur Nicolas Alquié est en charge du tourisme,
- Madame Sylvie Meyzenc est en charge des halles et marchés, de la nouvelle offre alimentaire, de l'artisanat et de l'emploi,
- Xabier Parrilla-Etchart, élu en charge de la politique linguistique, de la gestion budgétaire et du contrôle financier,
- Agnès Duhart, en charge des affaires juridiques et générales,
- Jérôme Aguerre, en charge de la ville verte et de la nature en ville,
- Françoise Brau-Boirie, en charge de la prévention et de la santé pour tous.

Ce sont là les adjoints pour lesquels les délégations sont à la fois arrêtées en titre, mais également pour lesquels les arrêtés vont être signés dans les heures qui viennent. Je crois que c'est demain que j'aurai tout ça à la signature.

Croyez-vous que les adjoints que je viens de nommer, parmi lesquels il y a aussi des adjoints de quartiers, qui auront, en plus de cela des responsabilités qui sont des responsabilités thématiques, ne puissent pas avoir une indemnité, pour ceux qui ont une charge que j'ai jugée la plus importante, de 1 750 euros et, pour les autres, 1 500 euros ? Quand vous avez un Maire qui a un niveau d'exigence – c'est le cas, c'est mon cas –, qui demande aux élus d'être présents...

Je voudrais dire ici que – dans la délibération, ce n'est pas marqué – au conseil communautaire, je ferai mettre – je le dis ici en séance – qu'une évaluation sera faite en fonction de l'assiduité des personnes qui ont des délégations. Il ne s'agit pas d'un contrôle qui est fait comme un contrôle continu. Il s'agit simplement de faire en sorte que, justement, la gestion des finances publiques soit aussi assurée au mieux des intérêts des contribuables. Je vais instituer cela. D'ailleurs, j'ai déjà commencé, depuis le début de nos réunions, à vérifier les présences. Je ne suis pas en train de dire qu'on ne peut pas avoir de motif d'absence, évidemment. Il y a déjà des collègues qui m'ont annoncé une opération, une hospitalisation, etc. Bien évidemment, ce n'est pas ça, le sujet. C'est dans la durée. Et, là, bien évidemment, c'est une question qui est capitale.

Oui, moi, je n'ai aucune honte à présenter cette délibération, comparativement aux autres collectivités, dont vous êtes, pour certains d'entre vous, membres, comparativement, surtout, à la nature des actions qui vont être menées par ces élus. Je peux vous dire que les adjoints qui m'entourent – c'était d'ailleurs le cas avant – ont l'intention d'exercer pleinement leur activité. Tout ceci est totalement justifié et nous sommes bien loin – je veux le dire ici et je ne parle pas du Maire, le Maire fait sa sauce –, dans le total des indemnités qui sont versées à l'ensemble des personnes qui ont une délégation, du maximum autorisé par la loi, le maximum étant d'ailleurs apparu tout à fait excessif. D'ailleurs, vous l'avez. Je n'ai pas voulu lire la délibération, mais comme vous avez fait une exposition, une présentation, très détaillée, vous avez tout ça dans le rapport qui vous a été donné.

Bayonne, au regard de ce qu'est sa strate de population, au regard de ce qui est aussi sa position par rapport à la politique de la ville, etc. Parce que ce n'est pas la même charge, voyez-vous. Je ne veux pas comparer avec les communes voisines. Mais, excusez-moi, il y a des charges de centralité dans cette ville qui donnent des obligations aux élus que nous sommes. On commence ce mandat avec une intention de l'exercer totalement. Bien évidemment, ce n'est pas mes adjoints qui m'ont demandé ça. C'est moi qui l'ai arbitré. C'est ma décision et je peux vous dire que je l'assume totalement, Monsieur Bergé.

Monsieur Bergé, ensuite Alain Duzert. Et après, on vote.

M. BERGE : Monsieur le Maire, sur le principe, je l'ai dit dans mon intervention, il me semble, je suis totalement d'accord avec vous. Nous faisons partie, à Demain Bayonne, des gens qui pensent qu'au regard de l'investissement réel – je l'ai dit dans ma présentation – des élus, un élu qui s'investit à fond, très clairement, les indemnités que vous proposez ne correspondent pas à la réalité du travail souvent accompli. Il n'y a aucun problème avec ça.

Il y a une différence, par contre. Autant les indemnités sont faibles par rapport à l'investissement fort d'un élu, autant elles peuvent être très fortes pour des élus qui ne s'investiraient pas de la même manière. 1 500 euros pour un adjoint qui va passer, comme je le disais dans mon intervention, des journées, des soirées et des week-ends à s'investir pour sa commune, ce n'est pas beaucoup. A l'inverse, 1 000 euros par mois pour un adjoint qui ne s'investirait pas de la même manière, c'est beaucoup. Il faut le dire comme ça.

M. ETCHEGARAY : Et à la région, tous ceux qui ont des délégations... ?

M. BERGE : J'y viens.

M. ETCHEGARAY : Parce qu'il n'y a que des gens parfaits.

M. BERGE : Non, mais j'y viens. Vous avez fait deux erreurs. Mais j'ai quatre ou cinq points. Ça, c'était le premier point argumentaire. Laissez-moi terminer, s'il vous plaît.

Vous ne pensez pas non plus que par un souci de transparence et pour m'éviter de faire cette intervention et de remettre en question le contenu des délégations et la quantité des délégations, de nous communiquer, avant le Conseil municipal, la liste des adjoints et des conseillers délégués... D'ailleurs, dans votre présentation, vous ne nous avez pas donné la liste des conseillers délégués et à quoi ils étaient conseillers. Pourriez-vous nous préciser les délégations des huit conseillers délégués ? Vous ne nous avez présenté que les délégations des adjoints.

M. ETCHEGARAY : Vous ne les aurez pas ce soir, parce que vous permettrez au Maire de prendre un certain nombre de décisions dans son bureau. Les adjoints sont élus au Conseil municipal. Les conseillers délégués sont délégués au terme d'une délégation qui est donnée par le Maire, qui ne passe pas au Conseil municipal. Passe au Conseil municipal la question des indemnités.

M. BERGE : Je n'ai pas fini. Excusez-moi.

M. ETCHEGARAY : Si vous voulez présider la séance, vous pouvez aussi, mais vous n'y êtes pas, là.

M. BERGE : Je viens de vous coincer sur un point parce que, justement, nous refusons de voter pour cette délibération, parce que comme le disait la Cour d'appel de Douai, on ne peut pas donner des délégations s'il n'y a pas, avec précision, à quoi elles correspondent.

M. ETCHEGARAY : Mais c'est moi qui donne délégation.

M. BERGE : Sauf que nous ne savons pas à quoi elles correspondent.

M. ETCHEGARAY : C'est le Maire qui donne des délégations.

M. BERGE : Parce que vous nous invitez à voter...

M. ETCHEGARAY : On n'a pas expliqué ça, en droit administratif, lorsque vous étiez étudiant ? C'est le Maire qui donne délégation.

M. BERGE : Donc, en gros, on ne sait toujours pas et, probablement, vous ne savez toujours pas à quoi seront délégués ces conseillers municipaux et pour quoi ils auront des délégations. Ça, c'était le point quatre. Cinquième point. Je ne sais pas qui vous conseille pour les informations concernant la région. A la région, un conseiller régional de base ne touche pas 3 000 euros bruts, mais 2 666 euros bruts, qu'il siège ou non à la commission permanente et qu'il ait une délégation ou non. La particularité de ces collectivités, et c'est là où on peut faire la différence avec un Conseil municipal, c'est que les élus d'opposition, à la région, touchent également 2 666 euros bruts alors que vous savez très bien que le travail d'un élu qui a une délégation exécutive dans une collectivité territoriale n'est pas le même travail qu'un élu d'opposition. Donc vous avez voulu jouer à deux niveaux. Il se trouve que...

M. ETCHEGARAY : Vous cherchez une indemnité ? Qu'est-ce que vous demandez, là ?

M. BERGE : Pardon ?

M. ETCHEGARAY : Vous cherchez une indemnité comme conseiller municipal ?

M. BERGE : Mais non.

M. ETCHEGARAY : Il faut que je comprenne.

M. BERGE : S'il vous plaît. En plus, vous nous avez accordé une indemnité de 120 euros bruts par mois et vous n'étiez pas obligé. Nous l'avons acté. C'est très bien. Vous voyez, Monsieur le Maire, sur les principes, on est d'accord. On le répète. Les indemnités des élus, c'est légitime, à partir du moment où il y a un travail et des délégations définies en face. Vous nous demandez ce soir de voter pour 25 délégations. Nous ignorons encore, ce soir, le contenu de 8 délégations. C'est pourquoi nous ne participerons pas au vote, parce que vous avez eu une attitude purement mathématique et financière avant d'avoir une logique organique.

M. ETCHEGARAY : Merci, Monsieur Bergé. Je vais passer au vote sauf si Alain Duzert demande une intervention. Il m'a dit courte. On y va.

M. DUZERT : Vous me connaissez par cœur. Monsieur le Maire, nous ne sommes pas tout à fait sur ce débat, nous. C'est l'augmentation que nous contestons. On vous laisse les responsabilités des mandats, des délégations. C'est votre responsabilité. Point barre. C'est bien l'augmentation. Vous avez parlé tout à l'heure de frais. C'est la délibération quatre. Effectivement, il y a des choses qui vont être votées tout à l'heure. Je tiens quand même, collectivement, à le montrer. Vous dites que vous êtes loin, que nous sommes loin, mais vous êtes loin, du maximum autorisé. Le maximum, d'après le calcul, c'est 858 % et vous arrivez à 831, donc vous êtes quasiment au plafond.

M. ETCHEGARAY : Non. Vous confondez les enveloppes et les... Vous vous trompez. Potentiellement, la ville peut avoir une enveloppe très nettement supérieure à ça.

M. DUZERT : 858.

M. ETCHEGARAY : Mais non. Vous confondez.

M. DUZERT : Oui, enveloppe maxi autorisée, avant les augmentations.

M. ETCHEGARAY : On s'expliquera après, à la fin de la séance, parce que c'est une question technique qu'ils ne vont pas...

M. DUZERT : On a les mêmes chiffres de votre rémunération ou de votre défraiement. Pour les adjoints aussi, j'avais le même calcul. Donc je pense qu'on doit être d'accord sur tout. Mais c'est juste l'augmentation. Nous ne voulons pas parler, pour notre groupe, des masses, c'est juste l'augmentation que nous contestons.

M. ETCHEGARAY : D'accord.

M. DUZERT : Donc nous ne prendrons pas part au vote. Merci.

M. ETCHEGARAY : Merci, Monsieur Duzert.

Je vais mettre aux voix cette délibération, qui est donc la 2. Il n'y a pas de participation au vote et de l'opposition et de la minorité. Nous allons maintenant voter pour cette délibération, mes chers collègues de la majorité. Cette délibération est donc adoptée à la majorité requise.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

3. Fixation des indemnités versées pour l'exercice des mandats municipaux – Majorations

M. ETCHEGARAY : Le rapport 3, vous l'avez un peu abordé aussi ensemble. Je n'en lis, comme je l'ai dit tout à l'heure, que le résumé. Tout ceci est en fait intimement lié. Ce sont les majorations qui peuvent exister concernant ces indemnités.

En complément des dispositions ci-dessus, le Code autorise aussi les Conseils municipaux de certaines communes à voter des majorations d'indemnités de fonction. 5 critères sont cumulables. Bayonne répond à trois de ces critères. Il est envisagé d'appliquer ce dispositif de majorations, à compter du 4 juillet 2020, date de l'installation du Conseil, dans les conditions suivantes :

- application d'une majoration de 20 % sur chaque indemnité de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, la ville de Bayonne étant chef-lieu d'arrondissement,
- application d'une majoration de 25 % sur chaque indemnité de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, la ville étant classée en station de tourisme,
- application de la majoration du fait de la dotation de solidarité urbaine, à hauteur de 132 % pour le Maire et 150 % pour les adjoints.

Encore une fois, ce qu'on est en train d'indiquer n'est pas une majoration par rapport aux chiffres que j'ai indiqués tout à l'heure. Les chiffres que j'ai indiqués tout à l'heure incluent évidemment ces majorations dont il est question juste ici. Ces délibérations, on est obligé de les présenter l'une après l'autre mais, en réalité, le tableau que vous avez vu, avec les indemnités, est la résultante de tout cela.

Y a-t-il des questions là-dessus ? Des demandes de prise de parole ? On met aux voix. Vous ne participez pas au vote pour les mêmes raisons, Monsieur Mathieu Bergé aussi. Nous adoptons cette délibération. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

4. Droit à la formation et remboursement des frais des élus du conseil municipal

M. ETCHEGARAY : Le rapport 4, c'est un droit à la formation et au remboursement des frais des élus au Conseil municipal. Cela relève du droit à la formation et également un certain nombre de débours ou de frais que les élus peuvent avoir. Cette délibération, il est donc demandé de l'approuver avec les modalités qui ont été proposées dans la note explicative de synthèse concernant l'exercice du droit à la formation des membres du Conseil municipal.

Je l'ai dit à mes élus de la majorité, mais c'est vrai pour tout le monde, j'encourage à ne pas hésiter à suivre des formations en fonction de vos appétences, mais quand vous avez des délégations, en fonction de vos délégations. Il ne faut surtout pas passer à côté de cela. On a besoin de formation, tous autant que nous sommes.

Donc il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer les ordres de mission des élus municipaux et de prévoir les remboursements de frais sur les bases définies dans cette même note. Tout ceci était dans la note.

Il y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je la mets aux voix. Sur cette délibération, vous votez. Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. C'était le rapport 4.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

5. Désignation du correspondant défense de la commune.

M. ETCHEGARAY : Je passe au rapport 5.

Vous permettrez, entre les rapports 5 et 41, en accord avec ce dont nous avons convenu avec les responsables de l'opposition, que je ne reprenne pas dans le détail chacune de ces délibérations, parce qu'il s'agit pour nous de désigner – c'est assez mécanique et cela ne veut pas dire que ce n'est pas important – des personnes dans différentes instances.

Le premier, rapport 5, il s'agit de la désignation du correspondant défense de la commune. Je vous demande, puisque vous avez lu la délibération, de me dire si... D'abord, je dois vous dire qu'est candidat Serge Arcouet. Ceci a une relation avec sa délégation directe.

Je propose un vote à main levée, si vous en êtes d'accord. Vous êtes d'accord pour voter à main levée là-dessus ? Vote à main levée ?

M. ETCHETO : Pour l'ensemble des délibérations, on ne prend pas part au vote, on vous laisse choisir les désignations de la majorité.

M. ETCHEGARAY : Il y en aura, Monsieur Etcheto, dans lesquelles vous avez des places aussi, donc ça va être variable.

Vous ne prenez pas part au vote pour le rapport 5. Monsieur ? Même logique. Bien sûr, ça se comprend. Il n'y a pas de difficulté. Le rapport 5 est adopté par la majorité du Conseil municipal. Veuillez lever la main chaque fois que vous êtes d'accord avec ce que je propose.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

M. Arcouet ne participe pas au vote.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

A) Commissions internes

6. Création de commissions municipales

M. ETCHEGARAY : Le rapport 6. Il s'agit cette fois de la création des commissions municipales. Le Code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil municipal peut former des commissions. Vous le savez. D'ailleurs, vous connaissez celles qui existaient déjà. Je ne vais pas vous les rappeler. Mais l'objet de notre délibération est de procéder à la création, donc c'est l'acte créateur, pour la durée du mandat, 6 ans, des 7 commissions municipales suivantes et de fixer les listes des membres respectifs à 12 membres du Conseil municipal, 9 pour la majorité, 3 pour Bayonne Ville Ouverte et Demain Bayonne. Ceci vaut pour les commissions suivantes qui existaient, pas toutes, dès le début du précédent mandat. Certaines

ont été créées en cours de mandat, ce qui me permet de vous dire qu'on peut créer des commissions municipales en cours de mandat.

Celles qu'on prévoit aujourd'hui sont les suivantes : ville durable et stratégies urbaines ; finances, ressources humaines et ville numérique ; éducation, enfance, jeunesse et petite enfance ; sports ; culture, patrimoine et animation ; solidarités ; vie associative.

Le fonctionnement de ces commissions dépendra du règlement intérieur du Conseil municipal, qui sera soumis à votre approbation ultérieurement. Pour l'heure, il n'est question que de fixer le nombre des commissions et leur dénomination. On vous a distribué ça ? C'est fait. Vous l'avez donc sous les yeux, parce que j'avais demandé, pour simplifier, pour aller plus vite, que vous puissiez avoir sous les yeux tous les organismes dont on va parler. On commence par les commissions, les commissions internes. Donc vous avez ici les noms. Je ne vais pas les reprendre, parce qu'on a convenu qu'on n'aurait pas besoin de les reprendre.

Mais il est évident que si vous avez une observation à faire pour l'une de ces commissions, si vous ne trouvez pas les noms que vous attendiez, je m'adresse surtout à l'opposition et à la minorité, si vous estimez qu'il y avait quelque chose qui avait été oublié... *A priori*, non, puisque je sais que les services ont travaillé cela avec vous. Pas d'observation ?

Oui, Madame Herrera ?

Mme HERRERA : J'avais fait une remarque. Je crois que c'était au premier ou au deuxième Conseil municipal. Concernant la présidence de la commission finances, vous n'aviez pas fermé la porte à une réflexion dans ce domaine. Vous aviez dit à l'époque que vous n'aviez pas eu l'occasion de réfléchir à ce sujet. Plusieurs communes ont décidé de confier la présidence de cette commission, à laquelle je n'appartiens pas donc je suis très à l'aise pour en parler à un élu de la minorité ou de l'opposition. Avez-vous avancé dans votre réflexion et est-ce un sujet d'actualité ? Merci.

M. ETCHEGARAY : Franchement, si je vous disais toutes les choses que j'ai à voir d'ici demain... Non, absolument pas. Ce n'est pas une pratique très régionale. Si vous avez des exemples autour de nous, vous les donnerez. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas y souscrire, me direz-vous.

M. BERGE : La région Nouvelle-Aquitaine, que vous citiez tout à l'heure.

M. ETCHEGARAY : C'est parfait, la région.

Vous considérez que c'est ok, excusez-moi, sur les sept commissions municipales ? Si c'est ok, je mets aux voix. Il n'y a pas d'abstention. Il n'y a pas de vote contre. Il y a unanimité. Nous sommes d'accord là-dessus.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

7. Création de commissions extra-municipales.

M. ETCHEGARAY : Le rapport 7 concerne toujours des commissions, elles sont cette fois extra-municipales. Dans le même tableau, qui vous a été distribué, elles suivent. Nous avons, à ce jour, 5 commissions extra-municipales. On en a créé d'ailleurs en cours de route, le précédent mandat. Rien ne nous empêche aussi d'en créer si le besoin s'en faisait sentir et sans doute ce sera le cas. Mais, pour l'heure, il est question de la commission fêtes

traditionnelles, de la commission taurine, de la commission toponymie, de la commission langue basque et de la commission lutte contre les discriminations et égalité des droits.

Sur ces commissions, que je viens de rappeler rapidement, pareil, normalement, vous avez regardé qu'il n'y avait pas de difficulté. Monsieur Bergé, on est d'accord aussi ? Si tout le monde est d'accord et qu'il n'y a pas d'abstention et de vote contre, cette délibération est donc adoptée à l'unanimité pour la création de toutes les commissions extra-municipales.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

8. Commission communale des impôts directs – Etablissement de la liste des contribuables proposée au directeur départemental des finances publiques.

M. ETCHEGARAY : Nous voilà au rapport 8. C'est la commission communale des impôts directs. Cette commission communale des impôts directs, il s'agit pour nous d'établir la liste des contribuables proposée au Directeur des finances publiques. La commission communale des impôts directs intervient en matière de fiscalité directe locale. Ce sont des règles qui sont fixées par le CGI. Elle est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants désignés par le Directeur départemental des finances publiques, sur une liste de contribuables, en nombre double – il faut donc multiplier par deux tout ce que je viens de vous dire –, dressée par le Conseil municipal. Outre le Maire ou l'adjoint délégué, il est demandé au Conseil municipal de dresser la liste des contribuables appelés à être désignés pour siéger à la commission.

J'ai sous les yeux, parce que les services l'ont établie, une liste des titulaires de cette commission. Elle se réunit une à deux fois par an. Vous me dispensez de vous donner la liste de ces 32 titulaires ou suppléants de la commission. J'espère que vous l'avez. Tout le monde les a ? Oui. Donc tout le monde les a, vous me dispensez de le lire. Cela nous permettra d'aller plus vite.

Là, vous me dites quelle est votre position de vote. Oui, c'est ça. Donc il n'y a pas d'abstention et pas de vote. Adopté. Je voulais surtout qu'on soit bien d'accord.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

9. Commission d'admission unique dans les établissements d'accueil jeunes enfants – Fixation de la composition et désignation des membres.

M. ETCHEGARAY : La 9, commission d'admission unique dans les établissements d'accueil jeunes enfants. Il s'agit de fixer la composition et la désignation des membres. La commission d'admission est chargée de l'étude des dossiers, de l'attribution des places en structure d'accueil de jeunes enfants, de façon collégiale, sur la base de critères qui sont liés à la situation familiale, sociale, professionnelle. L'objet de notre délibération est de fixer la composition de cette commission, que vous avez aussi dans le document qui vous a été donné. Vous avez aussi, dans cette commission, une représentation. Vous les trouvez sous vos yeux. C'est le point 9 de la liste des commissions qui vous a été distribuée.

Il n'y a pas d'abstention. Il n'y a pas de vote contre cette proposition. La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

10. Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) – Désignation des membres.

M. ETCHEGARAY : Nous en arrivons maintenant au rapport 10, qui est la commission consultative des services publics locaux. Là aussi, il s'agit pour nous de désigner les membres de cette commission dont vous connaissez l'objet et la nature. Il est proposé au Conseil municipal de fixer la composition de cette CCSPL de la manière suivante : 8 titulaires et 8 suppléants désignés parmi les membres du Conseil municipal et 6 représentants d'associations locales, 3 titulaires et 3 suppléants. Sur ce point, vous avez également été associés à la composition de cette commission. Vous me le confirmez.

Je mets aux voix. Il n'y a pas d'abstention. Il n'y a pas de vote contre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

11. Commission de délégation de service public – Election des membres.

M. ETCHEGARAY : On quitte le domaine des commissions. Excusez-moi. On continue dans les désignations, mais ce n'est plus dans les commissions. C'est, cette fois, dans divers organismes. Le rapport 12, c'est le fonds de dotation Bayonne Pays basque Cultures. Il y a un problème ? C'était pour voir si vous suiviez. Excusez-moi. Je veux aller trop vite. Le rapport 11, c'est justement le rapport où il faut faire un vote et ça doit être volontaire. C'était pour éviter de perdre du temps, mais il va falloir le faire en bulletin secret. Vous avez raison de me le rappeler. C'est la commission de délégation de service public. Là, la loi nous oblige à procéder à un vote à bulletin secret. Il nous faudra élire à 5 membres titulaires, vous les avez dans les bulletins qui vous ont déjà été remis, 5 membres suppléants de la commission de DSP. C'est un scrutin de liste qui est donc proposé.

Je vais vous demander, s'il vous plaît, de vouloir passer avec les urnes et la feuille d'émargement. Vous avez les deux listes qui sont devant vous.

Jean-René Etchegaray a voté. Sylvie Durruty a voté. Christian Millet-Barbé a voté. Laurence Hardouin a voté. Loïc Corrégé a voté. Christine Martin-Dolhagaray a voté. Cyrille Laignillon a voté. Sylvie Meyzenc a voté. Xabier Parrilla-Etchart a voté. Françoise Brau-Boirie a voté. Martine Bisauta a voté. Jean-Marc Salanne a voté. François Pauly a voté. Jennifer Mothes a voté. Olivier Alleman a voté. Julie Bensoussan a donné pouvoir, je l'ai indiqué tout à l'heure, à Jérôme Aguerre. Emilie Larroze a voté. Etienne Boutonnet a donné pouvoir à Cyrille Laignillon. Christine Lauqué a voté. Yves Ugalde a voté. Déborah Loupien-Suarès a voté. Alain Lacassagne a voté. Sophie Castel a voté. Nicolas Alquié a voté. Agnès Duhart a voté. Jérôme Aguerre a voté. Serge Arcouet a voté. Marie-Noëlle Larré a donné à Xabier Parrilla-Etchart son pouvoir. Sophie Laplace a voté. Philippe Daubisse a voté. Lionel Sévilla a voté. Julie Zittel a donné pouvoir à Laurence Hardouin. Joseba Erremundeguy a voté. Matthieu Susperregui a voté. Marie-Anne Delobel a voté. Mathieu Bergé a voté. Sophie Herrera a voté. Jean-Marc Abadie a donné pouvoir à Sophie Herrera, donc elle vote deux fois. Colette Capdevielle a voté. Alain Duzert a voté. Mixel Esteban a voté. Cathy Liousse a voté. Florence Dupreuilh a voté. Henri Etcheto a voté. Juliette Brocard a voté.

Il nous faut maintenant constituer un bureau de vote. Je souhaiterais que nous arrivions à un début de parité sur la constitution de ce bureau de vote. Sur trois personnes, il me faut... Le benjamin qui était venu, c'était Joseba ? Non ? C'était qui ? Mathieu. Il me faut une dame et deux messieurs. Alain ? Oui, Juliette ? Très bien. Juliette Brocard. Et, après, on peut voir deux

hommes. On commence à améliorer les choses. Merci à Juliette Brocard. Oui, Mathieu. Et puis ? Jennifer Mothes. Merci.

Le dépouillement va commencer.

Je procède à la proclamation des résultats. Le nombre de conseillers en exercice est de 45, de votants de 45 aussi. Le nombre d'abstentions, il n'y en a pas, pas plus que de bulletins nuls. Le nombre de suffrages exprimés est donc de 45. Le nombre de voix pour la liste Martine Bisauta et autres : 35. Le nombre de voix pour la liste Juliette Brocard : 10. Majorité absolue à 23. Donc il n'y a pas de problème. Les choses sont claires.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

B) Etablissements publics et fonds de dotation

12. Fonds de dotation Bayonne Pays basque Cultures – Désignation des membres au conseil d'administration.

M. ETCHEGARAY : J'arrive au rapport 12. C'est le fonds de dotation Bayonne Pays basque Cultures. Là, il s'agit effectivement de désigner des membres au Conseil d'administration. Vous connaissez l'objet de ce fonds de dotation que nous avons créé il n'y a pas bien longtemps. Je vous demande de procéder à la désignation parmi les membres qui vous ont été indiqués. Il y a 12 représentants. Je vois que là aussi, vous avez des représentants. Vous me confirmez que cette liste, pour ce fonds de dotation, vous va, ce qui me permet de constater qu'il n'y a ni abstention ni vote contre. Donc on vote à l'unanimité le rapport 12.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

13. Caisse des écoles – Désignations des membres du comité au conseil d'administration.

M. ETCHEGARAY : Le rapport 13, c'est la caisse des écoles. La caisse des écoles intervient, comme vous le savez, pour l'octroi des aides financières aux familles pour les départs des enfants en classe de découverte et aussi la prise en charge de certains éléments de transport. Il est demandé au Conseil municipal de désigner, outre le Maire ou son représentant, Président de droit, les deux autres conseillers municipaux.

Il est proposé, sur ces caisses des écoles, 1 représentante du Maire, Christine Martin-Dolhagaray, en relation directe avec la délégation dont je parlais tout à l'heure, 2 titulaires, Marie-Anne Delobel et Joseba Erremundeguy, 2 suppléants, Marie-Noëlle Larré et Jennifer Mothes.

Pour ce rapport, je pense que vous ne participez pas au vote. Vous me le confirmez, Monsieur Bergé aussi. Cette délibération est adoptée par la majorité. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

C) Sociétés d'économie mixte et autres sociétés

14. Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA) – Désignation du délégué de la commune.

M. ETCHEGARAY : Le rapport numéro 14 concerne la SEPA, c'est-à-dire la société d'équipement des Pays de l'Adour. Là, il n'est question que d'un délégué dans cet organisme. C'était et on propose que ce soit toujours Sylvie Durruty.

Sur ce rapport, vous ne participez pas au vote. Vous le confirmez. Donc la majorité vote en faveur. Cette délibération est donc adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

15. Société d'économie mixte pour l'exploitation de l'Hôtel du Palais (SO.CO.MIX) - Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration.

M. ETCHEGARAY : Le rapport numéro 15, c'est la société d'économie mixte de l'Hôtel du Palais. Il s'agit de désigner le représentant de la commune. Nous proposons que le représentant de la commune soit celui qui a la charge du tourisme. Il s'agit de Nicolas Alquié.

Vous ne participez pas au vote. Cette délibération est adoptée par la majorité. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

16. Société Procivis Aquitaine Sud – Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration

M. ETCHEGARAY : Le rapport numéro 16, c'est la société Procivis. Cet organisme, vous le connaissez, il intervient au titre du logement social et est un partenariat avec des sociétés locales pour justement assurer la promotion immobilière traditionnelle et surtout l'apport des financements qui sont nécessaires aux propriétaires occupants à revenus modestes. Sur ce rapport 16, nous avons la candidature d'Alain Lacassagne.

Vous ne participez pas au vote sur cette délibération. C'est ce que vous avez indiqué. La majorité vote pour. Cette délibération est donc adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

17. Société Locale d'Épargne Pays basque – Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration

M. ETCHEGARAY : Le rapport 17, c'est la société locale d'épargne Pays basque. Il s'agit là de désigner le représentant de la commune au Conseil d'administration. Jean-Marc Salanne était notre représentant dans le premier mandat. Il est donc proposé pour cette fois également qu'il nous représente. Vous ne participez pas au vote, selon ce que vous m'avez indiqué. Cette délibération est donc adoptée par la majorité. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

18. Société coopérative d'intérêt collectif « Légumes Pro » - Désignation du représentant de la commune

M. ETCHEGARAY : Le rapport 18, c'est la société coopérative d'intérêt collectif Légumes Pro. Il s'agit de désigner un représentant de la commune. Toujours en rapport avec les délégations qui sont assurées, c'est Laurence Hardouin-Torre qui est proposée pour ce qui nous concerne. Vous ne participez pas au vote de cette délibération. C'est ce que vous m'aviez indiqué. Nous, à la majorité, on vote cette délibération. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

D) Associations

19. Office de commerce et de l'Artisanat de Bayonne – Désignation des représentants de la Ville.

M. ETCHEGARAY : Le rapport 19, c'est l'office de commerce et de l'artisanat de Bayonne et il s'agit là de désigner les représentants de la ville. Là, pour le coup, c'est une liste que nous avons préparée ensemble. Vous avez des représentants. C'est donc le point 19. Vous l'avez dans le tableau que j'ai distribué aussi. On est bien d'accord sur la composition telle qu'elle vous a été envoyée par les services. Je vous propose de mettre aux voix. Il n'y a pas d'abstention. Il n'y a pas de vote contre. La délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

20. SOLIHA Pays basque – Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration

M. ETCHEGARAY : Le rapport 20, SOLIHA Pays Basque, il s'agit d'une seule représentante de la commune au Conseil d'administration SOLIHA. On propose Madame Christine Lauqué. Vous ne participez pas au vote concernant cette délibération. Nous, la majorité, nous votons cette délibération et je vous en remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto

et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

21. Association Atherbéa – Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration.

M. ETCHEGARAY : Le rapport 21, c'est l'association Atherbéa. Cette association, vous la connaissez tous. Nous devons désigner un représentant. C'était et on propose que ce soit toujours Madame Christine Lauqué en relation directe avec sa délégation. Je me suis rendu compte tout à l'heure que j'avais oublié qu'elle restait dans les délégations qui étaient les siennes, qui sont les solidarités. Je m'en excuse auprès d'elle, parce que j'ai été trop vite. En tout cas, c'est notre candidate. Vous ne participez pas au vote concernant cette délibération. Je l'ai bien noté. La majorité vote pour. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto
et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

22. Association d'Aide Familiale et Sociale – Désignation des représentants de la commune au comité de direction.

M. ETCHEGARAY : Le rapport numéro 22, c'est l'association d'aide familiale et sociale, l'AAFS. Il s'agit de désigner des représentants de la commune au Comité de direction. Nous avons ici les candidatures de Christine Martin-Dolhagaray et Françoise Brau-Boirie. Vous ne participez pas au vote concernant cette délibération. Par contre, on est d'accord, la majorité vote cette délibération. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto
et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

23. Comité local de la Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs - Désignation des représentants de la commune.

M. ETCHEGARAY : Le rapport qui suit, c'est un rapport numéro 23. C'est le comité local de la fédération nationale des jardins familiaux et collectifs. Il s'agit pour nous de nommer des représentants. En titulaire, nous avons proposé Roland Charvier, qui était déjà dans cette responsabilité jusque-là, et comme suppléant, Lionel Sévilla, pour qui cela sera une découverte, en tout cas sur le plan administratif. Après, le reste, ce ne sont pas des domaines qu'il ignore. Vous ne participez pas au vote de cette délibération. La majorité la vote. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto
et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

24. Comité d'action sociale (CAS) du personnel des collectivités territoriales de Bayonne – Désignation des représentants de la commune.

M. ETCHEGARAY : Le rapport numéro 24, c'est le comité d'action sociale, le CAS, du personnel des collectivités territoriales de Bayonne, désignation des représentants de la commune. Dans ce rapport, on vous propose deux représentantes, Françoise Brau-Boirie et Sylvie Durruty. Vous ne participez pas au vote, conformément à ce que vous m'avez indiqué. Donc, par contre, la majorité me confirme qu'elle vote cette délibération. Je vous en remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

E) Conseils et commissions diverses

25. Comité de gestion de l'Espace socio culturel municipal (ESCM) – Désignation des membres du collège Ville.

M. ETCHEGARAY : Nous passons au rapport numéro 25 et on change de nature de sujet, puisque c'est la liste des différents organismes, y compris concernant l'éducation, l'enfance, voire la petite enfance, puisqu'il s'agit de représentations dans les différents organismes en relation avec l'éducation. Le rapport 25, d'abord, c'est le comité de gestion de l'espace socio-éducatif, désignation des membres du collège ville. Nous proposons 1 représentante du Maire, qui est Christine Martin-Dolhagaray, en relation avec sa délégation, 3 titulaires qui se sont proposés, Etienne Boutonnet-Loustau, Cyrille Laignillon et Julie Bensoussan. Vous ne participez pas au vote pour cette délibération. On en prend acte. Par contre, la majorité me confirme qu'elle vote cette délibération. Elle est donc adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

26. Etablissements d'enseignement – Désignation des représentants de la commune aux conseils d'écoles et aux conseils d'administration des collèges et lycées.

M. ETCHEGARAY : Nous en venons maintenant à la liste des établissements d'enseignement pour lesquels nous devons désigner en bloc des représentants de la commune aux conseils d'école et aux conseils d'administration des collèges et des lycées. Vous avez une liste qui vous a été adressée. Evidemment, je ne la lis pas, puisque nous avons convenu que vous me dispensiez de procéder à cette lecture. Donc, comme vous l'avez lue, je considère que vous en avez pris connaissance. Je la mets aux voix, mais j'ai bien noté aussi que vous ne participiez pas au vote de cette délibération, ni l'opposition, ni la minorité. Cette délibération, et vous me le confirmez bien, mes chers collègues, est votée par la majorité.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

27. Comité consultatif des dérogations scolaires – Désignation des membres.

M. ETCHEGARAY : Le rapport numéro 27, c'est le comité consultatif des dérogations scolaires. Il s'agit aussi de désigner des membres. J'ai noté, pour ce rapport, dans le document qu'on m'a remis, que nous avions une candidate qui est Marie-Noëlle Larré et on proposait à l'opposition... Là, j'ai un petit doute. Vous avez proposé quelqu'un ? Alain Duzert. Excusez-moi. Ma fiche n'était pas à jour. Alors Alain Duzert et Marie-Noëlle Larré. Pour le coup, cela nous vaudra de devoir adopter, on est bien d'accord, parce qu'il n'y aura pas d'abstention ni d'opposition, à l'unanimité, cette délibération. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

28. Commission départementale des services aux familles – Désignation du représentant de la commune.

M. ETCHEGARAY : Rapport 28, commission départementale des services aux familles. C'est une représentante et nous proposons que ce soit Jennifer Mothes qui ait cette charge. Vous ne participez pas au vote concernant cette délibération. La majorité, évidemment, vote cette délibération. Je vous en remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto
et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

29. Maisons de la Vie Citoyenne (MVC) – Désignation des représentants de la commune aux conseils d'administration.

M. ETCHEGARAY : Le rapport 29, nous serons là sur les trois MVC que vous connaissez tous et dans lesquelles nous devons désigner des représentants. Vous avez la liste de ces représentants pour ces trois MVC, centre-ville, Polo et Saint-Etienne, tant en titulaire qu'un suppléant. Je mets aux voix cette délibération pour le vote de laquelle vous ne participez pas. Je l'avais noté. La majorité vote cette délibération. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto
et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

30. Patronage laïque des petits Bayonnais – Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration.

M. ETCHEGARAY : Nous venons maintenant au patronage laïque des petits Bayonnais où, là aussi, il nous faut désigner deux représentants. Nous proposons Christine Martin-Dolhagaray et Olivier Alleman. Dans cette délibération, j'avais bien noté que vous ne participeriez pas au vote. Vous me le confirmez. Je vous remercie. La majorité est d'accord pour voter cette délibération. Elle est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto
et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

31. Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) – Désignation des représentants de la commune aux conseils de la vie sociale.

M. ETCHEGARAY : Le rapport 31, ce sont les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, les EHPAD. Nous devons désigner, pour trois des EHPAD de Bayonne, l'EHPAD de l'Hôpital, l'EHPAD Marie Caudron et l'EHPAD Osteys, des personnes. Vous avez le nom de ces personnes qui figure sur le projet de délibération. Je la mets aux voix. Vous m'avez indiqué que vous ne participeriez pas au vote de cette délibération. J'en ai pris note. La majorité vote cette délibération. Merci.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

32. Association d'Aide aux Personnes Agées (ADAPA) – Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration.

M. ETCHEGARAY : Rapport 32, c'est l'ADAPA, l'association d'aide aux personnes âgées. Il s'agit d'être représenté par une personne au Conseil d'administration de cette association. Nous proposons Matthieu Susperregui. Dans cette délibération, il est clair aussi que vous ne participez pas au vote. La majorité vote cette délibération. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

33. Conseil pour les droits et devoirs des familles – Désignation des membres.

M. ETCHEGARAY : Le rapport 33, c'est le conseil pour les droits et les devoirs des familles. Il s'agit aussi de désigner des membres. Il est proposé, outre le représentant du Maire, Christian Millet-Barbé, Jérôme Aguerre, Marie-Noëlle Larré et Christine Lauqué. J'ai noté que vous ne participez pas au vote de cette délibération. La majorité vote, on est bien d'accord, cette délibération. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

34. Conseil portuaire du port de Bayonne – Désignation des représentants de la commune.

M. ETCHEGARAY : 34, conseil portuaire du port de Bayonne, désignation des représentants de la commune. Nous avons proposé en titulaire, Serge Arcouet, en relation avec les responsabilités qu'il devra assumer, et en suppléant, François Pauly. Vous ne participez pas au vote de cette délibération. Je l'avais noté. La majorité vote, et je vous en remercie, cette délibération.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

35. Comité stratégique territorial du port de Bayonne – Désignation des représentants de la commune.

M. ETCHEGARAY : Le rapport 35, le comité stratégique territorial du port de Bayonne, c'est la désignation des représentants de la ville. Nous avons en proposition, en titulaire, Monsieur Arcouet et Monsieur François Pauly, en rapport assez direct avec la précédente délibération. Vous ne participez pas davantage au vote de cette délibération. La majorité vote, et merci, cette délibération.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

36. Commission portuaire de bien-être des gens de mer – Désignation du représentant de la commune.

M. ETCHEGARAY : Maintenant, le rapport 36. Il s'agit de la commission portuaire du bien-être des gens de mer et on doit désigner un représentant. Nous proposons Pierre Diratchette. J'avais bien noté que vous ne participiez pas au vote de cette délibération. Je note que la majorité vote cette délibération. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

37. Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques – Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration.

M. ETCHEGARAY : Le rapport 37, il s'agit du centre de gestion de la fonction publique territoriale des PA. Il s'agit de représenter la commune de Bayonne. Nous proposons Agnès Duhart, en relation directe avec la délégation dont j'ai parlé tout à l'heure. Vous ne participez pas à cette délibération. Je l'avais bien noté. La majorité me confirme qu'elle vote cette délibération.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

38. Conseil de discipline de recours de la région Nouvelle-Aquitaine – Désignation du représentant de la commune.

M. ETCHEGARAY : Le rapport 38, conseil de discipline de recours de la région Nouvelle-Aquitaine, il s'agit de représenter la commune à ce conseil de discipline. Au regard de ses responsabilités sur les ressources humaines, c'est Sylvie Durruty qui est proposée. Vous ne participez pas au vote de cette délibération. Je l'avais aussi noté. La majorité me confirme, et je l'en remercie, qu'elle vote cette délibération.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto
et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

39. Commission de suivi du site Canopia – Désignation du représentant de la commune.

M. ETCHEGARAY : J'en viens maintenant au rapport 39, commission de suivi du site Canopia. Il s'agit de désigner un représentant de la commune dans cette commission. On propose Lionel Sévilla. Vous ne participez pas, j'avais bien noté, au vote de cette délibération. Par contre, la majorité me confirme qu'elle vote pour cette délibération.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto
et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

40. Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – Désignation des représentants de la commune.

M. ETCHEGARAY : Le rapport numéro 40, enfin, la commission locale d'évaluation des charges transférées. Vous savez de quoi il s'agit, puisqu'on a souvent l'occasion de parler de ce sujet qui concerne surtout le conseil communautaire de la communauté d'agglomération, qui a créé cette CLECT, comme on l'appelle, et pour laquelle il nous faut un titulaire et un suppléant. C'est une responsabilité qui est en relation directe avec les finances et l'exécution comptable, ce qui nous amène à proposer Sylvie Durruty en titulaire et Xabier Parrilla-Etchart en suppléant. Vous ne participez pas au vote de cette délibération. Je l'avais bien noté. La majorité vote, et je vous en remercie, cette délibération.

Nous en arrivons au rapport 41. Je suis désolé pour ceux qui sont dans l'assemblée ou vous-mêmes, on avait convenu d'aller aussi rapidement que je viens de le faire. Nous avons satisfait aux obligations de la loi et nous avons composé tous ces organismes dans lesquels nous avons un travail très important à faire. Ce n'est pas parce qu'on est allé vite que ce qui vient d'être dit n'est pas important. Je pense aux conseils d'école et à bien d'autres organismes dans lesquels ces délégations viennent d'être nommées.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto
et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

SUITES DE LA CRISE SANITAIRE - Covid-19

41. Mesures de soutien.

M. ETCHEGARAY : On arrive au rapport 41. C'est autre chose. Il s'agit, Madame Durruty, puisque c'est vous qui présentez le rapport 41, des mesures de soutien que nous proposons en relation directe avec la gestion de la Covid-19.

Mme DURRUTY : Monsieur le Maire, mes chers collègues, des mesures de soutien que nous avons largement développées dans la commission préparatoire à ce Conseil municipal. Au vu de l'impact très significatif de la crise sanitaire liée à la Covid-19, nous avons décidé dans le

cadre du plan de soutien aux commerçants, artisans et divers partenaires, de mettre en œuvre deux mesures propices à l'allègement de leurs charges courantes, à savoir :

- l'exonération exceptionnelle de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces et les entreprises du BTP, les commerçants sédentaires pour le déballage lors de la braderie des 12 et 13 août 2020,
- et l'exonération des loyers pour les 13 locataires de la ville, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Je vous remercie. Sur ce rapport, y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur Bergé ?

M. BERGE : Bien évidemment, nous soutenons complètement cette délibération. Nous estimons que ce sont de très bonnes initiatives, tant l'exonération des occupations du domaine public et des loyers pour les commerces bayonnais que les exonérations d'occupation privative du domaine public.

Nous nous posons une question, parce que dans la délibération, il est mentionné que ces exonérations, notamment sur l'occupation du domaine public, ne vont que jusqu'au 15 juillet. Or il me semble que dans le débat d'orientation budgétaire, il est mentionné que c'est sur toute la période estivale et jusqu'en septembre. Il nous paraît beaucoup plus cohérent, au regard de l'amortissement et si l'impact économique le permet, de permettre que cette exonération d'occupation du domaine public se fasse sur toute la période estivale pour pouvoir permettre, justement, d'accompagner les commerces bayonnais.

M. ETCHEGARAY : Merci, Monsieur Bergé. Pour moi, ce n'était pas le 15 juillet. S'agit-il d'une erreur ?

Mme DURRUTY : En fait, l'exonération concernant les terrasses a été donnée jusqu'au 30 septembre, accordée jusqu'au 30 septembre. Concernant les extensions des terrasses, nous nous sommes engagés, dans un premier temps, jusqu'au 30 juillet, à voir ce que nous ferons compte tenu de l'évolution et du bien-fondé de ces extensions, d'où le sens de cette délibération. Mais, normalement, l'engagement a été pris pour qu'effectivement, nous arrivions à aller jusqu'à l'automne et donc permettre, à tous nos cafetiers et restaurateurs notamment, de poursuivre leur activité. Bien sûr, pour les autres, qui ont rouvert et qui sont sortis du confinement, la date d'exonération – je parle bien sûr des loyers – est arrêtée aujourd'hui.

M. ETCHEGARAY : Merci, mais cette précision était nécessaire, vous avez raison, Monsieur Bergé, ça m'avait échappé. Il n'y a pas d'autres questions sur ce rapport numéro 41, sur les mesures de soutien Covid-19. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. Cette délibération est donc adoptée. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

CULTURE ET PATRIMOINE

42. Médiathèque – Valorisation des fonds documentaires basques - Convention de pôle associé documentaire 2020-2024 avec la Bibliothèque nationale de France (BnF).

M. ETCHEGARAY : Le rapport 42, c'est moi qui dois le présenter, concerne la valorisation du fonds documentaire basque. C'est la convention de pôle associé. C'est moi qui présente ce rapport ? Non, c'est Monsieur Ugalde.

M. UGALDE : Vous avez parfaitement contextualisé cette délibération. Effectivement, depuis 2011, la ville de Bayonne est signataire avec la Bibliothèque nationale de France d'une convention de pôle associé. Les deux premières conventions ont pris en compte le travail de valorisation effectué par la ville sur les fonds documentaires basques, notamment *via* le programme Bilketa, dont on connaît la performance et surtout le nombre de connexions quotidiennes, qui fait bien plaisir, y compris d'ailleurs de la part de la diaspora de l'autre côté de la planète. Aujourd'hui, la BnF souhaite poursuivre sa coopération spécifique avec la ville et l'invite à signer une nouvelle convention de coopération de cinq ans, 2020-2024, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. ETCHEGARAY : C'est peut-être difficile pour vous, Monsieur Ugalde, ce résumé, mais il faut quelquefois le faire.

M. UGALDE : Je me soumetts à l'exercice. Je ne peux pas m'empêcher de vous dire quand même qu'il y a très peu de bibliothèques en France qui bénéficient de ce type de convention avec la BNF, et on s'en félicite, de par la spécificité de Bilketa.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, il y a-t-il des abstentions ? Il y a-t-il des votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

43. Rénovation et extension du Musée Bonnat-Helleu, musée des Beaux-Arts de Bayonne - Signature des marchés de travaux pour lots 03, 21 et 24.

M. ETCHEGARAY : Le rapport suivant, c'est le rapport 43, que je vais lire, en tout cas, le résumer, qui concerne la rénovation et l'extension du musée Bonnat-Helleu, notre musée des Beaux-Arts, pour lequel nous sommes amenés à délibérer s'agissant de la signature des marchés de travaux pour trois lots, le lot 03, le lot 21 et le lot 24. L'appel d'offres ouvert à rayonnement européen a été lancé en vue de conclure des marchés de travaux relatifs à la rénovation et à l'extension de ce musée. Seuls les lots 03, 21 et 24 pouvant être soumis à la commission d'appel d'offres du 22 juillet dernier, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir aux conditions énoncées dans la note explicative de synthèse, avec les sociétés retenues, et d'autoriser à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces marchés.

Sur ce rapport 43, je vois Madame Herrera et Juliette Brocard. D'abord Madame Herrera. Allez-y.

Mme HERRERA : Une intervention très rapide et qui porte sur les trois délibérations. Vous pourrez faire une réponse groupée.

M. ETCHEGARAY : Sur ?

Mme HERRERA : Sur les trois délibérations, la 43, la 44 et la 45. La première porte en fait sur la problématique des marchés publics. Il est évoqué un manque de précision dans les pièces établies par le maître d'œuvre de l'opération. Sur la troisième délibération, donc la 45, il est question d'un protocole transactionnel, avec ce même maître d'œuvre, qui estime avoir dû repenser le projet. Est-ce que finalement, c'est le fait de repenser le projet qui fait qu'il y avait un décalage entre les marchés tels qu'ils avaient été énoncés... ? Enfin, voilà. Est-ce qu'il y a une relation de cause à effet entre ces deux délibérations ? La deuxième question ou la

troisième porte sur la chronologie qui va concerner ce chantier, puisqu'il s'agit, sur la deuxième délibération, sur les trois, de décalage, puisque les travaux devaient être achevés au 31 décembre 2020, ce qui ne devrait pas être le cas. Pouvez-vous nous donner quelques précisions à ce sujet ? Merci.

M. ETCHEGARAY : Merci, Madame Herrera. Madame Brocard ?

Mme BROCARD : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, mon intervention porte aussi sur cette délibération et les deux suivantes.

Après bientôt dix années de fermeture du musée, tous les Bayonnais souhaitent vivement une réouverture prochaine. Tous les Bayonnais souhaitent également que les collections inestimables qui s'y trouvent soient enfin à l'abri, dans des conditions de conservation et de préservation satisfaisantes. Je ne reviendrai pas sur les revirements, le montage précipité de ce projet, l'inflation continue de son coût et le retard annoncé de sa mise en œuvre effective.

Malheureusement, les délibérations et les orientations budgétaires du jour viennent confirmer toutes les inquiétudes que l'on pouvait nourrir. Le projet est déjà passé, dans sa phase de conception, de 12 millions au moment du concours à 17 millions d'euros. Evidemment, tout cela entraîne des frais d'honoraires supplémentaires. Tout travail et reprise importante d'un projet mérite honoraires et il était normal, de la part de l'équipe de maîtrise d'œuvre, de revendiquer de ne pas être la seule à payer une mauvaise anticipation de la maîtrise d'ouvrage.

Aujourd'hui, au moment de la phase opérationnelle, on se rend compte que la consultation des entreprises est bien mal engagée. 48 réponses pour 25 lots, avec 3 lots sans aucune réponse, cela fait à peine 2 réponses par lot. C'est bien peu, qui plus est, pour le projet phare de la ville de Bayonne, capitale de l'agglomération, porté par le Maire de Bayonne, Président de cette même agglomération, un des plus importants donneurs d'ordre publics du territoire. Seulement 3 lots fructueux sur les 25, « fructueux » c'est-à-dire qui rentrent dans l'estimation, c'est vraiment très peu. Cela démontre, comme le reconnaît, non sans embarras, la rédaction de ce rapport, beaucoup d'incompréhensions, d'imprécisions, mais aussi et surtout une impossibilité à rentrer dans l'enveloppe. Mais celle-ci avait-elle été correctement évaluée au départ ? Et il est à craindre que la crise sanitaire et les mesures préventives induites à mettre en place par les entreprises sur les chantiers ne favorisent pas maintenant les meilleurs prix. Nous verrons.

Vous me permettrez donc de terminer sur quelques questions sur lesquelles nous souhaiterions des réponses, tout d'abord, sur les chiffres. En février 2018, le montant d'opérations qui nous a été présenté était de 21 millions d'euros. Aujourd'hui, à la lecture de vos OB, il est annoncé à 26,6 millions d'euros, soit plus 5,6 millions d'euros. L'augmentation du coût des fouilles archéologiques, qu'on a vu passer l'année dernière, de 850 000 euros et l'augmentation des honoraires actée aujourd'hui ne vont pas expliquer cette différence. Avez-vous d'ores et déjà validé une hausse des travaux ? Pouvez-vous nous donner l'estimation des travaux en phase de dossier de consultation des entreprises ? Et, enfin, sur la prise en charge de ces surcoûts, par rapport à la convention de financement avec l'agglo, l'avenant de la convention de participation financière ne prend en compte que l'allongement de la durée. Les éléments financiers ne sont pas modifiés. Cela veut-il dire que c'est la seule ville de Bayonne qui prendra en charge le financement de ce surcoût de près de 6 millions ?

Monsieur le Maire, il arrive régulièrement dans d'autres villes ou métropoles que des projets envisagés soient revus à la baisse afin de rentrer dans le budget alloué. N'est-il pas temps de revoir ce projet ? N'est-il pas temps de le faire afin de préserver l'équilibre des investissements sur l'ensemble de la ville, comme vous vous êtes engagé durant cette campagne ?

Je vous remercie pour ces éclaircissements.

M. ETCHEGARAY : Merci, Madame Brocard. Je vais tenter de donner quelques éléments de réponse à ces différentes questions, que vous avez regroupées – vous avez eu raison de le faire –, sur les rapports 43, 44, 45. Je vous propose de faire comme vous, de faire ce regroupement. Oui, il n'est question ici que de trois lots sur un total qui est évidemment beaucoup plus important, car il est tout à fait exact aussi que sur les 25 lots qui composent le marché de travaux, seuls trois nous paraissaient susceptibles d'être acceptés. Et donc ils ont été soumis à la CAO, la commission d'appel d'offres. C'est ce qui nous vaut, aujourd'hui, comme toujours après la commission d'appel d'offres, de venir délibérer sur ces trois lots. Alors, me direz-vous, ce retard... Juste fixer un certain nombre de choses, mais je comprends qu'on puisse s'y perdre. Lorsqu'on était à la phase du concours, c'était en 2016, le résultat du concours nous avait amenés à une somme, que vous avez indiquée tout à l'heure, de 12 millions d'euros. Je crois que vous avez une formation en architecture et vous savez aussi bien que moi que c'est un stade où on fait un certain nombre d'évaluations financières, mais qui ne permet pas de connaître tous les aléas, notamment de géotechnique, les adaptations du projet et qui amène à faire des évolutions de programme, notamment liées à l'aléa archéologique dans un lieu où, comme vous le savez, on creuse sur un mètre et on tombe sur des vestiges, ce qu'on n'a d'ailleurs pas découvert totalement, mais qui a été beaucoup plus important que ce qu'on pouvait imaginer. Le résultat du concours, vous avez raison, était à cela.

Maintenant, oui, le chiffre qu'il faut retenir, si vous voulez faire l'historique, ce n'est pas celui de 12 millions d'euros, mais c'est celui de 17,8 millions d'euros. C'est lorsque nous étions à la phase où les choses se concrétisent. Vous le savez mieux que moi. C'est la phase de l'APD, l'avant-projet définitif, où on peut commencer à avoir un certain nombre de certitudes, en tout cas, plus qu'au stade du concours. Et, là, nous étions, vous l'avez dit, Madame, effectivement à 17,8 millions d'euros, après avoir bien sûr intégré les résultats de ces études géotechniques et hydrogéologiques qui étaient particulièrement défavorables. Pour ceux qui ont suivi un petit peu ce chantier, on a vu des analyses qui étaient faites à partir d'un système de pompage qui permettait de vérifier la relation qu'il pouvait y avoir avec les marées. En tout cas, tout ceci nous a amenés à considérer qu'il fallait faire aussi des économies. Vous aviez un représentant, je crois que c'est Alain Duzert qui était, je ne me souviens plus trop, enfin, en tout cas, quelqu'un de chez vous. On avait parlé un petit peu de ces différentes questions et, en particulier, de la suppression de l'auditorium en sous-sol, directement liée à la prégnance de l'eau dans les sous-sols. Donc, oui, 17,8 millions d'euros.

Alors, me direz-vous, tout ça est bien loin de 26 millions d'euros. S'il vous plaît, on ne va pas comparer les 17,8 dont je vous parle aux 26, ce qui n'est pas un faux chiffre non plus, mais on va les comparer à 21 millions d'euros, qui sont le coût des travaux. On a toujours, dans tous les Conseils municipaux de France et de Navarre, cette petite brèche que l'on peut introduire en faisant semblant – pour ce qui vous concerne, cela ne peut être que semblant – de confondre le coût des travaux et le coût de l'opération alors que vous savez que les coûts de l'opération, cela inclut des fouilles archéologiques. Je crois qu'on sera à quelque chose de l'ordre de 1 600 000 euros pour les fouilles archéologiques. Nous avons beaucoup d'aléas dans ce chantier, beaucoup, parce que nous sommes à Bayonne, dans un centre-ville, avec le sous-sol qui est celui-là, les fouilles archéologiques qui sont celles-là. On est fier de notre histoire. De temps en temps, cela nous remonte dans la figure et c'est un bel exemple. Mais c'est bien 21 millions d'euros hors taxes, Madame Brocard.

Maintenant, c'est vrai aussi que si vous additionnez et si vous reprenez l'opération dans sa globalité, toujours en hors taxe, c'est 26 millions d'euros. C'est ce que vous avez vous-même

indiqué. Je ne dis donc pas que ce que vous avez dit est faux. Je suis simplement en train de dire... et de redonner un peu de temporalité à chacune de ces choses.

Pourquoi est-ce qu'on a eu ces problèmes à l'ouverture des plis ? C'est parce qu'il y a eu, indiscutablement, un double phénomène.

Un premier phénomène est lié à la période où nous avons lancé ces appels d'offres, qui était une période où les entreprises nationales – je vous le dis parce que je l'ai constaté moi-même – étaient prises à de grands chantiers nationaux, parisiens en particulier, parce que ça remonte quand même à quelque temps. Et c'est vrai qu'à cette époque-là, nous n'avons pas eu... Mais qu'y pouvons-nous ? C'était un appel d'offres européen. On aurait bien voulu. D'ailleurs, on souhaite toujours qu'il y ait, dans toutes les formes d'appel à la concurrence, le maximum de concurrence pour évidemment avoir des prix compétitifs. Cela n'a pas été le cas, parce qu'ils ne se sont pas bousculés. C'est un constat que j'ai fait et qui nous a et qui nous a amenés à déclarer infructueux un certain nombre de lots, et vous l'avez constaté vous-même, sauf trois.

Il y a aussi une seconde raison. La première est presque contextuelle, économique. La deuxième raison est plus technique, parce qu'il y a eu une sous-estimation d'un certain nombre de lots techniques. On disait tout à l'heure : le maître d'ouvrage est responsable de tout. Toujours, de façon, au bout du bout, c'est moi qui m'occupe des sous-sols, je m'occupe de tout, au musée... Bon, écoutez, j'ai des techniciens, et de grande qualité, qui m'entourent. Et puis on a surtout un bureau de maîtrise d'œuvre qui travaille sur ça. Il se trouve qu'en effet, il y a eu des sous-estimations de lots techniques et on a souhaité que les choses puissent être reprises. Et nous avons effectivement trouvé des sources d'économies. J'en ai indiqué tout à l'heure une, mais il y a aussi d'autres sources d'économies, sur les façades de la cour intérieure – je l'indiquais tout à l'heure – et sur le fait qu'on supprimait toute occupation du sous-sol, parce que cela nous aurait obligés à faire des frais supplémentaires, etc.

Je ne veux pas être beaucoup plus long, parce que j'ai promis que je ne serai pas long dans mes interventions. Voilà l'explication que je donne là-dessus.

Ceci est en relation directe avec le fait qu'il y a une délibération qui concerne le supplément d'indemnisation du bureau de maîtrise d'œuvre, enfin, du cabinet d'architecte. En effet, il y a un surplus de travail, qui est lié tout simplement au fait que le cabinet d'architecte a dû revoir la copie – ça, vous le comprenez assez facilement –, pas totalement, la copie, mais certains aspects de ce dossier, pour éviter tout risque de glissement nouveau. La maîtrise d'ouvrage a de temps en temps, effectivement, conscience de la complexité qu'il y a sur ce chantier. Mais on a découvert une partie des choses chemin faisant et comme très souvent dans les chantiers, vous le savez bien. Et puis, après, effectivement, nous avons souhaité revoir un certain nombre de choses, ce qui amène bien sûr l'équipe de maîtrise d'œuvre à travailler pendant des mois et des mois supplémentaires, ce qui n'était pas prévu initialement. Elle demande... et c'est l'objet de la délibération numéro 44, où il est proposé de faire droit après qu'on ait négocié. Quand on parle de protocole transactionnel avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, ça ne veut pas dire qu'on est en contentieux. Excusez-moi. Ça veut dire simplement qu'on a discuté. Ils ont demandé beaucoup plus – vous l'avez dans la délibération – que ce qu'on leur a finalement proposé. Et vous êtes amenés à délibérer pour accepter un complément de rémunération de 178 000 euros hors taxes.

Voilà, j'espère avoir répondu à vos questions. Est-ce qu'on peut passer au vote ou vous voulez intervenir ? Oui, Madame Herrera et Monsieur Etcheto, Madame Herrera d'abord.

Mme HERRERA : Une réponse ce soir ou en commission culture, c'est la problématique de restauration des œuvres. Nous avons eu une première réunion, en début de mandat, où on

avait eu un certain nombre d'informations en commission culture. En fait, on a eu une réunion qui était dans le courant de l'année dernière, je pense, où on nous a expliqué qu'on revoyait tout le protocole qui avait été mis en place pour des raisons... Peu importe, ce n'est pas le sujet. Mais, juste, qu'on puisse aborder ce sujet-là. Quelles sont les conséquences ? Par exemple, des œuvres avaient été, d'après ce qu'on nous avait expliqué, envoyées à l'extérieur, elles allaient revenir restaurées. Est-ce qu'on est en capacité de les stocker dans des conditions de conservation, une fois qu'elles ont été restaurées, satisfaisantes ? Parce que, là, on voit bien qu'il y a un certain nombre de désynchronisations, si je peux me permettre.

M. ETCHEGARAY : De quoi ?

Mme HERRERA : De la désynchronisation au niveau de ce qui était prévu initialement et qui nous avait été présenté en commission. Ça peut être l'objet d'une réunion en commission culture, pour qu'on en sache davantage.

M. ETCHEGARAY : J'ai compris votre question. Attendez, Madame, il y a la question de Monsieur Etcheto, on va tout regrouper.

M. ETCHETO : C'était sur autre chose. C'est une question importante, mais c'était sur autre chose, un petit droit de suite. Double question. Est-ce qu'on pourrait avoir, peut-être pas là, tout de suite, quoique, un petit ajustement d'un calendrier indicatif déjà, pour le déroulement des travaux, mais surtout sur l'estimation. Je voudrais quand même préciser les choses. Au moment de l'APD, en février, à l'hiver 2018, on avait eu une présentation dans la petite salle du bas de l'hôtel de ville. 21 millions d'euros, c'était bien le coût global de l'opération. Là, en effet, on apprend, un petit peu par la bande, c'est-à-dire par le truchement des orientations budgétaires... Si. On n'a pas d'autre information que celle-là. On apprend par le document d'orientation budgétaire que ce qu'on imaginait être le coût global de l'opération passerait donc à 26,6 millions d'euros. C'est quand même un surcoût, qui ne nous surprend pas, on avait déjà dit en février 2018 qu'on avait quelques doutes, mais je ne vais pas plus là-dedans.

Est-ce que nous pourrions avoir, comme nous l'avions eu au moment de l'APD, de l'avant-projet définitif, un tableau synthétique récapitulatif de l'ensemble des postes et de leur évolution, surtout, pour qu'on puisse comprendre d'où viennent les surcoûts qui existent, puisque vous les avez évalués. Est-ce qu'on pourrait nous tenir à jour avec le même genre de document ? Pourquoi pas, d'ailleurs, le même document et son évolution dans le temps ?

Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Merci, Monsieur Etcheto. Il y a deux questions. Une question sur le chantier des collections, Madame Castel, vous pouvez y répondre. Ce n'est pas le sujet de la délib', parce que c'est de l'immobilier, le reste.

Mme CASTEL : C'est juste pour revenir sur la question de Sophie Herrera. Effectivement, il y a eu une dernière réunion de la commission culture et patrimoine le 17 septembre de l'année dernière. Vous avait été présenté en quoi allait consister ce chantier de restauration. Rappelez-vous, cela concernait à peu près 1 500 œuvres. Il vous avait été dit que 880 œuvres seraient restaurées in situ. C'est juste pour vous dire aussi que pendant la période de confinement, la restauratrice en charge de ces restaurations a pu continuer son travail, in situ, de restauration.

Avant le conseil, effectivement, nous avons envisagé, très vite, à la rentrée, de convenir d'une date pour une prochaine commission culture et patrimoine, dont nous allions pouvoir envisager l'ordre du jour. Je vous propose que, déjà, un des points à l'ordre du jour soit celui-ci.

M. ETCHEGARAY : Merci, Madame Castel. Effectivement, la demande de réunir la commission et de faire le point là-dessus est tout à fait légitime.

Sur la question du calendrier, Monsieur Etcheto, c'était un point qui m'avait échappé, oui, il faudra effectivement qu'il y ait un recalage de calendrier. Vous pouvez facilement l'imaginer. Tous les aléas, je viens de les évoquer. Au moment où nous avons lancé cette procédure d'appel d'offres, nous avons annoncé trois années de travaux. Maintenant, tout ce qui s'est passé, Covid compris, pas seulement les aléas, dont je parlais, du chantier, reporte les choses. Donc il faut essayer d'imaginer. Mais on va vous faire un calendrier, que rien n'est possible de l'imaginer d'ici trois ans minimum. Je préfère vous dire ça, trois ans minimum.

Par contre, sur votre demande d'évoquer cette question en termes de calendrier et sous la forme d'un tableau, qui avait effectivement été donné, je demande que ce soit évoqué dans la réunion de la commission culture également lorsque ce dossier pourra être inscrit à l'ordre du jour. Je ne peux pas vous répondre dans les détails sur tout.

M. ETCHETO : Bien sûr. Je comprends bien. Le tableau, c'était pour les coûts, surtout. Il y avait une double question.

M. ETCHEGARAY : Les deux, calendrier et coût. Mais je voyais les mêmes choses.

Ok. Finalement, on a parlé des trois délibérations. Vous me dispensez de présenter les deux autres. Je vous propose de passer au vote concernant le rapport numéro 43. C'est donc la signature des marchés pour les lots 03, 21 et 24. Sur cette délibération, vous me donnez le sens de votre vote ? Vous ne prenez pas part au vote. Monsieur Bergé, vous ne prenez pas part au vote. La majorité vote pour cette délibération. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto
et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

44. Extension et restructuration du Musée Bonnat-Helleu – Avenant n° 1 à la convention de financement avec la Communauté d'agglomération Pays basque.

M. ETCHEGARAY : Même sujet pour le 44. C'est la même position, Monsieur Etcheto, non-participation au vote. On vote favorablement à la délibération 44. Mes chers collègues, je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto
et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

45. Rénovation et extension du Musée Bonnat-Helleu - Signature d'un protocole transactionnel avec l'équipe de maîtrise d'œuvre BLP.

M. ETCHEGARAY : Même exercice pour 45, tout ceci étant intimement lié. Non-participation au vote de l'opposition et de la minorité. La majorité vote en faveur. Donc ces trois délibérations sont adoptées.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto

et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

46. Musée Bonnat-Helleu – Acceptation de dons d’œuvres.

M. ETCHEGARAY : Madame Castel, essayez d’être brève sur le rapport 46, où nous devons accepter des dons d’œuvre. Il y a une liste interminable, qui est d’ailleurs rassurante parce qu’il se passe des choses. Allez-y.

Mme CASTEL : Il s’agit d’un rapport pour accepter des dons d’œuvre. A la suite du don d’une gravure de Charles Baude d’après Rembrandt, de 2 tableaux de Marie Garay, d’un ensemble de 16 tableaux, 2 pastels et 9 dessins de William Samuel Horton, de 4 tableaux d’Edward Le Bas et d’un ensemble de 13 carnets de dessins de William Samuel Horton, il est demandé au Conseil municipal d’autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dons et de remercier les donateurs pour leur générosité.

Bien évidemment aussi, au cours de la prochaine réunion de la commission culture et patrimoine, on pourra faire un état des lieux de tous les dons et achats du précédent mandat et vous verrez que c’est assez considérable.

M. ETCHEGARAY : Merci, Madame Castel. Il n’y a pas d’abstentions. Il n’y a pas de vote contre cette délibération. Elle est donc adoptée à l’unanimité. Je vous remercie.

ADOPTION, A L’UNANIMITE

47. Festival Paseo et exposition « Talents du Pays Basque » au DIDAM.

M. ETCHEGARAY : Le rapport 47, Monsieur Ugalde.

M. UGALDE : Monsieur le Maire, ce rapport est à situer dans le contexte d’une activité culturelle que nous ne pouvons pas imaginer déconnectée du redressement économique de notre propre ville après la pandémie. Il ne faut pas avoir une vision totalement éthérée de l’activité culturelle. En tout cas, ce n’est pas ce qui nous anime, ici, à Bayonne et nous sommes donc en partenariat avec la vie commerciale du centre-ville en particulier. C’est la philosophie même de cette délibération.

En raison du contexte de crise sanitaire actuelle, la programmation des diverses animations estivales a été bouleversée. Pour favoriser l’attractivité touristique de Bayonne et contribuer à la reprise d’activité des commerces, il a été décidé de positionner le festival Paseo au cœur du programme d’animations de l’été 2020. Il en est de même avec l’exposition estivale du DIDAM, intitulée Talents du Pays Basque, qui associe trois photographes locaux de grande qualité, sans, hélas, le vernissage habituel dans ce bel établissement, pour des raisons sanitaires que je viens d’évoquer. Mais l’exposition existe et dans le respect des jauges de fréquentation, excessivement contraignantes. Compte tenu des éléments détaillés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d’autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir et contrats nécessaires à la mise en œuvre de ces deux manifestations.

M. ETCHEGARAY : Merci, Monsieur Ugalde. Sur ce rapport, il n’y a pas d’abstention ni de vote contre. Je constate donc l’unanimité. Je vous remercie.

ADOPTION, A L’UNANIMITE

48. Développement des offres dans le cadre de la carte Déclic.

M. ETCHEGARAY : Le rapport 48. Monsieur Laiguillon, développement des offres dans le cadre de la carte Déclic.

M. LAIGUILLON : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, la carte Déclic permet aux Bayonnaises et Bayonnais non imposables de bénéficier de tarifs réduits à diverses activités culturelles et sportives. Il est envisagé la reconduction du dispositif de la carte Déclic pour la période allant du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, accompagnée de nouvelles propositions faites aux détenteurs de la carte Déclic, dans les conditions détaillées dans la note explicative de synthèse. Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et contrats nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

M. ETCHEGARAY : Il n'y a pas de questions sur ce rapport ? Oui, Madame Herrera ?

Mme HERRERA : Juste trois éléments. Le premier, sauf erreur de notre part, on n'a pas de tableau récapitulatif de l'usage de la carte Déclic, au moins sur les associations. Ce serait bien qu'on ait un bilan quantitatif et sur l'affectation. Le deuxième élément, c'est de manière récurrente, on en parle chaque fois, c'est la prise en compte de cet effort que font les associations – je différencierai ce qui relève des spectacles, par exemple, où il y a d'autres opérateurs, je parle là des associations sportives ou culturelles –, la prise en compte de cette ristourne, entre guillemets, qu'elles prennent à leur charge. Il serait bien, soit qu'elle soit compensée, soit qu'elle soit intégrée dans les éléments de critérisation *a minima*, puisqu'il faut qu'il y ait une incitation à le faire et une reconnaissance de cette activité, la dimension sociale.

M. ETCHEGARAY : Merci. Trois sujets. Monsieur Laiguillon ?

M. LAIGUILLON : Merci. Tout d'abord, la carte Déclic, c'est avant tout un dispositif qui permet de rendre la culture et le sport accessibles à tous. C'est aussi un dispositif qui marche. Il y a plus de 4 300 cartes qui ont été délivrées cette année. C'est un rapport aussi de partenariat avec les associations. Elles ne nous ont pas attendus pour faire des tarifs solidaires mais, nous, on les accompagne. On les aide justement à donner du sens et à renforcer les actions pour qu'elles soient plus homogènes et aussi plus lisibles et plus qualitatives même, on vient donner un sens, à renforcer ces actions entreprises par les associations et on vient faciliter. C'est là que la Mairie a un rôle à jouer très fort. C'est venir faciliter l'action des associations en renvoyant, vers les services de la ville, le travail et le contrôle des justificatifs administratifs. Aucune association ne s'est plainte de manque à gagner et n'a demandé à la ville de refaire un effort, mais peut-être à étudier sur une commission vie associative, où on pourra en parler, avec le retour des associations. Mais le retour des associations, le retour des Bayonnais, ils sont tous contents. Pourquoi changer un dispositif qui marche ? Je ne vois pas l'intérêt là-dessus. Mais il n'y a pas que des associations. Il y a aussi des acteurs partenaires, des partenaires privilégiés, comme l'Aviron Rugby Pro, qui fait un tarif, le CGR de Bayonne...

Il faut aussi noter qu'il y a des perspectives d'évolution. Avec les responsables de la carte Déclic, les techniciens, que je tiens à remercier, remercier aussi toutes les associations, on va l'améliorer, on va chercher d'autres partenaires. Donc pourquoi changer un dispositif qui marche, qui répond à une attente des Bayonnaises et des Bayonnais et qui répond surtout à une attente des associations ? On pourra en discuter à bâtons rompus à la prochaine commission vie associative, de mémoire, vers le 5 ou 6 octobre, si je ne me trompe pas.

M. ETCHEGARAY : Merci, Monsieur Laiguillon. Vous voulez dire encore un mot, Madame Herrera ?

Mme HERRERA : Je voulais juste dire que mon intervention ne visait absolument pas à remettre en cause un dispositif qui marche. Ce n'était absolument pas la teneur de mes propos, mais je crois qu'on va arrêter là. Ce sera évoqué en commission associative et ce sera plus efficace. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Merci, Madame. Je mets aux voix cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas. Elle est adoptée à l'unanimité.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

ENFANCE-JEUNESSE ET EDUCATION

49. Conventions d'objectifs et de financement 2020-2022 avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour les établissements d'accueil jeunes enfants et les services périscolaires municipaux.

M. ETCHEGARAY : Madame Christine Martin-Dolhagaray, nous abordons les sujets d'enfance, jeunesse, éducation, dans votre délégation. Rapport 49. Vous avez la parole.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Merci, Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, il s'agit d'une convention d'objectifs et de financement 2020-2022 avec la caisse d'allocations familiales pour les établissements d'accueil jeunes enfants et les services périscolaires municipaux.

En application de son schéma directeur de la petite enfance, la ville propose une offre d'accueil diversifiée et adaptée aux besoins des familles selon l'âge des enfants. A ce titre, la CAF des Pyrénées-Atlantiques accompagne le fonctionnement de ces établissements par l'octroi d'une prestation de service unique nécessitant le renouvellement des conventions pluriannuelles d'objectifs et de financement. Par ailleurs, la CAF soutient le service d'accueil périscolaire, déclaré comme accueil de loisirs sans hébergement, par une prestation de service accueil de loisirs et propose de renouveler la convention dédiée pour la même période. Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les quatre conventions jointes en annexe à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Il y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas. Point adopté.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

50. Projet Educatif Territorial (PEdT) - Avenant n° 4.

M. ETCHEGARAY : Vous continuez, Madame Martin-Dolhagaray. Le rapport 50.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Il s'agit maintenant du projet éducatif territorial, le PEdT, l'avenant numéro 4. Les dispositions prises dans le cadre de la réforme de l'aménagement des rythmes éducatifs ont induit la rédaction d'un projet éducatif territorial, dont la ville de Bayonne s'est dotée en 2014 pour trois ans. Alors que s'engage un nouveau mandat, la ville de Bayonne envisage de réactualiser et repenser l'essentiel des documents cadres qui contribuent à la structuration de sa politique éducative, dans les conditions précisées dans la note explicative de synthèse. Il est ainsi proposé au Conseil municipal de prolonger le projet éducatif territorial existant pour la période 2020-2021 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre associée.

M. ETCHEGARAY : Sur ce rapport PEdT, il n'y a pas de question ? Je la mets aux voix. Il y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

51. Fusion des écoles maternelle et élémentaire Jean-Pierre-Brana.

M. ETCHEGARAY : Madame Martin-Dolhagaray, vous poursuivez, le rapport 51.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Il s'agit maintenant de la fusion des écoles maternelles et élémentaires Jean-Pierre-Brana. La ville a été sollicitée par l'inspection de l'éducation nationale au sujet de la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire Jean-Pierre-Brana, projet proposé à la faveur du départ à la retraite de la Directrice de l'école maternelle. Approuvé lors d'un conseil d'école, ce projet apporterait une continuité pédagogique depuis la toute petite section jusqu'au CM2 ainsi qu'une simplification administrative. Ce projet de fusion nécessitant un avis de la ville, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la fusion administrative des écoles maternelles et élémentaires Jean-Pierre-Brana en une entité unique dès la rentrée 2020-2021 et la dénomination du nouvel ensemble Ecole primaire Jean-Pierre-Brana.

M. ETCHEGARAY : Rapport de fusion de ces deux écoles, y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je la mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

52. Petite enfance – Convention d'attribution d'une participation financière et Convention d'objectifs et de résultats 2020 – Association d'Aide Familiale et Sociale.

M. ETCHEGARAY : Monsieur Christian Millet-Barbé. C'est vous qui avez maintenant à présenter le rapport numéro 52.

M. MILLET-BARBE : Il s'agit donc d'une convention d'attribution d'une participation financière et une convention d'objectifs et de résultats 2020 pour l'association d'aide familiale et sociale. Dans le cadre de sa politique petite enfance et en raison de l'intérêt social des activités de l'association d'aide familiale et sociale auprès de la population locale, la ville de Bayonne apporte annuellement un soutien financier à cette structure, dans les conditions qui sont précisées, évidemment, dans la note explicative de synthèse. Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de deux conventions à conclure avec l'AAFS pour l'année 2020 et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

M. ETCHEGARAY : Ce rapport, pas de question ? Je mets aux voix. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Délibération adoptée. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT URBAIN

53. Taxe locale sur la publicité extérieure (enseignes, dispositifs publicitaires et pré-enseignes) – Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

M. ETCHEGARAY : Rapport 53, c'est Monsieur Lacassagne. C'est une série de rapports qui sont plutôt en relation avec votre délégation. C'est d'abord la taxe locale sur la publicité extérieure.

M. LACASSAGNE : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit effectivement de la taxe locale sur la publicité extérieure concernant les enseignes et les dispositifs publicitaires et les pré-enseignes. Il s'agit en fait des tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2021. Par diverses délibérations, le Conseil municipal a institué la taxe locale sur la publicité extérieure, TLPE, applicable aux dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes implantés sur son territoire et en a fixé les tarifs. Au vu des éléments présentés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'adopter les nouveaux tarifs actualisés, pour une application au 1^{er} janvier 2021.

M. ETCHEGARAY : Merci. Madame Herrera, vous avez demandé la parole.

Mme HERRERA : Juste une demande, pour laquelle on n'attend pas une réponse aujourd'hui. C'est juste demander qu'il y ait une évaluation de l'impact d'un euro en publicité sur le territoire par rapport à son impact en bilan carbone pour le territoire, dans le cadre de l'étude qui doit être faite. Cela a été fait par certaines communes qui se sont rendu compte que l'impact environnemental était important. Et, au-delà, il y a des enquêtes qui ont été menées aussi sur le fait que la publicité était en contradiction avec des exigences de la transition écologique, certaines d'entre elles, dans la mesure où elles relayaient des messages de surconsommation qui était contraire à ce que nous recherchons. C'est donc juste des perspectives et voir si c'est envisagé sur du moyen terme. Merci.

M. ETCHEGARAY : Très bonne question. Qui peut répondre éventuellement à cette question ? J'ai compris le sens de la question. C'est très pertinent, il faut effectivement se poser la question de savoir quels sont les effets néfastes des publicités, parce qu'il peut y en avoir. On vous répondra.

M. LACASSAGNE : On apportera des réponses, puisque on travaille au niveau de l'agglomération et, effectivement, ces taxes permettent de minimiser l'impact, à la fois vis-à-vis du visuel et sur l'empreinte carbone, sur les différentes villes. C'est pour cela qu'en même temps, avec ces tarifs, ça permet de minimiser ces impacts. Effectivement, c'est à la fois visuel et l'impact carbone est très important. On vous donnera ces éléments.

M. ETCHEGARAY : Merci, Monsieur Lacassagne, de ces précisions. Je mets aux voix cette délibération 53. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

54. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

M. ETCHEGARAY : Monsieur Lacassagne, vous poursuivez par l'attribution de subventions communales. Et vous ne vous arrêtez pas à chacun des bénéficiaires de ces aides.

M. LACASSAGNE : Non, Monsieur le Maire. Je vous le promets.

M. ETCHEGARAY : Même si tout est important.

M. LACASSAGNE : Il s'agit effectivement de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre du dispositif OPAH-RU, PIG habitat indigne et précarité énergétique et du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, des subventions détaillées en note explicative de synthèse pour respectivement 14 869,90 euros, pour un montant total de travaux et de maîtrise d'œuvre de 458 540,49 euros, et 102 542,52 euros, pour un montant total de travaux de 1 597 834 euros, ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires.

M. ETCHEGARAY : Merci. Ce rapport 54, en général, il n'y a pas de problème particulier. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

55. Projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Adour aval – Avis de la Ville.

M. ETCHEGARAY : Monsieur Sévilla, vous avez à présenter le rapport 55 concernant le SAGE Adour aval.

M. SEVILLA : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, ce rapport présente le schéma d'aménagement et de gestion des eaux, qui est un document de planification de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, qui est élaboré à l'échelle du bassin Adour aval. Ce document est élaboré par les acteurs locaux, les élus, les usagers, les associations et des représentants de l'Etat. Ces acteurs locaux sont réunis au sein de la commission locale de l'eau, la CLE. Il est principalement composé de deux documents, dont le contenu est opposable sur le territoire : un plan d'aménagement et de gestion durable, le PAGD, de la ressource en eau et des milieux aquatiques et un règlement dont la principale plus-value réside dans sa portée juridique. A l'appui des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse et les annexes correspondantes, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

M. ETCHEGARAY : Je vous remercie, Monsieur Sévilla. Sur ce rapport, Madame Liousse, vous avez la parole.

Mme LIOUSSE : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, je voudrais ici dire quelques mots au sujet du rapport SAGE, réalisé par l'institution Adour, délibération 55.

M. ETCHEGARAY : Vous pouvez rapprocher le micro, juste pour qu'on vous entende mieux ?

Mme LIOUSSE : 668 pages, de l'analyse à la mise en place d'objectifs, pour tenter de trouver un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages et pour, surtout, adopter une gestion durable de notre ressource en eau et des milieux aquatiques. Il s'agit d'envisager des mesures visant à éviter, réduire ou compenser des éventuelles incidences négatives de l'exploitation des zones humides. Ce rapport porte sur le bassin-versant de l'Adour. Rive droite, il concerne les barthes de l'Adour ainsi que les petits cours d'eau, estuaires et nappes souterraines ; rive gauche, les sous-bassins de l'Aritxague et du

Maharin, etc. Ce rapport intervient dans un contexte particulièrement critique, on le sait, augmentation de la population sur le bassin, densification urbaine accélérée et, surtout, changement climatique, avec des intensités qui augmentent pour les événements pluvieux, la montée des eaux attendue, etc.

Le SAGE incite à préserver, gérer, restaurer et valoriser ces milieux et à agir en faveur de la restauration des continuités écologiques, de la protection des éléments utiles, de la gestion de l'eau et de la biodiversité. Les risques associés à l'inaction dans ce domaine sont nombreux : inondations, on l'a vu récemment ; qualité de l'eau potable ; disparition d'espèces ; prolifération d'espèces invasives et toxiques ; santé.

Deux des dispositions du SAGE nous concernent particulièrement, la C2 D3 et la C2 D5, préserver les zones humides prioritaires de toute dégradation et prévoir et dimensionner les mesures compensatoires au regard de leur localisation de l'impact des projets sur les zones humides. Elles sont à associer, bien sûr, à des dispositions justifiées complémentaires qui portent sur la surveillance régulière des zones humides, la formation des différents acteurs et une vision prospective.

Le rapport SAGE a un impact direct sur l'aménagement du territoire. L'objectif AMENAG2, il s'agit de renforcer la prise en compte des zones humides dans les projets d'urbanisme et, AMENAG3, d'adapter le développement de ce même urbanisme aux possibilités d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Cinq zones humides sont classées prioritaires à Bayonne, deux sur les bords de l'Adour au port de Bayonne et trois dans la vallée de l'Aritxague. Une attention particulière doit donc être portée sur les projets envisagés sur ces zones ou à proximité, qu'elles soient prioritaires ou non. Le rapport SAGE confirme hélas certaines erreurs du passé, auxquelles maintenant nous devons faire face, inondations, dégradation de la biodiversité. Et j'en citerai deux, les travaux réalisés pour permettre la construction d'un centre commercial en zones humides sur la barthe d'Ametzondo, cette zone qui était classée Natura 2000, serait aujourd'hui prioritaire, la construction de la chaudière bois énergie et du lycée Etxepare, en zones humides également, sur la fontaine de Claverie à Saint-Etienne. Cette zone n'est pas prioritaire en termes de surface, mais les dégâts occasionnés y sont attendus également.

Mais parlons maintenant d'aujourd'hui et de demain. Il nous faut entendre et appliquer les recommandations de ce rapport. L'augmentation de la population à 60 000 habitants et les nouveaux besoins liés à cette expansion ne peuvent plus se faire aux dépens de notre environnement. Une question s'impose. Est-ce que tous les projets immobiliers en cours et à venir jusqu'en 2022 sont concernés par le rapport SAGE ? Certains se trouvent, par exemple, sur les barthes d'Aritxague, au Polo, dans l'une des cinq zones humides prioritaires, qui devraient donc être préservées de toute dégradation selon le rapport SAGE. *Quid* de ces projets ? Espérons que le bon sens et la sagesse du rapport SAGE seront entendus. En tous les cas, de notre côté, nous y veillerons.

Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Merci, Madame Liousse. Vous avez dit beaucoup de choses avec lesquelles je suis complètement d'accord. Maintenant, vous indiquez qu'il faut avoir une attitude particulièrement exigeante sur les projets d'artificialisation des sols, d'urbanisation, que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux est là pour, effectivement, nous y conduire. Là, on a un avis sur ce projet de SAGE Adour aval. Vous savez comme moi que c'est un document qui va s'imposer aux documents de planification. Il s'agit du schéma de cohérence territoriale, du plan local d'urbanisme, des cartes communales, lorsque les communes n'ont que des cartes communales. En fait, c'est un document qui est en amont,

heureusement, d'ailleurs, de tout le dispositif. J'ai été Président du schéma de cohérence territoriale. C'est un des points sur lesquels nous avons été extrêmement regardants quand on a approuvé ce premier SCOT, qui était évidemment un SCOT de première génération, si j'ose dire, et qui n'atteignait pas le niveau d'exigence que vous appelez de vos vœux, comme moi aussi, d'ailleurs. Mais il n'empêche qu'il y a eu déjà une démarche dans ce sens. Il y aura certainement beaucoup plus à faire pour arriver à quelque chose de plus vertueux.

Vous avez donné l'exemple d'Ametzondo. Pour être bref, Madame, effectivement, vous avez pris deux exemples, Ametzondo et chaufferie bois, pour dire qu'on était dans des zones humides. Pour ce qui concerne Ametzondo, nous avons eu, à l'occasion de l'aménagement de cette zone, qui n'est d'ailleurs pas exclusivement à Bayonne, mais qui est aussi à Bayonne, à Mouguerre et également à Saint-Pierre-d'Irube, ainsi que Lahonce, un tout petit peu, l'occasion de régler ce type de question. Vous pensez bien que l'aménagement sur le secteur d'Ametzondo n'aurait pas pu se faire si nous n'avions pas – il se trouve que j'étais, à l'époque, en charge de ces questions-là – été rencontrer la commission nationale de l'environnement, auprès de laquelle il a fallu prendre un certain nombre de dispositions, ce qu'on appelle des mesures compensatoires, que vous connaissez mieux que moi, certainement, pour les quelques espèces protégées qui se trouvaient dans le secteur et pour faire en sorte que la gestion des eaux ne puisse pas être contrariée par ce projet d'aménagement qui est considérable.

Cela dit, je veux vous dire, même le dossier Ametzondo a quand même été vu au filtre de ce type de considération. Mais ça ne nous met pas à l'abri et je suis complètement d'accord avec ce que vous avez indiqué sur les attitudes de protection qu'on doit avoir en aval, en particulier, de l'Adour. Des problèmes se posent d'ailleurs quand même à l'amont aussi. Mais on parle ici de l'aval et ce SAGE concerne l'aval. Nous avons bien sûr toute une série de dispositions à prendre, pas seulement en matière d'urbanisme, parce qu'il y a la politique agricole, Madame, vous le savez mieux que moi, qui peut impacter les conditions dans lesquelles le SAGE peut fonctionner.

Voilà, je vous donnais quelques éléments de réponse. A moins que Lionel Sévilla veuille ajouter quelque chose ou vous-même, on va passer au vote. Vous avez la parole.

Mme LIOUSSE : C'est juste par rapport à la question sur le Polo, puisqu'on sait qu'il y a effectivement des projets immobiliers qui sont en construction. C'est en plein dans la barthe d'Aritxague, qui est une zone humide prioritaire. Quand on dit « éviter toute dégradation », est-ce que cela veut dire éviter toute construction ? C'était ma question.

M. ETCHEGARAY : Je n'avais pas compris tout à l'heure. Vous parlez de la barthe d'Ilbarritz.

Mme LIOUSSE : Pardon.

M. ETCHEGARAY : Non, c'est moi qui n'ai pas compris. Concernant Ilbarritz, nous avons un plan local de l'urbanisme, à ce jour, qui propose un zonage. Monsieur Lacassagne pourra éventuellement compléter, parce que c'est lui qui est en charge de l'urbanisme et qui travaille sur toutes les demandes d'urbanisation qui concernent ce secteur. En effet, nous avons, derrière l'ex-Toys'rus, jusqu'au Polo, un secteur où se trouve la barthe d'Ilbarritz. C'est exactement ce que vous étiez en train de désigner. C'est un lieu sensible, vous avez complètement raison de le dire, sur lequel on a effectivement eu un certain nombre de soucis, qu'on a tenté de régler. C'est la communauté d'agglomération qui a, pour l'essentiel, cette responsabilité, en ce qui concerne la gestion des eaux sur cette partie-là, bien évidemment. Mais en ce qui concerne l'urbanisation, certes la planification, c'est l'agglo, mais la ville, malgré tout, est responsable de tout ce qu'elle fait sur le secteur. Et nous avons quand même limité

la zone d'urbanisation à la partie qui n'était pas inondable. Et s'il y a eu des projets qui sont sortis... Il y en a un qui est en cours. Peut-être, Monsieur Lacassagne pourra en dire davantage. Ce projet a pu voir le jour parce qu'il se trouve dans une zone qui n'est pas une zone naturelle.

Vous voulez compléter, Monsieur Lacassagne, parce que je n'ai pas forcément tous les détails en tête ?

M. LACASSAGNE : Monsieur le Maire, vous avez dit l'essentiel, d'autant plus qu'au niveau du premier permis, nous l'avions refusé, parce qu'on avait un certain nombre d'éléments qui nous permettaient de le refuser. Mais ce qui est arrivé, c'est qu'on est obligé, maintenant qu'on détaille les refus de permis de construire, de donner l'ensemble des points. On ne peut plus ne pas donner l'ensemble des points. Le fait qu'on ait donné l'ensemble des points négatifs au promoteur, il a redéposé un nouveau permis et il a pu répondre à l'ensemble des points négatifs. Il faut savoir quand même que cette zone est extrêmement surveillée et que l'instruction des permis de construire se fait à travers, aussi, l'agglomération. En fonction de l'ensemble des mesures qu'a pu apporter l'opérateur, il a pu avoir son permis alors qu'au préalable, il n'avait pas eu son permis.

D'autre part, on est en train de négocier pour acquérir une partie – c'est l'agglomération qui devrait l'acquérir – de ces barthes qui était dans le domaine privé, de façon à ce qu'on puisse la ramener dans le domaine public et qu'on puisse l'entretenir, parce que le problème, c'est quand on a des barthes et qu'elles sont privées, elles ne sont pas forcément entretenues. Cela va nous permettre d'entretenir et de recréer un lieu agréable, qui permettra aussi de traiter tous les débordements, notamment de l'eau.

M. ETCHEGARAY : Cela dit, l'entretien des barthes, c'est la responsabilité publique. On ne peut pas y échapper. C'est celle de la communauté d'agglomération en particulier. Je peux vous dire qu'assez régulièrement et à l'occasion des inondations dont vous parliez tout à l'heure, Madame, parce qu'il y en a eu dans ce secteur-là, nous avons eu l'occasion de nous déplacer chez les riverains de ce secteur, qui ont effectivement mis en évidence des dysfonctionnements dans le fonctionnement de ce ruisseau d'Aritxague. Je ne vais pas vous dire le contraire, parce que c'est absolument vrai et c'est effectivement la responsabilité de l'agglomération.

Vous savez, comme moi, que maintenant, ça relève du GEMAPI. C'est quelque chose qui est d'un domaine spécifique, désormais, la gestion des zones humides, la taxe GEMAPI que j'aurais souhaité mettre en place à la communauté d'agglomération pour pouvoir se donner les moyens dans ce domaine. Malheureusement, pour des raisons tenant au Covid et à la santé financière relative de nos entreprises, je vais proposer au prochain conseil communautaire de reporter la mise en place de cette taxe. Ce n'est pas forcément une bonne nouvelle, ce que je suis en train de donner, là, Madame, mais je suis en train de vous dire qu'il y a une fiscalité qui permet de se donner les moyens, mais encore faut-il être dans une période où on puisse mettre en place une nouvelle fiscalité. Et ce n'est peut-être pas le moment.

Mais je vous remercie pour vos questions, parce qu'elles ont permis d'aborder une question qui est un sujet essentiel. Madame Bisauta demande la parole. Allez-y.

Mme BISAUTA : Pour revenir sur tout ce qui est le SAGE, sans rentrer dans autant de détails, je reviens sur la chaufferie bois Egurretik. Il est dit beaucoup de choses sur cet équipement et il me paraît, comme nous sommes en séance publique, qu'on ne peut quand même pas laisser dire un certain nombre de choses qui sont peu cohérentes avec la réalité.

D'abord, il y a eu énormément de recours contre l'installation d'Egurretik à cet endroit. Ils ont tous fait pschitt ou flop, parce qu'on a été particulièrement regardant, ainsi que pour le lycée Etxepare. Ça a été mené avec la région Aquitaine. Après, il y a des choix, à partir du moment où on n'est pas très très péjoratif pour l'environnement là où ça se situait. Ça a ennuyé des riverains proches mais, au-delà de ça, les décisions qui avaient été prises et, je crois, la façon dont on a regardé l'ensemble de ce terrain, avec l'idée de répondre à deux objectifs, quand même, d'intérêt public... Si ça ne l'est pas, je ne sais pas ce que c'est qu'un intérêt public.

D'abord, le lycée Etxepare devait se faire du côté de Biarritz, pour lequel la région avait donné un financement plus que conséquent, qui risquait de se perdre si on ne trouvait pas une solution, quand la ville de Biarritz a décidé unilatéralement et assez brutalement de ne pas le positionner sur le... Je ne me rappelle plus le nom. Barroilhet. Il fallait trouver une solution et plutôt dans l'urgence. Je crois que ce lycée, important pour le Pays basque, en immersion, était un projet qu'on ne pouvait pas laisser partir. Il a fallu trouver une solution. Elle a été trouvée là. Moi, je dois dire que tant les services de la ville que les services de l'agglomération – à l'époque, c'était l'ACBA –, il y a eu un travail – on a entendu dire que les fonctionnaires ne connaissaient pas tout sur tout, mais ils ont certaines compétences – minutieux et méticuleux pour le positionnement de ce lycée, justement, par rapport à un bout de bois classé qui était derrière, les deux ruisseaux qui sont à proximité.

Egurretik est un des enjeux les plus importants pour la ville de Bayonne en matière d'énergies renouvelables. 10 % de la population chauffée à l'énergie renouvelable, je ne sais pas s'il y a une autre ville en Aquitaine, mais on pourrait peut-être essayer de trouver. Ce qu'elle émet, ça représente 11 chaudières individuelles. Si, pour le même nombre de population, on faisait au gaz, on multiplierait par 4 les gaz à effet de serre. Et il y en a même à l'hôpital, dont on ne parle jamais, bizarrement, Madame Durruty. Il y en a même à l'hôpital, c'est le même délégataire et c'est le même process. Moi, c'est quelque chose que je défendrai, parce qu'il a été fait dans le but de passer... On ne peut pas dire sans arrêt qu'il faut passer aux énergies renouvelables et, le jour où on tente de le faire, dire que ce n'est pas là, pas comme ça et ainsi de suite. L'éolien, c'est bien, mais les chasseurs sont contre. L'hydroélectricité, c'est super, mais les truites ne le supportent pas. Tout est parfait, sauf qu'on ne peut jamais le faire. On l'a fait.

Je dois dire que le travail qui a été fait par les services, les services de la région aussi, pour que ces deux outils, vraiment d'intérêt général, soient positionnés là, nonobstant quelques difficultés, parce qu'il n'y a aucun endroit où il ne se passe rien et de façon très facile... Mais nous n'avons pas eu les contraintes d'Ametzondo, avec les mesures compensatoires. On est très très loin de ça. Alors, oui, la vie humaine, des fois, impacte. Oui, la vie humaine, dès qu'on vit, on pose un problème à cette planète. Je crois qu'on est tous d'accord pour dire que la réflexion doit être encore plus forte, encore aller plus loin. Et nous l'avons porté ici, mais tout est à continuer pour que ces impacts diminuent le plus possible. Mais tout événement humain constitue une réalité sur cette planète et une marque, une empreinte. Là, moi, je veux dire très fort, au moment où je quitte les responsabilités de cette délégation, qu'il y a eu, autour de ces deux projets, un souci constant de les réaliser de la meilleure des façons, de la façon la moins impactante, je le répète, pour produire des énergies renouvelables, j'en suis très contente, et pour que ce lycée basque trouve, à Bayonne et dans l'urgence, un site. Je crois que c'était impératif, nécessaire et que ceux qui étaient porteurs de ce projet ont été très satisfaits.

M. ETCHEGARAY : Merci. Madame Liousse, vous avez la parole.

Mme LIOUSSE : Je ne pense pas qu'on doive rentrer maintenant dans un débat sur les émissions de gaz à effet de serre et les particules émises par la chaudière. J'espère qu'on aura

à en reparler. Effectivement, vos deux volontés sont tout à fait louables. Le problème qu'il y a là, déjà, parce que je viens de ce quartier et que c'est un peu les tripes qui parlent, c'est que je trouve que Bayonne nord a un peu la double peine entre Canopia et la chaudière en termes de pollution pour les habitants. Mais, après, je comprends tout à fait ce que vous dites. Et je comprends aussi quand vous dites que la chaudière de l'hôpital, on n'en parle pas, parce qu'il semble qu'il y ait quand même eu des dysfonctionnements – là, c'est l'été, on ne peut pas le voir – sur la chaudière des Hauts de Bayonne. C'est pour ça qu'on en a parlé.

Quant à dire qu'on diminue par quatre fois les gaz à effet de serre, oui, à l'échelle nationale. Mais si les émissions qu'on a vues dans le panache, qu'on voit régulièrement sortir de cette chaudière... Je vous entends quand vous dites que c'est sûrement un dysfonctionnement, mais il faut à tout prix prendre le sujet à bras-le-corps pour régler cette question de dysfonctionnement.

Mme BISAUTA : Moi, je vous invite d'abord à y aller. En tant qu'élue, vous avez eu des rapports annuels qui vous ont été remis. Donc votre équipe les a. Ce sont des installations qui sont astreintes à un certain nombre... Dire que ça pollue, je m'inscris encore en faux. Il y a des panaches de fumée noire après des opérations de maintenance. Il y a eu deux incidents avec du bois mouillé. Allez-y. Allez discuter avec eux. Le prestataire qu'on a là, c'est le prestataire, je pense, qui a le plus de dispositif de ce genre en France, beaucoup plus dans l'est de la France, je le concède, qu'en Aquitaine, où c'était peu fait, bien qu'on ait la plus grande forêt de France.

En tant qu'élue, mais comme n'importe quel citoyen, vous pouvez aller visiter, ce que vous n'avez jamais fait. Je me suis renseignée. C'est dommage, parce qu'ils donnent plein de renseignements. Les gens du quartier y vont régulièrement. C'est *open*. Si vous voulez plus d'informations, nous sommes à votre disposition. Mais s'il vous plaît, ne dites pas qu'il y a une pollution qui impacte la santé des habitants, parce que ce n'est pas admissible. Vous n'avez aucun terme pour le dire. Par contre, j'ai été appelée par des gens que ça a complètement effrayés. Alors, là, il faut qu'on se mette d'accord. Allez-y. Allez les visiter, demandez les analyses. Et sur Canopia, c'est pareil, allez visiter. Mais ne dites pas que ça impacte la santé des habitants sans pouvoir le démontrer d'une autre façon. Nous serions irresponsables si nous avions un équipement qui altère la santé des habitants. Moi, j'habite en face, je suis chauffée par le bois et, franchement, je ne suis pas inquiète, ni pour moi ni pour ma famille.

Mme LIOUSSE : Je ne vais pas polémiquer.

M. ETCHEGARAY : Si, vous pouvez dire un mot, mais j'avais essayé de gagner du temps dans les rapports, au point d'être un petit peu rasoir tout à l'heure. Allez-y, Madame, un dernier mot et on vote.

Mme LIOUSSE : Je n'ai jamais dit que ça polluait. Ce que j'ai dit, c'est que... Non, je dis juste, parce que c'est vrai, qu'il y a des particules qui sont émises. Oui, de la suie, du carbone suie. J'en suis spécialiste. Ce carbone suie impacte la santé. Je ne dis pas que ça le fait, je dis que ça peut le faire et qu'il faut surveiller et faire des mesures de carbone suie, justement.

Mme BISAUTA : Mais ça ne le fait pas. Je propose qu'on en parle ailleurs que là, parce que vous avez, en tant qu'élue, comme d'autres, la possibilité d'aller plus loin dans ce dossier. Moi, je souhaite qu'on y aille, pour éclaircir et faire litière, un peu, de tout ça. Ce serait bien.

M. ETCHEGARAY : Merci. Monsieur Esteban, en promettant d'être bref.

M. ESTEBAN : Nous avons évoqué, lors de ce débat sur les zones humides, trois zones importantes, nous devons nous recentrer sur ces questions-là. Nous avons une vraie problématique d'inondation à Bayonne, qui n'est pas causée uniquement par ça. Nous sommes dans une partie aval d'un fleuve, bien sûr, mais nous avons ces effets d'éponge qui disparaissent peu à peu.

Les mesures compensatoires, c'est une chose, elles sont réalisées ou pas, mais elles ne sont jamais remplacées par des zones humides. La problématique est là, ce dossier est donc relativement important et à prendre en compte. La question de la chaudière ou du lycée de l'Ikastola n'a rien à voir dans cette question, c'est l'artificialisation des sols qui est une problématique. Merci.

M. ETCHEGARAY : Ça m'aurait étonné que vous soyez contre le lycée Etxepare, Monsieur Esteban. Il fallait bien le faire quelque part, parce que ce que disait Martine Bisautta et Mathieu Bergé, c'est que nous avons quelques semaines pour trouver un lieu où installer le lycée Etxepare avant de perdre les crédits du conseil régional, que nous avons conservé puisque le conseil régional a été largement au rendez-vous.

Nous allons mettre aux voix cette délibération, parce que c'est un avis. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Merci pour ces débats, même si cela nous a fait un peu dérapier.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

ESPACES PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

56. Travaux parc de stationnement de la Gare – Mesure exceptionnelle de remboursement des abonnés.

M. ETCHEGARAY : Le rapport 56, Monsieur Corrége. Essayez d'être bref.

M. CORREGE : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues et chères collègues. Dans le cadre de la création d'un pôle d'échange multimodal aux abords de la gare SNCF, la ville a souhaité restructurer le parc de stationnement de la Gare afin de rendre son fonctionnement cohérent avec les nouveaux aménagements et usages liés à ce pôle, tout en le laissant accessible à l'ensemble des abonnés. Néanmoins, cette cohabitation d'une durée de 18 mois avec le chantier a dégradé la qualité d'usage en apportant certaines nuisances inhérentes à ce type d'opérations. A l'appui des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est proposé au conseil municipal d'approuver le remboursement de deux mois d'abonnement et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires afin de le rendre applicable.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? Je vous remercie. Donc, adopté.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

EVENEMENTIEL ET ANIMATION

57. Vie associative – Centre de ressources et d’appui à la vie associative (Crava) – Convention avec l’association « Profession Sport & Loisirs 64 ».

M. ETCHEGARAY : Monsieur Laiguillon, vous reprenez la parole pour le Crava que vous connaissez bien, rapport 57.

M. LAIGUILLON : Merci, Monsieur le Maire. La Ville a mis en place un centre de ressources et d’appui à la vie associative, le Crava, qui offre aux associations des services de soutien et d’accompagnement dans le respect du cadre juridique qui s’impose à elles par le biais de séances d’information, des accompagnements individuels ou collectifs, ou encore des rencontres avec les partenaires institutionnels ou techniques suivant les éléments indiqués dans la note explicative de synthèse. Il est ainsi demandé au conseil municipal d’approuver les termes de la convention afférente qui détermine les modalités de ce partenariat entre la ville et l’association et d’autoriser Monsieur le Maire à les signer.

M. ETCHEGARAY : Merci. Madame Herrera.

Mme HERRERA : On m’a conseillé, dans le cadre de la réunion préparatoire, de revenir au rapport d’activité de l’année dernière, ce que j’ai fait. Ça n’a pas remis en question la demande faite, mais je ne demande pas qu’elle soit prise en compte ce soir, mais que l’on étudie sa faisabilité ultérieure. A savoir qu’il y ait un cofinancement de l’agglomération parce que ce dispositif est un dispositif d’Etat qui maille le territoire via les Directions départementales de la cohésion sociale et d’autres structures de l’Etat. Donc, des structures déconcentrées qui confient à une association la mise en place d’un certain nombre de formations. Nous sommes donc bien sur un dispositif départemental qui, j’imagine, est bicéphale. Il doit y avoir l’équivalent sur Pau, je ne suis pas allé vérifier, mais nous pouvons nous en douter. Donc, au titre des bénéficiaires et du montage de ce dispositif, il me semblerait légitime que la ville de Bayonne partage la prise en charge de ce dispositif *a minima* avec l’agglomération Pays basque ou avec le département si le département finance le dispositif palois.

M. ETCHEGARAY : Je suis d’accord avec vous. Le Président de l’agglo va mettre ça dans les tuyaux. Bayonne subit ou exerce des charges de centralité. Elle a toujours l’habitude de considérer que c’est Bayonne qui doit payer. La liste des équipements pour lesquels nous pouvons considérer qu’on est sur une charge communautaire est beaucoup plus importante. J’attendais de poser la question à l’agglomération. Après tout, on n’a que trois ans d’existence, pour ceux qui l’auraient oublié, à l’agglomération, pour se poser ce genre de questions. Donc, j’adhère à ce que vous avez dit, et Cyrille Laiguillon veut ajouter quelque chose.

M. LAIGUILLON : On va en parler à la commission vie associative. On a déjà fait l’ordre du jour avec quelques questions diverses. C’est vrai que Bayonne a un temps d’avance sur la vie associative avec le Crava et je pense qu’il faut le garder. On a gardé ce temps d’avance parce que vous vous rappelez, l’année dernière, on a signé une charte ici en conseil municipal, justement, pour envoyer un appel à l’EPCI, à l’agglomération. Et l’agglomération, l’année dernière, a voté pour à l’unanimité. Donc, ça y est, on a toujours le temps d’avance et on va continuer dans cette démarche et avec l’oreille de Monsieur le Président de l’agglomération, ça ira très vite. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je ferai le relais de ça. C’est une bonne proposition et on travaillera sur ça, c’est promis. Je mets aux voix. Il n’y a pas d’abstention ni de vote contre. La délibération est donc adoptée.

ADOPTION, A L’UNANIMITE

FINANCES

M. ETCHEGARAY : Nous allons commencer le bloc des sujets budgétaires. Je vous propose, parce que j'avais vu ça avec Mathieu Bergé et Henri Etcheto, de considérer là aussi, comme nous l'avons fait tout à l'heure, de voir en bloc un certain nombre de questions budgétaires. Peut-être pas les rapports 58 et 59, ni 60, parce qu'il faudra que je sorte au niveau du rapport 59 et ce sera plus simple d'opérer de la sorte.

58. Exercice 2019 – Budget principal et budgets annexes - Comptes de gestion.

M. ETCHEGARAY : Donc, le rapport 58 va être présenté tout de suite, pour le compte de gestion du budget principal et du budget annexe, par Xabier Parrilla-Etchart.

M. PARRILLA-ETCHART : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, il s'agit de l'exercice 2019, le budget principal et les budgets annexes, les deux budgets annexes et plus précisément des comptes de gestion. Pour nos collègues qui nous rejoignent au sein de l'assemblée délibérante, le compte de gestion, c'est le document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours d'un exercice comptable, accompagné des pièces justificatives correspondantes. Conformément à l'article L.2221-31 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver les comptes de gestion 2019, établis par Monsieur le Trésorier et détaillés dans la note explicative de synthèse, et de déclarer qu'ils n'appellent ni observation ni réserve.

M. ETCHEGARAY : Je mets aux voix ce compte de gestion. Votre position ? Vous ne participez pas au vote.

M. ETCHETO : Pour simplifier le travail des services, sur la série des comptes administratifs, jusqu'au rapport 64, nous ne prenons pas part au vote.

M. ETCHEGARAY : Donc, non-participation au vote. La majorité me confirme qu'elle adopte cette délibération.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto
et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

59. Exercice 2019 – Budget principal - Compte administratif.

M. ETCHEGARAY : Monsieur Parrilla-Etchart, vous allez présenter le rapport 59. Une fois que vous l'aurez présenté, je vais me retirer pour le vote.

M. PARRILLA-ETCHART : Merci encore, Monsieur le Maire. Exercice 2019, il s'agit maintenant du budget principal et du compte administratif. Le compte administratif étant le pendant du compte de gestion qui est cette fois-ci le bilan financier de l'ordonnateur qui est Monsieur le Maire. Il est donc demandé au conseil municipal d'élire son Président de séance, en vertu de l'article L.2921-14 du Code général des collectivités territoriales. Et conformément à l'article L.2121-31 du même code, d'approuver le compte administratif 2019 du budget principal, faisant apparaître un résultat global de clôture de 11 214 925,30 euros.

Mme DURRUTY : Pas d'observation sur ce compte administratif ? Je vous propose de passer au vote et d'approuver le compte administratif 2019 du budget principal, faisant donc

apparaître ce résultat de clôture tel qu'il vient d'être présenté à 11 214 925,30 euros. Vous ne participez pas au vote ? C'est ça ? Merci pour cette majorité.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto
et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

60. Exercice 2020 – Budget principal - Affectation du résultat de fonctionnement 2019.

Mme DURRUTY : Je vais poursuivre, parce que le Maire va nous rejoindre. Je vous propose de passer au rapport 60 qui concerne là aussi le budget principal et l'affectation du résultat de fonctionnement pour l'exercice 2019. C'est toujours Monsieur Parrilla-Etchart.

M. PARRILLA-ETCHART : Merci, Madame Durruty. Il s'agit de l'exercice 2020, le budget principal et l'affectation du résultat de fonctionnement 2019. Il n'y a pas d'erreur, il s'agit bien de l'exercice 2020, toujours pour nos collègues qui nous rejoignent au sein de cette assemblée délibérante. L'affectation du résultat de 2019 se fait à l'exercice qui vient tout de suite après, donc en 2020.

Suite à l'approbation du compte administratif 2019 du budget principal, il convient que le conseil municipal se prononce sur l'affectation du résultat de fonctionnement de la manière suivante : 3 349 126,78 euros en réserve au compte 1 068 à titre obligatoire, pour couvrir le besoin de ses financements. 3 949 072,44 euros en réserves complémentaires. Et 800 000 euros en report à nouveau.

Mme DURRUTY : Il est proposé à notre conseil municipal d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget principal tel qu'il vient de nous être exposé. Pour ceux qui participent au vote, qui est pour ? Merci pour cette majorité.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto
et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

61. Exercice 2019 - Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droits réels.

Mme DURRUTY : Nous passons ensuite au rapport 61, qui concerne le bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droits réels. Délibération sur laquelle il n'y a pas de vote. Je ne sais pas qui présente cette délibération. C'est Monsieur Erremundeguy.

M. ERREMUNDEGUY : Merci. Conformément aux dispositions de l'article L.2241 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur les acquisitions et cessions opérées sur le territoire de Bayonne, présentées chaque année au conseil municipal et détaillées dans la note explicative de synthèse. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Mme DURRUTY : Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y a pas de vote.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto

et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

62. Exercice 2019 – Budget annexe des parcs de stationnement - Compte administratif.

Mme DURRUTY : Le rapport suivant, en revanche, je vais passer la parole à Loïc Corrége qui va nous présenter le budget annexe des parcs de stationnement et donc le compte administratif.

M. CORREGE : Merci. Conformément à l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe des parcs de stationnement tel que présenté dans la note explicative de synthèse et faisant apparaître un résultat net de clôture de 2 366 892,72 euros.

Mme DURRUTY : Je vous propose donc de passer au vote, s'il n'y a pas de questions. Qui est pour ? Merci. Les autres conseillers municipaux ne participent pas au vote.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto
et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

63. Exercice 2020 - Budget annexe des parcs de stationnement - Affectation du résultat d'exploitation 2019.

Mme DURRUTY : Le rapport 63, toujours Loïc Corrége, qui nous présente pour le budget annexe des parcs de stationnement, l'affectation du résultat d'exploitation 2019.

M. CORREGE : Merci. A la suite de l'approbation du compte administratif du budget annexe des parcs de stationnement 2019, il convient que le conseil municipal se prononce sur l'affectation du résultat d'exploitation d'un montant de 562 550,63 euros au besoin de financement des investissements, à l'appui des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse.

Mme DURRUTY : Sur ce rapport qui vient de nous être présenté, pour ceux qui participent au vote, qui est pour ? Merci pour cette majorité.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto
et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

64. Exercice 2019 - Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada – Compte administratif.

Mme DURRUTY : Ensuite, le rapport 64 va nous être présenté par Yves Ugalde et il concerne donc le budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada. Là aussi, présentation du compte administratif.

M. UGALDE : Conformément à l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2019 du

budget annexe des fêtes traditionnelles de la temporada tel que présenté dans la note explicative de synthèse.

Mme DURRUTY : Merci.

M. ESTEBAN : Je ne participerai pas au vote du fait d'un versement de subventions du budget principal pour financer des corridas qui doivent s'autofinancer comme ça se fait partout en Espagne.

M. UGALDE : Pas du tout, mais ce n'est pas grave. On ne va pas entrer dans une discussion de ce type-là, mais il y a des députations en Espagne qui ont largement contribué avec des fonds publics à l'organisation des corridas, l'Andalousie en particulier, qui s'est manifestée récemment encore dans ce domaine.

Mme DURRUTY : Très bien. Je vous propose de passer au vote pour ce rapport 64. Toujours pareil, vous ne participez pas au vote. Qui est pour ? La majorité est pour. Je vous remercie pour ce vote.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

65. Rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – 2020.

Mme DURRUTY : Nous allons permettre au Maire de reprendre sa place et donc passer la parole à Madame Déborah Loupien-Suares pour nous présenter le rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2020, qui est un rapport bien sûr obligatoire chaque année pour nos collectivités. J'en profite, Monsieur le Maire, pour vous repasser la parole et vous dire que les comptes administratifs ont tous été adoptés à la majorité.

(Retour du Maire)

Mme LOUPIEN-SUARES : Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues. Comme vous le savez, depuis l'adoption de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les collectivités territoriales et les EPCI de plus de 20 000 habitants sont tenus de présenter chaque année un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet du budget. Ce rapport, qui est détaillé dans la note explicative de synthèse, décline les interventions de la ville dans le cadre de ses politiques publiques en matière de sport, culture, enfance et jeunesse, pour ce qui concerne la semaine de la diversité également. Des éléments sont également apportés à propos de la politique de gestion des ressources humaines, de la commande publique et de la gouvernance. Ce rapport est complété par une présentation chiffrée des effectifs et développe le plan d'action de la ville en sa qualité d'employeur. Il est donc demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport. Merci.

M. ETCHEGARAY : Merci, Madame Loupien-Suares. Sur ce rapport, y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Pas d'abstention ni de vote contre. Il est donc adopté, je vous remercie.

DONT ACTE

66. Rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable.

M. ETCHEGARAY : Le rapport suivant est un rapport présenté à deux voix par Madame Bisauta et Madame Hardouin. C'est le rapport 66 relatif à la situation de la ville en matière de développement durable. C'est toujours un rapport qui précède les discussions budgétaires. Il a donc sa place ici, avant les OB. Madame Bisauta.

Mme BISAUTA : Merci, Monsieur le Maire. Je vais, pour la dernière fois, faire cet exercice de présenter ce rapport de développement durable issu du Grenelle de l'environnement. L'obligation de présenter ce rapport en prélude justement aux orientations budgétaires est inscrite dans la loi depuis 2011, pour les villes de plus de 50 000 habitants. La ville de Bayonne, de façon tout à fait volontaire a présenté ce rapport dès 2011, puisque nous n'étions pas encore 50 000 habitants, simplement parce qu'il nous paraissait très logique, voire intéressant, de se soumettre à cet exercice qui nous menait à faire un bilan précis et à rendre public l'ensemble des actions que nous portions en faveur du développement durable. A l'époque, quelqu'un avait qualifié de tarte à la crème le développement durable. Mais bon, les choses évoluant, ça devient plus sérieux maintenant.

D'ailleurs, la même année, l'Agenda 21 Bayonnais a été labellisé par le Ministère. Pour ma part, cette dernière présentation se fait dans un contexte que vous n'ignorez pas, qui est très particulier, un contexte de mutation, un contexte où les nouveaux défis vont nous amener à faire évoluer les modalités d'action des collectivités. J'espère que sous ce mandat, nous aurons l'occasion, à travers les commissions mises en place, d'y travailler et d'y réfléchir conjointement, parce que je pense que s'il y a des dossiers qui peuvent être partagés dans un esprit constructif, c'est bien les enjeux extraordinaires, au sens étymologique du terme, que nous avons à relever actuellement. C'est un vrai défi pour l'humanité et je crois qu'il ne s'agit pas d'être d'un côté ou de l'autre de la table, je crois que c'est quelque chose que l'on peut partager pour peu que l'on soit dans l'honnêteté intellectuelle non pas de s'affronter, mais d'essayer de voir ensemble ; et toutes les idées sont bienvenues.

Ce rapport, vous le trouverez dans vos cases, vous l'avez eu de façon numérique. C'est quelque chose de simple, mais vous verrez que l'on se pose aussi des questions sur lesquelles il sera peut-être intéressant de partager. Sur l'évolution de l' élu, du prescripteur et l'animateur, que deviennent nos collectivités ? Quel est le rapport aux citoyens ? Et juste un petit truc, mais c'est pour me faire plaisir, de l'avoir au bien-être. C'est quelque chose qui est depuis longtemps en réflexion chez les écologistes, ça commence à devenir en actions. C'est-à-dire est-ce que le PIB, qui a été l'instrument de la richesse des pays, doit être le seul indicateur ou doit-on avoir des indications de bien vivre et de bien-être ? Je crois qu'après la crise Covid, la question peut se poser avec une certaine acuité. Il y a d'ailleurs des pays qui ont mis en place des indicateurs de bien-être. C'est la Nouvelle-Zélande, c'est l'Islande, c'est l'Ecosse aussi. C'est juste pour avoir le plaisir de le dire, ce sont trois femmes qui sont Premier ministre, je ne pouvais pas le louper, donc je vous le dis. Mais au-delà de ça, de cette petite anecdote, le travail qui est fait est absolument remarquable si l'on se penche un peu sur les rapports que ces gouvernements rendent.

Cette crise, elle est sanitaire, elle est économique, elle est écologique et elle va nous amener à prendre des décisions. Tout à l'heure, j'ai entendu GEMAPI, la taxe risque de s'évanouir. Tout le monde le regrette, moi, je me dis que c'est quand même embêtant que l'on commence par alléger. Mais c'est un débat que tout le monde peut partager et de ce côté de la table, je pense que tous les avis sont recevables. Mais c'est vrai que la fiscalité écologique n'est peut-être pas celle dont on doit faire le deuil en premier. Je l'apprends là, donc comme d'habitude, je dis ce que je pense, mais ça ne va pas plus loin. Je ne vais pas aller beaucoup plus loin dans la discussion. Simplement vous dire, par rapport au service qui a porté pendant un an

toutes ces actions, relever deux ou trois axes dans lesquels je fais un choix complètement impératif pour ne pas vous asséner de choses trop longues.

Très important pour nous la formation des agents, cette année. Ils ont beaucoup participé dans cette même salle. Cela continue à construire une culture commune et je crois que leur satisfaction, l'intérêt qu'ils y ont porté et les idées qu'ils ont amenées sont des gages de dynamisme de la politique de développement durable dans cette collectivité. Sur l'axe 1, je soulignerai l'engagement en faveur de la qualité de la restauration scolaire, avec des chiffres clés importants. C'est un dossier auquel Christine et moi sommes autant attachées l'une que l'autre. Nous arrivons à 28 % de bio, nous avons donc dépassé les objectifs qu'on s'était fixés à 2022, en valeur financière. Je le répète, c'est beaucoup plus important qu'en termes de produits.

Le deuxième axe que j'ai envie de citer, parce qu'il a été important dans la vie de cette collectivité, c'est le budget participatif. Sans aller plus loin, je crois que tout le monde sait le succès incontestable qu'il a rencontré et il sera maintenu. Et surtout aussi le Séqué avec l'arrivée de cette maison de quartier qui va donner au quartier une maison communale qui a été entièrement pensée par les habitants. Ils sont arrivés devant une feuille blanche et avec un architecte programmate, ils ont réussi à aboutir à ce beau projet. Sur le Séqué, parce que j'entends des choses difficilement compréhensibles de-ci de-là, il y avait plus de 600 logements prévus dans la ZAC du Séqué quand nous avons commencé à travailler avec Duncan Lewis, qui était l'architecte qui avait été requis pour cette ZAC. 610 logements, donc 436 sont d'ores et déjà livrés, dont 46 en habitat participatif. Et le Belvédère, qui est en cours de construction, était prévu depuis le début de la création de cette ZAC.

Dans l'axe 3, j'ai envie de souligner le schéma des sports parce que je trouve qu'un travail remarquable a été fait pour le schéma 2020-2025. Je regarde Agnès parce que je sais que ça a été quelque chose qu'elle a porté avec beaucoup de force. C'est très important parce qu'il y avait de vraies ouvertures sur les publics empêchés, les publics handicapés, mais aussi l'accès des femmes aux sports féminins. Je pense qu'il s'agit de choses importantes.

Et l'axe 4, avec la gestion exemplaire des crèches. Il y a eu aussi un investissement des agents assez important pour arriver à sortir une qualité de gestion du travail dans les crèches importante. Je vais laisser la parole à Laurence qui, l'année prochaine, l'aura tout entière sur ce sujet.

M. ETCHEGARAY : C'est quasiment un passage de témoin.

Mme BISAUTA : Oui, je le prends comme ça. Je vais la former ou la déformer, comme vous voulez.

Mme HARDOUIN-TORRE : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, je voulais quand même rendre hommage à Martine ce soir, puisque je mesure oh combien il est compliqué de passer après elle tant elle a incarné cette délégation. Et elle va continuer à l'incarner puisque, comme je lui ai indiqué, je ne manquerai pas de l'embêter, de la solliciter, dès que le besoin se fera sentir. Donc, pour l'avenir, du moins pour cette année, la ville de Bayonne va poursuivre l'approfondissement sur trois grands axes. Mais je vous renvoie quand même à la lecture du rapport, puisque nous n'allons pas tout développer aujourd'hui, avec une dimension plus territoriale. Les trois axes sont s'alimenter, se déplacer et habiter. Je ne vous ferai pas l'affront de tout relire.

Simplement rappeler qu'en ce qui concerne l'alimentation, il conviendra de renforcer tout d'abord l'approvisionnement en produits bio et locaux. Continuer la collaboration avec le

prestataire actuel qui est Eole, la légumerie, les producteurs locaux, comme on a pu le voir d'ailleurs durant la crise Covid. Et continuer l'action éducative et d'accompagnement des changements de comportements, notamment en matière de gaspillage alimentaire. De même, le travail réalisé en matière de restauration sur le scolaire en juin avec l'adjointe à l'éducation devra continuer avec la même efficacité.

Se déplacer, deuxième point qui sera évidemment très important dans le cadre de cette année. C'est aussi évidemment travailler en collaboration avec le syndicat des mobilités, je ne vous l'apprends pas. Et là encore, en lien avec l'adjoint qui est en charge des mobilités au sein de la ville. Le but étant de développer des cheminements doux, voies piétonnes, cyclistes. Aménager et continuer l'aménagement des pistes cyclables selon le plan vélo et la création de locaux sécurisés pour les vélos. Il ne s'agit que de points partiels, je le répète. Le but est aussi de limiter le déplacement des voitures, notamment avec des parkings de covoiturage et engager un plan de mobilité interne au cœur de la ville, tout en participant à celui qui existe déjà au niveau de Marracq, puisque les travaux concernant la ligne 2 du tram-bus ont démarré.

Habiter, troisième axe fort. Là encore, poursuivre les aménagements et constructions durables. Préserver les surfaces plantées et végétaliser les espaces publics, notamment au travers de choix de végétations adaptées au climat. Faciliter les mobilités douces et être attentifs notamment à la qualité des matériaux et à leurs performances énergétiques.

En parallèle, j'ai indiqué que le financement des budgets participatifs passera de 200 000 à 300 000 euros. Evidemment, toutes ces grandes lignes vont devoir nécessairement tenir compte de la crise Covid, comme je le disais en préliminaire, puisque les enjeux sont effectivement économiques, mais aussi sociaux, car souvent, ce sont ceux qui sont les plus précaires, qui sont les plus vite et de façon la plus intense touchés par les conséquences de ces crises. Mais tout cela ne peut être envisagé qu'au travers d'une cohérence de territoire. 158 communes doivent s'appliquer à agir de concert. Il est clair que Bayonne ne peut agir seule et pour elle seule, pas plus que l'ensemble des autres communes. Il faut une cohérence ville-agglomération, il faut jouer collectif, arrêter la concurrence entre les communes afin que solidairement – le mot est important – nous fassions face aux enjeux climatiques, écologiques et sociaux dans l'intérêt du territoire et de tous les habitants et habitantes du Pays basque.

Après en avoir débattu, si tant est qu'il y ait débat, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable.

M. ETCHEGARAY : Merci. J'ai une demande de prise de parole de Monsieur Esteban et de Madame Herrera. Monsieur Esteban.

M. ESTEBAN : Monsieur le Maire, chers collègues. Le rapport que vous présentez est assez idéal, avec une vraie réflexion et une déclaration de principes à laquelle on ne peut qu'adhérer sur le principe. Il convient cependant de l'analyser en fonction des éléments transmis dans ce rapport. Dans ce cadre, en première partie des actions menées en 2019, vous tirez votre bilan. Il étale un catalogue d'actions très louable, mais sans évaluation de cette politique publique de développement durable, du moins dans ce rapport. Exemple de questions réclamant une évaluation très concrète sur l'air que nous respirons dans les lieux publics : existe-t-il à Bayonne un plan de surveillance et de prévention de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public ? Obligation légale et réglementaire depuis 2010, avec application depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les crèches, les écoles maternelles et primaires, avec obligation de surveiller périodiquement la qualité de l'air intérieur dans certains établissements accueillant les populations d'enfants, populations sensibles, exposées sur de longues périodes. Ceci pour évaluer des moyens d'aération des établissements, intervenir pour protéger le public en

question des polluants réglementés, dont le dioxyde de carbone, et notamment informer les usagers, les parents aussi ; c'est une obligation, premier point.

Deuxième point, concernant la deuxième partie de votre rapport pour l'année 2020, qui est déjà bien entamée. Vous proposez la poursuite d'une stratégie vers trois axes qui sont également très louables : s'alimenter, se déplacer, habiter. Et vous vous appuyez sur deux références extrêmement louables également. L'agenda 2030, adopté en septembre 2015 par l'ONU, structuré autour de 17 objectifs de développement durable et le plan Climat Air Energie territorial arrêté par la Communauté d'agglomération Pays basque le 1^{er} février 2020. Les deux documents que vous reprenez font en réalité appel à des actions essentielles, cependant absentes du rapport municipal. Sur l'alimentation, l'agenda 2030 évoque les pratiques agricoles durables, mais aussi, et surtout l'amélioration de la nutrition pour tout type de populations. Il s'agit ici de savoir quelle sera à Bayonne l'accessibilité à une nutrition issue de productions locales et biologiques notamment, envers toutes les populations de Bayonne, surtout celles qui ont le plus de difficultés à acheter des légumes, des laitages, de la viande locale et bio. C'est un réel problème et je pense que l'on en débattera lors de la commission.

Deuxième emploi, sur le thème « habiter ». Point 11 de l'agenda 2030 de l'ONU, votre référence, « faire en sorte que les villes soient résilientes et durables ». Le plan climat Pays basque de l'agglomération constate, quant à lui, que l'artificialisation des sols contribue à libérer du carbone vers l'atmosphère et contribue à accentuer les effets du changement climatique ; changement climatique qui est au cœur de ce rapport. Or, l'artificialisation des sols est absente de votre rapport, en tout cas celui auquel nous avons accès pour ce conseil municipal, alors que 23 projets immobiliers, dont une grande partie accentue l'étalement urbain, sont d'ores et déjà à la vente sur les sites Internet des promoteurs pour 2020-2021. Nous avons une idée ici et nous pourrions peut-être la partager avec le Président de la communauté d'agglomération, dans le cadre du SCOT qu'il connaît bien, l'ancien et le nouveau en préparation, dans le cadre du PLU intercommunal notamment. Avec le Maire de Bayonne, pourrions-nous partager l'idée de la lutte contre les excès de l'artificialisation et de la pétrolisation ?

Eraikuntzari buruz, punttu garantzitu bat, erran daiteke hirigintza mailan garapen iraunkorra kontutan hartu behar dela. Garapen iraunkorraren adar nagusia baita. Natural lurra desagertzen delarik eraikuntzengatik, ondorio txarrak dira klimarentzat. Eta hau betirako. Heldu diren bi urteetan, 23 imobiliariorako xedeak gauzatuko dira Baionan, gure inguruko lurak hunkituz.

Zer izanen dira gogoetak horretaz Herriko Etxe mailan ? Nola ulertu artifizializazioa aiantzia denik ? Gure aldetik gaia segituko dugu urbiletik.

Milesker entzuteagatik, Merci pour votre attention.

M. ETCHEGARAY : Merci. Maintenant, Madame Herrera.

Mme HERRERA : Merci de votre proposition de participation dans le cadre de la commission ou autre, parce que je crois qu'il n'y a qu'une personne de notre groupe qui est inscrite dans cette commission. Un souhait que le budget participatif soit augmenté puisqu'il représentait, d'après nos calculs, environ 0,16 % du budget. C'était un début, mais on souhaite vraiment qu'il soit augmenté pour qu'il ait un poids significatif en matière de politique publique.

Deuxièmement, toutes les listes étaient signataires du pacte 2020 Bizi. Et le dernier point, c'est l'exécution totale du plan Climat Air Energie territorial du Pays basque. Avec un engagement qui est d'adopter avant la fin de la première année du mandat, une délibération qui précise, sous forme de plan communal, les déclinaisons opérationnelles du plan Climat que je viens de

citer à l'échelle de la commune et d'assurer la transparence de sa mise en œuvre via des outils de suivi et de ne pas mettre en œuvre des projets en contradiction avec les objectifs fixés par ce plan Climat Air Energie territorial. Est-ce qu'est-ce qu'un travail a commencé à être fait sur ce sujet ou pas ? Puisque c'est l'engagement que nous avons tous et toutes pris, on est prêts aussi à participer à l'élaboration de ce travail.

Et pour finir, Martine a montré une plaquette, nous n'avons eu qu'un rapport en deux pages et demi intégré dans la note de synthèse. Nous ne l'avons pas eu en annexes.

M. ETCHEGARAY : Vous avez fini, Madame Herrera ? Madame Bisauta.

Mme BISAUTA : Je vais d'abord répondre à Monsieur Esteban. Je ne m'attendais pas à un satisfecit, mais alors là « on n'a rien fait, ce n'est pas bon. Le peu que nous avons fait, c'est n'importe quoi ». Il y a des moments où les mots me manquent. Je vais vous répondre sur la qualité de l'air. Nous avons des cours, nous devons arriver à un niveau CNRS maintenant. Il y a des campagnes régulières sur l'air intérieur des écoles. Moi, je n'ai pas les dates, je ne m'attendais pas à cette précision pointue. L'ordonnance était fixée au 1^{er} janvier 2018 et les campagnes de l'air ont eu lieu pendant les différentes années scolaires et nous avons commencé en 2017, si je comprends bien. C'est-à-dire avant la loi pour ce qui est des campagnes. Là-dessus, je suis un peu démunie parce que je n'ai pas tout ça en tête, mais encore une fois, rien n'est caché et tous les éléments, les campagnes et les résultats à votre demande, seront donnés. Ce n'est pas le but d'un rapport de développement durable de rentrer dans cette finesse-là, sinon il va y avoir 100 pages. Mais s'il finit par intéresser et qu'il faut faire le double de pages, nous le ferons.

Ensuite, Agenda 21 2030, c'est une référence, mais tout le monde fait banalement référence à ça parce que c'est l'un des objectifs que l'on doit regarder. Vous savez ce que c'est : agir local, penser global. Donc, c'est une référence comme une autre, mais je ne le lis pas tous les soirs et tant s'en faut.

Le bio pour tout le monde. Déjà, nous sommes avec une surface cultivée en bio au Pays basque très inférieure à la moyenne nationale. Donc, même si nous le voulions, au niveau du Pays basque, nous ne pourrions pas nourrir la population en bio. Nous aurons un retard considérable, sur un pays d'élevage et d'ailleurs très émetteur de gaz à effet de serre. On trouve du fromage bio autant que vous voulez, on trouve aussi du bœuf bio. Les légumes, c'est compliqué. La notion de local pour nous, en matière de restauration collective, suivant ce que l'on a comme produit, parfois elle s'élargit. Les légumes, les fruits, ça a été le Lot-et-Garonne, on revient un peu vers les Landes. Non, nous n'avons pas la souveraineté alimentaire et tant s'en faut. Nous y travaillons. D'abord, nous sommes très proches de EHLG, de BLE, de tous ces paysans très organisés qui nous apprennent beaucoup de choses. Moi, j'ai appris des tas de choses sur le bœuf, comment on le tue et tout ça. Ce n'est pas forcément ma vocation première, mais j'ai appris des choses et c'est passionnant parce que ce sont des gens convaincus, compétents, militants.

Là, ce qui va répondre à votre questionnement, ce sera que vous vous penchiez sur le plan alimentaire territorial. Travail qui a été lauréat du ministère de l'Agriculture, travail qui a été fait dans une concertation, plus nous ne pouvions pas. Je vous signale que sur le plan Climat, la première chose que dit l'Etat, c'est l'extraordinaire concertation qu'il y a eu autour de notre plan Climat. Et ça, je vous en félicite parce que ça ne s'écrit pas en chambre, un plan Climat. Donc, on aurait du mal, mais quand on n'est pas en bio, on est quand même en haute valeur environnementale et quelquefois, on fait le choix de la haute valeur environnementale.

Il n'y a pas très longtemps, il y avait un questionnement concernant les poules. On va passer du bœuf au poulet, mais puisque nous avons une question précise, on va y répondre. Pour

avoir du bio, il fallait aller dans le Gers. Nous n'avions pas la capacité, pour 4 000 repas par jour ici, à avoir en Pays basque des poulets en bio. Par contre, on avait une ferme, de Saint-Martin-d'Arberoue, qui pouvait fournir en haute valeur environnementale. On a fait le choix d'être un peu plus local, un peu moins bio parce que nous n'avons pas une réponse sur tous les produits en Pays basque. Nous allons travailler, croiser les doigts pour que tout cela augmente. Il y a quand même beaucoup de paysans qui réfléchissent à une reconversion. Je pense que ce sera le rôle de l'agglomération de les y aider, ça, c'est sûr.

Après, un problème préoccupant, mais je le partage avec vous, c'est l'accessibilité sociale à cette nourriture-là. Ça, c'est un enjeu qui dépasse Bayonne, le Pays basque et la France. Que nous réserve la PAC ? Allons-nous avoir des transformations et des aides différentes pour que beaucoup d'agriculteurs passent en bio et se reconvertissent ? La PAC ne m'a pas invitée aux négociations, il y a des choses auxquelles je ne peux pas répondre. Mais je pense que c'est un problème important. Nous le réglons dans les repas que nous servons, mais nous avons une réflexion là-dessus. Bayonne a été la première ville en Aquitaine à mettre en place la tarification écosolidaire de l'eau. C'était une façon de donner une accessibilité à l'eau. Donc, là on avait un levier, on ne l'a pas loupé. Donc, ce souci-là, il est constant, quelles que soient les thématiques.

Je vais juste répondre à Sophie, parce que je vais laisser Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme répondre sur les 23 projets immobiliers, dont il n'est pas tout à fait responsable. Si vous n'êtes pas dans la commission, je pense qu'il faut que vous y soyez. Je ne sais pas s'il s'agit de questions de comptages. Ta question était sur Bizi et l'engagement que nous avons pris, mais nous allons déjà décliner le plan Climat que nous avons fait nous-mêmes et qui répond complètement à ce que Bizi a fait derrière. Et nous avons travaillé au plan Climat avec Bizi, nous avons d'ailleurs eu un très bon avis de Bizi sur notre plan Climat. Il y a une chose sur laquelle nous ne nous sommes pas vraiment entendus, mais je vous l'ai dit. Ils voulaient que l'on écrive dans notre plan Climat que nous serions à la neutralité carbone en 2050. Moi, je sais qu'avec la courbe que nous avons, nous n'y serons pas. Deux raisons : problème de l'artificialisation des sols en Pays basque. On ne va pas le nier, c'est comme ça. A moins de faire zéro artificialisation d'ici 2050, on ne sera pas à la neutralité carbone. On sera dans une trajectoire, mais nous n'y serons pas. Donc, je n'ai pas voulu écrire que nous y serons parce que je sais que nous n'y serons pas, sauf à prendre des décisions qui dépassent largement Bayonne et qui concernent tout le territoire et que l'on passe en énergie renouvelable de façon exponentielle. Nous avons commencé, nous sommes critiqués, mais au moins on peut dire qu'on a mis la première pierre à l'édifice.

Après, je partage ce que tu as dit. Moi, ce que je souhaite, c'est que l'on y travaille le plus collectivement et collégalement possible, parce que personne ne détient la vérité là-dessus. Mais après, il faut quand même raison garder sur les commentaires qui peuvent être faits, ne serait-ce que pour l'engagement de nos fonctionnaires qui, sur cette question, sont aussi militants qu'agents de l'Etat ou des collectivités.

M. ETCHEGARAY : Monsieur Lacassagne, où sont ces 23 projets immobiliers ?

M. LACASSAGNE : Martine, merci, mais je n'avais pas du tout l'intention de répondre à des propos qui sont un peu polémiques. Parce qu'il faut savoir que s'il y a des permis qu'on délivre, c'est d'abord que nous avons un PLU et que nous sommes obligés de délivrer des permis. Nous ne le faisons pas forcément avec toute la volonté, parce que nous avons aussi des obligations, et notamment en matière de PLH, dont on fait totalement abstraction. Nous allons également voter un futur PLH et il va bien falloir loger les gens, à moins de construire sur l'Adour et sur la Nive, je ne vois pas où nous allons pouvoir aller construire. C'est vrai qu'il faut aussi faire du renouvellement urbain et que l'on réfléchit, notamment par rapport au futur PLUI. Nous

l'avions déjà indiqué au moment du PADD, nous allons rendre inconstructibles un certain nombre de terrains à Bayonne, que ce soit des terrains qui sont en 2AU et que l'on rendra inconstructibles en les passant soit en agricole, soit en zone naturelle. En rappelant toutefois que Bayonne possède plus de 42 % d'espaces naturels et j'espère que nous arriverons entre 44 et 45 % d'espaces naturels bientôt.

Et rappeler que dans le précédent mandat, depuis 2014, nous avons une volonté, avec Monsieur le Maire, de réduire la voilure des années précédentes, puisque nous avons refusé plus de 1 000 logements qui auraient pu être construits. Il a donc fallu trouver tous les artifices, trouver tous les sursis à statuer pour nous permettre de diminuer la constructibilité. Et je rappelle toutes les études, que ce soit paysagères ou patrimoniales que nous avons réalisées sur le quartier Saint-Esprit, les arènes et Marracq qui nous ont permis de réduire la voilure dans l'ensemble de ces quartiers.

M. ETCHEGARAY : Bien.

Mme BROCARD : Je vais simplement réagir sur le ton des réponses. Avec vous, tous vos projets sont exemplaires, fabuleux et il n'y a rien à dire. Et quand nous faisons des observations, nous sommes soit trop techniques, soit malveillants, soit menteurs ou polémiques. Je pense que l'enjeu du développement durable et le défi climatique doivent nous amener à beaucoup d'humilité et je pense ici que chacun doit pouvoir apporter sa pierre. Il est toujours bien de pouvoir se remettre en question pour être meilleur et bien plus performant. Quant aux projets de construction, on sait aussi que le sursis à statuer ne dure qu'un temps et que tout reviendra. En tout cas, je souhaiterais, pour les années à venir, que nos contributions soient prises positivement. Il n'y a pas de raison. Vous le savez, pour contenir cette crise climatique, il n'y a pas de recette magique. Et se considérer régulièrement comme le meilleur et s'arrêter à son beau bilan et toujours renvoyer à la polémique et au mensonge, je ne pense pas que cela fasse avancer les choses. Donc, comptez sur nous pour apporter notre pierre et faire bénéficier Bayonne de tout ce que l'on pourra apporter dans nos réflexions et aussi nos idées. Merci.

M. ETCHEGARAY : Madame Bisauta. Manquez-vous d'humilité ?

Mme BISAUTA : Je n'ai pas dit autre chose. Le problème, c'est que quand l'on entend un réquisitoire, on y répond par une plaidoirie. Je défends quand même le travail qu'on a fait. Un réquisitoire, tout est négatif. On a parlé de la qualité de l'air intérieur. J'ai entendu d'autres choses sur la qualité de l'air extérieur. Je vais vous dire, en tant qu'élus, vous avez accès à tout. Ce n'est pas une compétence de la ville, la qualité de l'air extérieur, mais de l'Etat. Et nous avons obtenu une étude de zone qui a duré neuf mois, grâce à Madame Marie-Ange Thébaud, qui était administratrice régionale. Et donc, on aura les résultats et ça va vous intéresser parce qu'il y avait des capteurs sur l'Avenue du 14 avril. Vous voyez que nous aussi, on cherche à avoir des informations. Non, on ne cache rien.

Je ne vous dis pas, Madame, que nous sommes parfaits et exemplaires. Je sais le travail qu'il y a encore à faire et je sais celui qu'on a porté. Et je sais aussi que les choses évoluent et qu'il va falloir se serrer les coudes et serrer les rangs. Je ne demande pas autre chose, mais de temps en temps reconnaître aussi ce que la ville a fait imparfaitement. Vous connaissez des œuvres humaines parfaites, vous ? Moi non. Mais reconnaître un peu ce qui a été fait par la ville, ce qui est porté, le comparer par exemple à ce qui peut se passer dans les villes de même strate, et de dire : « il faut porter le fer, il faut améliorer ça ». Mais dire que c'est un catalogue, c'est une insulte au travail qui a été fait par les services. Catalogue, le travail qu'il y a derrière, c'est insultant. Pas pour moi, je m'en fous, mais franchement, le travail qui est porté derrière, entendre dire que c'est un catalogue. Vous dites que j'accueille mal vos propos, oui, je

confirme, j'accueille mal ce genre de propos. Mais après, que vous preniez le rapport en disant « là, il y a des marges de progression. Ça, on peut le faire », avec bonheur. Mais respectons-nous les uns les autres. Quand j'ai entendu l'intervention qualifiant ça de catalogue, je dis que ce n'est pas sérieux, ce n'est pas gentil et c'est relativement inacceptable pour ceux qui travaillent.

M. ETCHEGARAY : Merci. Monsieur Esteban, vous aurez le dernier mot. Si c'est pour le plaisir d'avoir le dernier mot, vous aurez le dernier mot.

M. ESTEBAN : Des choses ont été réalisées, il n'y a aucun doute. La notion de catalogue, c'est-à-dire que dans le rapport, nous n'avons pas plus d'information. L'opposition n'a pas plus d'information. Donc, on se fie au catalogue que nous avons, qui est en fait ce rapport. Il n'y a pas d'évaluation, mais nous n'allons pas revenir sur cette question-là, la problématique principale, c'est l'artificialisation. L'ancien président du SCOT le sait très bien, 2013, dernier SCOT posé, dans la zone SCOT, c'est 70 hectares qui sont artificialisés chaque année. Si on continue de la sorte, la question des zones humides, des zones naturelles et autres ne vont plus du tout se poser. L'attractivité que l'on a en zone touristique, on ne va plus du tout se la poser. La question de la viabilité de notre nature, on ne va plus du tout se la poser. C'est simplement ça. Monsieur Lacassagne, si vous voulez, nous faisons un tour des 23 projets ensemble, en vélo, on visite et on voit ce qui a été attribué par vous avec votre signature. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Et surtout n'allez pas dans les communes voisines parce que si vous faites référence à un document pendant votre campagne. Je peux vous dire que j'ai trouvé un certain nombre de résidences que vous nous imputez. Vous ne connaissez pas les limites cadastrales de Bayonne, je ne vous en veux pas, moi je les connais et je peux vous dire que dans cette liste, il y avait beaucoup de projets immobiliers. J'ai demandé à Monsieur Lacassagne, « avons-nous modifié les limites cadastrales de Bayonne ? » Il m'a dit non. Donc, franchement, n'entrons pas dans la polémique. Sur l'artificialisation, je pourrais vous en parler longuement parce qu'effectivement, c'est capital et c'est au cœur du sujet. C'est d'ailleurs ce que je suis allé plaider à Bordeaux pour la SRADDET, parce qu'il y a un document extrêmement important à l'échelle régionale et où je suis allé expliquer qu'il fallait un peu de mesure sur l'artificialisation. Parce qu'il y a des façons dogmatiques de voir la question de l'artificialisation des sols. C'est le Président de l'agglo qui vous le dit. Il y a des maires qui me disent : « surtout trouvez une solution parce que moi, si je ne livre pas plus d'un permis de construire par an, je vais fermer les écoles et c'est la mort de mon village ». Ne soyons pas dogmatiques, il ne faut pas trop d'artificialisation, on est bien d'accord. Il faut repenser la ville, vous avez complètement raison aussi. Mais se dire que tout d'un coup, on va tout arrêter parce qu'il faut que la vie s'arrête. Je vais vous dire : vous avez 140 communes sur 150 qui ont des problèmes d'ordre démographiques et pour une centaine, c'est dramatique.

Le SRADDET, initialement, sous la pression de l'Etat d'ailleurs, ce n'est pas la faute de la région. En effet, le Président Rousset, qui m'a reçu à deux reprises sur ce sujet, a considéré en effet qu'il fallait quand même avoir une approche sur la question de l'artificialisation des sols un peu différenciée. Maintenant, voyons au cas par cas, parce qu'un conseil départemental peut dire « vous avez 23 projets immobiliers », mais en fait, il n'y en a pas 23, puisqu'il y en a sept ou huit qui sont dans les communes voisines. C'est vrai que la limite entre Bayonne et Saint-Pierre-d'Irube, ça peut vous échapper, entre Bayonne et Anglet, ça peut vous échapper. Moi, ça ne m'échappe pas. Par contre, ne faisons pas de faux procès comme ça.

Je n'irai pas plus loin là-dessus. Si vous voulez, nous reprendrons cette discussion avec un peu plus de temps. Je crains que notre séance d'aujourd'hui, nous avons considéré qu'il fallait aller vite, on pourrait donc peut-être en rester là sur ce débat, si vous en êtes d'accord. Considérer

simplement que le débat a eu lieu, et je vous remercie d'ailleurs, je me réjouis toujours qu'il y ait des débats. Il n'y a pas de vote, je constate donc simplement que nous avons eu ce débat.

DONT ACTE

67. Exercice 2020 – Débat d'orientations budgétaires.

68. Exercice 2020 – Budget principal – Budget primitif.

M. ETCHEGARAY : On arrive maintenant à ce bloc des sujets budgétaires sur lesquels nous avons convenu ensemble, mes chers collègues, qu'on les présenterait successivement, mais sans discontinuer et pour réserver un vote global à la fin qui se ferait bien sûr rapport par rapport, puisque c'est une obligation légale, mais au moins faire en sorte que l'on puisse considérer que les débats d'orientation budgétaire et le budget primitif appellent peut-être les mêmes observations. Et fatalement, puisque nous sommes aujourd'hui amenés à avoir ce débat et adopter le budget primitif dans la même temporalité, je n'explique pas les raisons pour lesquelles cela a lieu.

J'avais prévu une intervention, je vais la résumer très rapidement. L'essentiel va être présenté par Sylvie Durruty. Donc, pas besoin de vous dire ce qu'est un document d'orientation budgétaire. C'est un document qui oblige une équipe municipale, la nôtre en l'occurrence, à pouvoir mettre les choses en perspective. Et pas seulement à l'aune d'une année budgétaire, qui est une vision étroite des choses, mais de la pluriannualité. Et les projets dépassent souvent et largement la temporalité d'un mandat municipal.

Donc, essayer de se projeter. D'ailleurs, c'est ce que tout le monde souhaite, y compris vous-même, lorsque vous nous interpellez sur des plans pluriannuels d'investissement, sur les ACP, etc. Je suis en train de dire quelque chose qui ne nous divise pas, au contraire. Pas besoin d'expliquer quel est le cadre dans lequel nous sommes aujourd'hui, les incertitudes qui planent sur notre avenir. Martine Bisaut dit tout à l'heure les choses qui sont à l'échelle, qui nous dépassent largement. Nous avons créé une communauté d'agglomération avec une ambition, de se dire que les grandes politiques publiques devaient être abordées et on n'y réussit pas si mal que ça. En effet, si l'on a fait un PCAET le 1^{er} février dernier, c'est quand même que l'on avait travaillé à la préparation de PCAET et il y a peu d'agglomérations de cette importance qui ont un PCAET.

Tout cela nous amène à beaucoup de modestie, y compris à l'échelle de nos communes. Parce qu'il y a tout ce que vous savez, je ne parle pas que de la Covid, je parle de cette attaque sur ce que l'on appelle l'autonomie financière des collectivités locales, cette taxe d'habitation qui est en train de disparaître. Elle est remplacée par une dotation, etc., mais on s'interroge beaucoup sur la dynamique de ce que sera cette dotation. C'est l'actuel gouvernement qui est responsable de ça, mais tous les gouvernements ont apporté leur lot d'incertitudes sur la gestion des finances locales. Je parle par exemple de cette perte de ressources cumulée d'environ 11 millions d'euros pour la ville de Bayonne. Je ne dis pas quel gouvernement l'a décidé, parce que tous les gouvernements ont contribué, les uns comme les autres successivement, à rendre encore plus difficile notre travail.

Je suis un peu inquiet, très sincèrement, parce que l'Etat, et ce n'est pas forcément que ce gouvernement, se désengage de plus en plus. Pourquoi la communauté d'agglomération serait obligée de prendre 28 politiques publiques ? Vous croyez que c'est pour faire la gloriole et pour ajouter des trucs ? Quelle est la politique publique de la communauté d'agglomération ? Qu'on me le dise. Et pourquoi on le fait ? Parce que personne d'autre ne le fait. On le fait bien sûr avec le département, mais sur une portion de plus en plus réduite parce qu'elle n'a plus la compétence générale, chacun le sait. On le fait bien sûr avec la Région qui a les compétences

dédiées et qu'elle exerce pleinement, la question n'est pas là. Et nous sommes nous, dans nos orientations budgétaires, à devoir voir comment nos projets peuvent s'inscrire dans une certaine continuité, parce que c'est notre volonté. Comment on peut aussi assurer une conduite de gestion, avoir une stratégie financière saine, alors même que nous sommes dans un monde de plus en plus instable. Je ne suis pas en train de justifier d'emblée les insuffisances que vous pourriez voir éventuellement dans la présentation qui sera faite, on vit dans ce monde.

Et bien sûr, notre volonté, et je vais conclure, pour 2020, c'est que nos choix budgétaires soient guidés par l'application de trois grandes orientations financières. La première, c'est engager un volume d'investissements significatifs. Nous pouvons nous en faire grief, bien évidemment, mais c'est notre volonté afin de pouvoir réaliser des projets structurants. Vous connaissez le projet Bonnat-Helleu, nous en avons parlé tout à l'heure, vous avez mis en évidence un certain nombre de sujets. Et puis, il y a aussi le stade Jean-Dauger dont on parlera quasiment à la fin de notre séance publique, si on arrive à tout voir aujourd'hui. Et poursuivre l'aménagement de la ville. Ça, c'est le premier objectif ou l'orientation financière. La seconde, c'est maintenir nos équilibres financiers avec un endettement maîtrisé. C'est la quadrature du cercle toujours et nous avons ça en permanence dans notre esprit.

Et enfin, ne pas augmenter les impôts pour cette année, pour la onzième fois consécutive. Certains diront : « mais vous auriez pu les diminuer ». Dans le contexte que je viens d'indiquer, on m'expliquera comment. Mais onzième année consécutive de non-augmentation de la fiscalité, sans doute parce que nous avons conscience de ce qu'est la sociologie de notre ville. Aussi parce que lorsque presque 55 % de la population bayonnaise ne paient pas d'impôts sur le revenu, ça veut donc dire que l'on assiste, dans notre politique, à ce que l'on appelle la redistribution des revenus. Cela veut donc dire qu'il y a des personnes qui paient des impôts, et c'est bien normal parce qu'elles ont des niveaux de revenus qui justifient cette imposition, qui nous permettent de tenir ensuite nos autres politiques publiques, et en matière sociale en particulier. On parlait de la carte Déclic tout à l'heure, mais c'est l'un des sujets parmi tant d'autres, le travail que fait le Centre communal d'action sociale. Il faut que nous soyons sur tous les ponts. Il faut que l'on sache, devant un Etat qui ignore de plus en plus les territoires, qui les malmène – et je ne parle pas de l'Etat avec le Président d'aujourd'hui, je parle de l'Etat en général – une tendance pavlovienne à ignorer, quand ce n'est pas mépriser, les collectivités territoriales.

Je termine en vous disant que nous vous présentons depuis plusieurs années une prospective financière à l'horizon de 3 ans. C'est quelque chose que l'on s'est imposé comme exercice bien normal et vous l'aviez souhaité, et nous le pensons nécessaire. Cela nous permet effectivement de comparer nos positions là-dessus de manière correcte et de livrer cela à l'opinion publique à laquelle on veut également s'adresser. Il s'agit donc d'un horizon qui nous semble pertinent au vu des nombreuses incertitudes liées aux décisions gouvernementales que j'évoquais tout à l'heure, mais je veux vous indiquer que ce nouveau mandat sera marqué par la mise à l'œuvre d'une gestion en APCP, autorisation de programme et crédits de paiement. Je sais que vous ne serez pas opposés à ça puisque c'est quelque chose que vous avez souhaité. C'est aussi ce que je fais à la communauté d'agglomération. D'ailleurs, plus facilement pour différentes raisons, mais que l'on va faire également ici et qui s'appliquera bien sûr aux principales opérations d'investissement permettant d'accroître encore la visibilité de notre programmation budgétaire. C'est absolument nécessaire, surtout en temps d'incertitudes.

Pour terminer, je veux remercier tous les collègues élus qui ont contribué à l'élaboration de ces orientations budgétaires, ainsi que du budget primitif. Je ne reprendrai pas la parole sur le budget, j'ai tout dit avec ces quelques mots. Et particulièrement quelqu'un qui n'est plus parmi nous, Michel Soroste, qui a évidemment préparé un certain nombre de choses, et Sylvie

Durruty qui prend le relais, mais sur des sujets qu'elle suivait déjà avec moi depuis quelques temps. Et remercier également très chaleureusement les services. Vous avez l'habitude de le faire aussi et vous avez complètement raison, notamment notre DGS, les trois DGA qui ont chacun contribué à la préparation de tout ça et puis bien sûr notre directeur des services financiers qui apporte aussi beaucoup ses compétences à ça. En effet, une ville, quelles que soient les ambitions politiques, a besoin aussi d'être gérée avec des techniciens de ce niveau.

Ce sont les observations que je voulais faire. Je n'interviendrai plus désormais sur ces sujets budgétaires. Et je demande tout de suite à Madame Durruty de bien vouloir présenter formellement le débat d'orientations budgétaires.

Mme DURRUTY : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Ce soir, vous l'aurez bien compris, une présentation inédite de nos comptes qui balayera à la fois d'un seul coup d'un seul les orientations budgétaires et le budget primitif. Et j'essaierai de venir en complément de ce que le Maire a d'ores et déjà indiqué.

Dans un premier temps, ce que je voudrais d'abord dire, c'est que notre compte administratif qui vient d'être présenté par Xabier Parrilla-Etchart est adopté. Il atteste une situation financière particulièrement saine pour notre ville, avec pour 2019 un autofinancement brut record de 10,7 millions d'euros. Vous l'avez fait, Monsieur le Maire, mais je voudrais aussi à cet instant saluer le travail que Michel Soroste, a sous votre autorité pendant tout le mandat que nous avons, il y a peu, terminé, le travail qu'il a fait avec nos équipes et avec la Direction des finances, ainsi que la Direction générale, en l'occurrence Marc Andrieu et Dominique Foulon, pour tout simplement nous permettre d'envisager aujourd'hui l'avenir, à la fois avec détermination, mais aussi avec sérénité.

C'est vrai, la quête du désendettement qui a été la nôtre relève d'une stratégie financière parfaitement réfléchie et assumée, qui doit nous permettre, le moment venu, de réaliser les investissements majeurs dont notre ville a besoin. Tous les éléments budgétaires que je vais évoquer ce soir, sans rentrer dans le détail, ont été présentés lors d'une commission générale que nous avons organisée la semaine dernière, consacrée aux finances et dans laquelle nous avons présenté, par le menu détail, l'intégralité des données financières présentes et à venir. A ce moment-là de mon intervention, je voudrais dire à Monsieur Etcheto que ses mots tout à l'heure, disant que pour le musée Bonnat, vous aviez appris par la bande les 26,6 millions d'euros de budget consacré à ce budget, sont tout à fait inappropriés. Pourquoi ? Parce que dans nos commissions, la commission des finances, mais toutes les autres, l'important n'est pas la présidence qui en est assurée, mais tout simplement la façon dont nous arrivons à travailler ensemble sur des sujets. Donc, les éléments que vous avez demandés, Monsieur Etcheto, ils étaient préparés par les services dans une note que j'avais aussi moi, puisque c'est moi qui présidais cette commission à disposition, et j'aurais été ravie de communiquer à vos collègues qui étaient présents les données que vous avez appelées de vos vœux ce soir.

Ceci étant dit, la présentation de notre budget 2020 s'est inscrite bien sûr dans un contexte de crise sanitaire que tout le monde connaît, qui a bousculé à la fois le calendrier, mais aussi bien évidemment les équilibres qui sont les nôtres ce soir. En effet, les recettes de nos collectivités ont été et sont bien sûr très impactées à la fois par les mesures d'urgence qu'il a fallu prendre lors de la crise, et aussi par la nécessité d'engager des dépenses nouvelles et aussi de procéder à un certain nombre d'exonérations, comme nous l'avons vu au cours de la soirée.

Du point de vue des prévisions macroéconomiques, et là, je suis bien sûr dans un rappel des orientations budgétaires qui avaient permis de bâtir une loi de finances 2020 qui a été votée par le Parlement en fin d'année 2019, ont été elles aussi à proprement parler balayées par le

Coronavirus. Cette crise sanitaire conduit aussi à une crise économique avec une récession mondiale qui se traduit aujourd'hui par un taux de croissance négatif, par un déficit et un endettement public record en 2019. Pour les ménages, pour nos concitoyens, cette crise provoque aussi des pertes de revenus substantielles, tout particulièrement pour ceux qui sont indépendants, travailleurs non-salariés par exemple, les commerçants aussi et les salariés en chômage partiel. A ces pertes s'ajoutent aussi des contraintes liées à la levée progressive du confinement, à la reprise progressive de l'activité et aux adaptations nécessaires des consommateurs que nous avons tous en tête.

Ceci signifie que la crise sanitaire, que nous avons vécue et dont nous savons qu'elle n'est pas aujourd'hui terminée tout simplement, aura aussi des conséquences sur le budget 2020, mais aussi sur le budget 2021, voire au-delà, de nos collectivités et de notre collectivité.

Pour ce qui est du budget primitif 2020 tel qu'il vous a été présenté. D'abord, dans un premier temps, l'impact de la crise sanitaire, ce sont des pertes de recettes substantielles, notamment celles qui sont liées à l'activité économique, celles qui sont liées aux services à la population ou encore celles qui sont la conséquence de mesures volontaristes de soutien aux activités décidées par notre commune, notamment par le biais d'exonérations, donc droits de place et tous les autres sujets qui ont fait l'objet de différentes délibérations. En second lieu, l'activité de nos services a été impactée par la période du confinement et elle le sera aussi par la reprise progressive que nous connaissons. De ce fait, les charges à caractère général et la masse salariale ont été et devront être réajustées au fur et à mesure d'un retour à la situation normale.

D'autres faits majeurs auront aussi un impact très significatif sur l'exercice budgétaire totalement atypique. L'un, vous l'avez bien en tête, c'est celui de l'annulation des fêtes de Bayonne qui constitue pour notre budget 2020 un fait inédit. En effet, vous le savez, c'est le budget principal qui vient équilibrer le budget fêtes et temporada, d'ordinaire par une subvention d'équilibre de 950 000 euros. Cette année, cette subvention sera seulement de 60 000 euros, eu égard à quelques engagements qui avaient d'ores et déjà été faits. De la même façon, l'investissement sera en toute logique moindre que celui qui avait été prévu lorsque Michel Soroste a préparé avec les services ce budget, du fait des retards que les chantiers ont connus et de l'arrêt d'activité d'un certain nombre d'entreprises pendant la période de confinement. Malgré tout, notre volonté, vous l'avez bien lu, est de maintenir un niveau d'investissement relativement élevé.

Enfin, pour faire face à la crise et pour répondre aux besoins multiples des Bayonnais, notre ville s'est adaptée au quotidien et a engagé de multiples actions, pour un coût qui aujourd'hui représente en globalité 2,5 millions d'euros. Au total, malgré tout et malgré ces dépenses, la bonne santé financière de notre collectivité et le niveau de son autofinancement initial et son faible taux d'endettement nous ont permis et nous permettent d'absorber de façon satisfaisante, voire très satisfaisante, ce choc pour cette année 2020, sans pour autant remettre en question nos grands équilibres financiers. L'essentiel de nos engagements et notamment de nos investissements pourra être maintenu, ceci avec un niveau qui se situe quasiment à ce que nous avons constaté lors du compte administratif 2019, précomptes présentés dès janvier.

Il faut aussi noter, vous l'avez vu tout à l'heure et ça a été présenté aussi, que le compte administratif ayant été voté avant le vote du budget primitif, nous devons aujourd'hui, dans notre budget 2020, intégrer bien évidemment les résultats et les restes à réaliser en recettes et en dépenses d'investissement, ce qui n'était pas le cas des exercices précédents.

Indépendamment de cette crise sanitaire et de l'analyse strictement financière et arithmétique que certains pourraient faire de ce budget, je crois qu'il faut surtout souligner que cette année 2020, pour nous, ne sera pas une simple année de transition, mais bien une année structurante. D'abord, parce qu'année de début de mandat, parce qu'année dans laquelle, Monsieur le Maire l'a dit tout à l'heure, dans le cadre de nos orientations budgétaires, nous avons réaffirmé les grands projets qui sont ceux que nous avons portés auprès des Bayonnaises et des Bayonnais durant la campagne électorale qui s'est récemment terminée. Et bien sûr, ce que nous souhaitons, c'est continuer à assumer à plein et au mieux l'ensemble des services que nous devons porter à nos populations, avec l'ambition de continuer à investir pour à la fois améliorer le cadre de vie, adapter la ville aux grands défis qui sont ceux de notre société et surtout, la priorité donnée au développement durable, à la mobilité, à l'éducation, à la culture, à la solidarité et désormais aussi à la santé.

Dans ce cadre inédit, notre budget primitif 2020 s'élève globalement à 122,2 millions d'euros, répartis entre 71,6 millions d'euros pour la section de fonctionnement et 50,3 millions pour la section d'investissement. Avec un fait totalement inédit et particulièrement notable, le Maire l'a rappelé, et sans faire d'autosatisfaction sur ce sujet, je crois qu'il est essentiel de le rappeler, nous aurons en 2020, pour la onzième année, un maintien de notre fiscalité et donc nos taux d'imposition n'augmenteront pas. C'est bien la première caractéristique de ce budget. La seconde caractéristique, c'est un montant élevé de subventions d'équipement, à hauteur de 3,3 millions d'euros. La troisième caractéristique, malgré le contexte que j'ai largement évoqué, c'est bien la poursuite de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement qui nous oblige au quotidien à toujours essayer de faire mieux avec au moins autant, mais sinon moins.

Pour terminer, quelques chiffres concernant l'architecture de ce budget, sans trop rentrer dans les détails. Je l'évoquais tout à l'heure, des recettes de fonctionnement à hauteur de 71 millions d'euros, qui sont en recul de 1,4 million par rapport à l'exercice 2019. Une baisse qui est directement liée à la crise sanitaire. Et donc au total, pour ce qui est du budget principal, des pertes liées à la fermeture des services, à différentes mesures prises pour maintenir l'activité, à la gratuité du stationnement en voirie que nous avons décidé pendant toute la période de confinement, pour que les Bayonnais puissent se garer au plus près de leur habitation. Là, c'est 350 000 euros qui ont été dédiés à cette mesure. Egalement les droits de place et les occupations du domaine public, pour 400 000 euros. Les loyers commerciaux quasiment 200 000 euros. Donc, au total, quasiment un million d'euros qui étaient indispensables pour soutenir l'activité économique.

A ce moment de ma présentation, je ne vais surtout pas dire, parce que je pense qu'il y a des chefs d'entreprise et des commerçants qui nous écoutent, que tout est gagné, mais en tout cas, nous pouvons nous satisfaire de ce que la reprise laisse un peu sourire nos commerçants. Nous sommes donc ravis que la clientèle touristique soit attirée par notre ville. Et c'est certainement le signe de la stratégie d'attractivité que nous avons menée tout au long du mandat précédent, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

2020, vous le savez, aurait dû être la dernière année du contrat de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ce fameux contrat qui limitait nos dépenses de fonctionnement à +1,2 %. C'est vrai que ce contrat ne s'appliquera pas à nos collectivités pour l'année 2020. Malgré tout, nous avons réussi à rester dans les clous du fait du travail que nous avons mené, notamment et particulièrement avec l'ensemble des Directions et l'ensemble de la Direction des ressources humaines, pour poursuivre la maîtrise de ces dépenses et de rester à une évolution d'à peu près 1,5 % par an.

Dernier point, au titre de la fiscalité indirecte, il y a deux faits essentiels dont nous ne pouvons pas taire la réalité aujourd'hui. D'abord, un produit, qui est celui de la taxe additionnelle sur

les droits de mutation, qui subit de plein fouet l'impact de la crise en 2020. En effet, sur la période 2017-2020, nous enregistrons en moyenne une recette de 3,2 millions d'euros sur cette taxe additionnelle des droits de mutation et que pour l'exercice 2020, nous avons considéré qu'il était raisonnable de porter ce produit à 2,75 millions d'euros, qui n'est finalement que de 15 % en recul par rapport à cette moyenne que je viens d'évoquer, mais qui est la réalité du marché et de la dynamique du marché.

Deuxième élément, c'est celui de la taxe de séjour. Nous avons eu en 2019 une année totalement exceptionnelle puisque pour la première année, nous avons encaissé 250 000 euros qui venaient de la taxe de séjour versée par Airbnb et autres sites de réservation en ligne et au total 500 000 euros. Cette année, compte tenu de l'activité touristique, nous envisageons une récession et une baisse de 250 000 euros sur ces recettes.

Dernier élément, les dépenses de fonctionnement. 64,1 millions d'euros pour cet exercice, alors que nous avons inscrit 64,3 millions d'euros. Donc, une baisse peu significative par rapport au BP 2019. Là aussi, une baisse liée au ralentissement de l'activité que j'ai déjà largement évoquée.

Je voudrais plutôt dire que ce qui nous est aussi apparu essentiel, c'est la priorité qui était la nôtre de porter une attention encore plus particulière aux personnes vulnérables. Et là, Christine Lauqué, notamment, et le CCAS ont accompagné avec beaucoup de brio tous les gens qui ont exigé un accompagnement pendant les périodes du confinement et de la reprise du déconfinement. Si bien que dans cet exercice, nous avons inscrit des moyens supplémentaires pour le CCAS, puisque la subvention du CCAS a été augmentée de 110 000 euros, alors que le montant des dépenses supplémentaires engagées, tant pour développer le nombre de repas à domicile que l'aide aux courses et la protection du personnel, qui a été un sujet et une réalité de tous les instants, justifiaient une augmentation du budget du CCAS. A ce stade, nous le voterons tout à l'heure, j'indique que tant les agents de la ville que les agents du CCAS qui se sont impliqués avec un engagement sans limites pour essayer de rendre l'ensemble des services qui devaient être les nôtres pendant cette période, sans compter pour beaucoup, bénéficieront d'une prime exceptionnelle.

En même temps, et là je m'adresse plus particulièrement à ceux qui sont dans la sphère associative, il est apparu indispensable, vous l'avez vu par les décisions que le Maire a prises pendant cette période, d'abord de soutenir le tissu associatif qui méritait d'être soutenu avec une enveloppe globale de subventions. Notamment en faveur de la culture et du sport qui va s'élever pour cet exercice à 3,8 millions d'euros. Je ne citerai que le festival Paseo par exemple, qui anime notre ville, ou encore le DIDAM, Yves Ugalde en a parlé tout à l'heure.

Concernant la culture et le patrimoine, il ne faut pas non plus passer sous silence l'abondement au financement de la Scène nationale du Sud aquitain et du musée basque, qui sont deux outils clés de notre politique culturelle. Concernant la Scène nationale, une subvention complémentaire de 70 000 euros, qui acte l'engagement de notre ville à la programmation culturelle dans un contexte de diminution des recettes de billetterie.

Un dernier point sur l'autofinancement brut qui est de toute évidence impacté par tout ce que je viens d'évoquer. C'est tout simplement une résultante mathématique de tout ce qui vient d'être dit. Nous aurons donc, pour cet exercice 2020, une baisse globale des recettes de fonctionnement de 1,4 million, avec 280 000 euros de baisse de dépenses. Et donc, c'est vrai, notre autofinancement va subir une baisse par rapport au BP 2019 pour se situer à un montant de 7,2 millions d'euros. Avec ces 7,2 millions d'euros, nous parvenons malgré tout à couvrir le remboursement du capital de la dette, qui lui, s'élève à 6,76 millions d'euros, de sorte que

notre autofinancement net inscrit dans ce budget reste positif de 435 000 euros. Compte tenu du contexte, je crois que nous ne pouvons que nous en féliciter.

Pour autant, notre ambition pour notre ville n'a jamais été aussi forte et nous devons plus que jamais être le moteur de l'activité, notamment économique, de notre ville. La commande publique, cela ne vous étonnera pas que je tiens ces propos, est trop souvent oubliée comme levier essentiel pour générer les activités de nos entreprises. Et donc, malgré la crise sanitaire, nos investissements en 2020 se maintiendront à un niveau élevé, afin de ne pas prendre de retard d'abord sur nos projets en cours, mais aussi de façon à soutenir l'activité locale dans le contexte de crise économique qui est le nôtre. Pour la période 2020-2022, comme décrits dans le document des orientations budgétaires, nous avons inscrit 75 millions d'euros d'investissements qui devraient être réalisés, dont près de 70 millions d'euros en maîtrise d'ouvrage directe. Un plan pluriannuel d'investissements qui est structuré autour de cinq programmes de grands projets pour poursuivre l'attractivité de notre ville, son développement, donner des équipements et des infrastructures d'une ville centrale de près de 60 000 habitants au sein d'une agglomération Pays basque. Une ville capitale du Pays basque qui doit affirmer et continuer à affirmer son rôle et son positionnement.

Je ne vais peut-être pas détailler toutes les opérations, parce qu'on va me dire que j'ai utilisé trop de temps de parole ce soir. Quoi qu'il en soit, les principales opérations qui seront engagées sur la période 2020-2022 peuvent être regroupées autour de cinq thématiques clairement identifiables, qui correspondent à cinq politiques publiques clés.

D'abord, la culture et le patrimoine. Nous avons déjà parlé du musée Bonnat-Helleu. S'inscrivent aussi au rang des projets, la médiathèque et le pôle de musique amplifiée de la casemate Mousserolles. Concernant l'éducation et la jeunesse, des enfants, nous avons besoin de construire des écoles, c'est quelque chose que nous avons largement partagé. Donc, l'école du Prissé, l'école de la Citadelle, l'Ikastola Oihana dans un premier temps.

La politique sportive, nous allons en parler tout à l'heure, avec l'ambition que nous portons et que nous souhaitons confirmer au travers du projet du stade Jean-Dauger, mais pas que. Avec aussi le centre de formation dont nous avons déjà largement parlé, mais aussi les terrains de tennis de Sainte-Croix ou la salle de réception du rugby amateur à la Floride. Ce ne sont que quelques projets.

Quatrième point, les aménagements durables et la gestion de l'aménagement public. Nous avons déjà fait beaucoup, mais il reste encore beaucoup à faire pour le développement du vélo, pour le réaménagement de la Poterne, pour la requalification des remparts, des espaces publics, de l'esplanade Roland Barthes, des quais. Je vais en oublier, mais y compris pour la rue Thiers, nos commerçants, Monsieur le Maire vous le savez, attendent que nous finissions la requalification de cette rue Thiers. Et bien sûr, tous les projets qui sont aujourd'hui quasiment finalisés aussi.

Pour terminer, l'attractivité et les animations, avec notamment la rénovation des Halles, ce projet qui est inscrit au rang du programme Action cœur de ville. Il s'agit donc plus qu'une rénovation de nos halles et aussi bien sur la sécurisation des arènes.

Je terminerai en disant que nous allons aussi consacrer 5 millions d'euros en moyenne par an à l'amélioration, l'entretien et l'acquisition relatifs à nos bâtiments communaux, aux espaces publics et au matériel mobilier. Je vous invite à regarder le montant de notre actif immobilisé, qui s'élève à plus de 540 millions d'euros. Tout ceci nécessite donc forcément de l'entretien et aussi une réflexion quant aux acquisitions et à l'amélioration apportée.

Alain Lacassagne, nous en parlera dans d'autres occasions, il y a aussi la mise en œuvre du PNRQAD, de l'OPH et bien sûr les opérations de maîtrise foncière que nous menons et que nous devons continuer à mener avec l'EPFL, sachant que tous les investissements que nous avons inscrits dans ce budget seront peut-être amenés à des ajustements éventuels en fonction de l'évolution de la situation et en fonction d'aléas que nous ne maîtrisons pas aujourd'hui. Et ça, c'est la juste normale des choses.

Au-delà de la période qui s'ouvre aujourd'hui, ce que nous devons aussi, c'est nous interroger sur ce que la crise sanitaire a ouvert en termes de réflexion, tant sur une crise sociale, une crise écologique sans précédent, avec des besoins nouveaux qui sont apparus et qui se sont clairement exprimés. Le premier, la santé est devenue l'une des priorités de nos concitoyens. La sécurité aussi, mais la santé doit être au cœur de nos réflexions. Nos modes de consommation eux aussi ont profondément muté. Et bien évidemment, la voie qui consiste à essayer de servir, de prolonger toutes les expérimentations qui ont pu être faites doit être la nôtre avec : proximité, service à domicile, circuit court qui aujourd'hui sonnent et ont un sens plus que jamais ils n'ont eu.

Pour terminer, nous allons poursuivre dans les aides consacrées à l'habitat pour un montant de 1,53 million d'euros. Des délibérations que nous retrouverons à chaque Conseil municipal et des dispositifs qui sont maintenant largement utilisés par les Bayonnaises et les Bayonnais pour permettre de favoriser la mixité, l'efficacité énergétique et la qualité environnementale. Parmi le programme pluriannuel d'investissements que j'ai cité précédemment, il y a aussi des opérations qui nous tiennent à cœur : la restructuration de l'Ikastola sur le site de Jean-Jacques Rousseau pour 260 000 euros, la couverture du pôle Oméris qui sera refaite aussi pour 150 000 euros, les trois terrains de padel qui sont aussi attendus pour 250 000 euros, et aussi la rénovation de l'église Saint-André pour 150 000 euros. Tout cela vient expliciter le champ qui va être le nôtre avec, pour ce qui est du plan vélo, un plan de développement qui sera de l'ordre de 730 000 euros. 1 280 000 euros pour la mise en sécurité des quais et les aménagements des berges et du quai des Corsaires. Et bien sûr la requalification des remparts que j'ai évoquée, du secteur de la Poterne et des parcours découverte qui est largement attendue des familles pour les petits et les plus grands.

Mesdames et Messieurs, j'ai été certes un peu exhaustive, mais je crois que le sujet est essentiel. S'agissant pour moi de la première présentation d'un budget, je pense que vous comprendrez qu'il me tenait à cœur de ne pas balayer rapidement ce sujet. En conclusion, ce que je voudrais surtout, c'est remercier très chaleureusement les services des finances pour le travail qu'ils ont mené pour que nous puissions, quelques semaines après l'élection, être en capacité de présenter ces documents et de les voter avec autant de détails et autant de précisions. Et puis aussi en profiter pour remercier tous nos services et tous nos agents qui se sont mobilisés au cours des dernières semaines, qui souvent ont priorisé leurs actions au sein de la collectivité au détriment de celles de leurs familles, pour tout simplement mener à bien le service public que nous devons mener et les actions que nous devons mener. Nous y avons été très sensibles et nous y reviendrons tout à l'heure. Ce que je voulais dire ce soir, c'est que nous leur devons beaucoup. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. ETCHEGARAY : Merci, Madame Durruty. Ce n'était pas trop long parce que le sujet justifie de prendre le temps, au moins sur les documents d'orientations budgétaires, et le budget primitif. Il s'agit d'une intervention qui vaut sur deux rapports. Merci. Monsieur Etcheto, vous allez pouvoir prendre la parole. Ensuite, Monsieur Mathieu Bergé.

M. ETCHETO : Trois rapports même puisque nous avons même abordé la question du compte administratif. Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Vous nous permettrez d'abord, pour commencer cette intervention, de nous joindre aux remerciements sur lesquels vous avez

achevé votre intervention, Madame Durruty. Dans cette année exceptionnelle, nos remerciements vont d'abord à l'ensemble des services et des agents publics de la ville, dont nous sommes les élus, pour leur mobilisation extraordinaire dans cette période extraordinaire, au plus près des habitants. Je crois que nous sommes tous conscients de l'importance de l'échelon communal et municipal dans ce genre de crises. Nous allons aussi renouveler les remerciements d'usage, mais pas remerciements de pure forme, pour les services de Monsieur Foulon, du Directeur des finances, pour le travail réalisé sur ces différents documents budgétaires. Même si, je dirais avec un clin d'œil que je reprendrai, que cette année, ils ont eu davantage le temps d'y travailler que les années précédentes finalement, puisque nous avons un train un petit peu tardif qui ne tient pas à eux, pour ces délibérations budgétaires. Je voudrais aussi faire un remerciement un peu particulier à toute l'équipe du Secrétariat général, qui est aussi très largement mobilisée en ces temps de reprise et dans des conditions qui sont quand même aussi un peu particulières. Nous ne sommes pas dans les locaux habituels de la ville. Il y a beaucoup de délibérations à passer et nous avons pu mesurer et apprécier la disponibilité et la réactivité dans cette période particulière.

En préambule aussi, Monsieur le Maire, je reviendrai sur une ou deux remarques, je ne commenterai pas l'ensemble de votre introduction. Mais vous dire quand même que nous ne pouvons que nous satisfaire d'entendre que vous entendez désormais, conformément à un souhait qui était le nôtre depuis longtemps, amener la ville de Bayonne sur la pratique des autorisations de programmes. En ce qui concerne l'investissement, nous l'avions demandé à plusieurs reprises lors de nos échanges au cours du dernier mandat. Je crois que c'est un élément de bonne gestion dont on ne peut pas se passer dans toute collectivité d'importance et qui nous permettrait d'apprécier et de beaucoup mieux maîtriser certains projets de grande ampleur. Et cela aurait également la vertu démocratique d'appuyer un petit peu sur la transparence en la matière.

Justement, sur la transparence, je n'avais pas prévu de le faire, mais l'introduction parfois un peu verte de Madame Durruty me conduit à en dire deux mots. Je dirais quand même un petit regret sur la date de ces orientations budgétaires qui auraient dû être tenues bien en amont, au cours de l'hiver. Je crois qu'en matière de transparence et de débat démocratique, cela aurait été beaucoup plus sain. Vous avez fait le choix, et cela n'a rien à voir avec la crise sanitaire, de les escamoter et donc de les escamoter du débat. Donc, que vous veniez derrière faire une remarque sur ce que j'ai dit sur le musée Bonnat, oui en effet, on aurait bien aimé et je pense que tous les Bayonnais auraient bien aimé savoir ce que vous nous apprenez aujourd'hui de manière presque un peu incidente à travers les orientations budgétaires, que le surcoût était en route. Je vous prie un petit peu de modestie sur cette question, vous n'êtes peut-être pas la mieux placée pour faire ce genre de leçons.

Un petit mot. 2019, la situation est extrêmement saine, c'est le compte administratif. On peut le partager, mais bien entendu, le compte administratif de 2019 est effectivement extraordinairement positif. Cela s'explique assez facilement dans la mesure où l'on exécute ses investissements à 50 % seulement. Nous vous avons déjà reproché, lors des exercices précédents, d'être assez bas. Mais là, pour le coup, on est au plancher, on est descendu comme on n'est jamais descendus. Lorsque l'on vend une bonne partie du patrimoine municipal, 6 millions d'euros pour les terrains du Prissé pour l'essentiel. Lorsque l'on fait glisser les décaissements d'emprunts sur l'exercice suivant, à quelques jours près, bien entendu, il y avait tout pour rendre cet exercice 2019 atypique. Ça, on vous l'accorde, mais je dirais pas du tout représentatif de ce qu'est votre bilan budgétaire.

Quant aux projets, ils sont pour la plupart partis avec beaucoup de retard. On a l'exemple du musée Bonnat. On a parlé de ce problème de calendrier, voilà un élément qui fausse beaucoup

de choses. L'essentiel du financement du musée Bonnat sera pour ce mandat. Je crois que ce sont des éléments qui méritent d'être appréciés.

La Covid, bien entendu. Un mot rapide sur les conditions extraordinaires qui caractérisent cette fois-ci l'année 2020. Là aussi une année complètement atypique à plus d'un titre, et notamment du fait de l'impact de la Covid sur les finances municipales. Je me garde bien d'extrapoler plus haut, on sait bien que les conséquences sont beaucoup plus larges. Pensons aux budgets nationaux qui seront très fortement impactés et on risque d'ailleurs d'en subir les conséquences indirectement dans les années suivantes. Les mesures qui ont été prises étaient bien entendu des mesures nécessaires. Je rajouterai aussi que tout le monde les aurait prises. La preuve, c'est que tout le monde les a prises un peu partout en France et dans toutes les communes de France. Peut-être avec moins de publicité, puisque ça, c'est une caractéristique très bayonnaise.

L'impact de la Covid est réel sur les finances municipales, mais il mérite quand même d'être replacé à sa mesure et d'être relativisé. C'est environ 1,5 million d'euros. C'est à peu près ce que dit votre document d'orientations budgétaires. C'est en gros la différence entre les baisses des recettes qui y sont liées, les dépenses supplémentaires qui ont été actées, mais également l'amoindrissement d'autres dépenses qui ont également baissé. Par exemple, nous n'avons pas organisé les fêtes de Bayonne, tout le monde en est attristé, mais pour la ville de Bayonne, c'est une économie substantielle. Moins de recettes de cantine bien sûr, mais moins d'achats de repas également au prestataire en question. Donc, 1,5 million d'euros. Pour le relativiser, je vais donner un seul exemple, le musée Bonnat. Puisque avant même que le chantier ne commence, quand le projet passe de 16,5-17 millions d'euros à 26,5-27 millions d'euros, c'est +10 millions d'euros. Donc, rien que cela nous permet quand même de relativiser ce qu'est le choc de la Covid.

J'en viens maintenant aux commentaires sur les orientations budgétaires à proprement parler. Avec ces orientations budgétaires, la dégradation programmée de la situation budgétaire de la ville est bien là, elle est bien là devant nos yeux et elle n'a absolument rien à voir avec la crise sanitaire de la Covid et ses conséquences. La dégradation programmée de la situation budgétaire de la ville, en revanche, elle a tout à voir avec vos choix politiques d'investissement. Elle en est tout simplement la conséquence. D'ailleurs, cette dégradation de la situation budgétaire, vous êtes obligés de la reconnaître en vous efforçant de la minimiser. Elle se traduit par la reprise de l'endettement. L'encours de la dette a franchi le cap des 60 millions d'euros depuis 2017. Il se dirige désormais vers celui des 70 millions d'euros, avec un ratio de désendettement à près de 8 ans. Ce sont évidemment vos chiffres. Je n'utilise que les chiffres qui nous ont été transmis. Il se dirige désormais vers celui des 70 millions, mais ce sera certainement bien davantage et nous allons y venir.

Auparavant, un petit mot, bref, mais important pour la section de fonctionnement. Vous en avez parlé à juste titre à plusieurs reprises, Monsieur le Maire, dans votre délibération, du rôle de centralité qui nous incombe de la charge même, on peut le dire, de centralité qui est celle d'une ville comme la nôtre. On connaît tous la croissance démographique qui est la nôtre. Petit commentaire en forme de question : est-ce que l'on peut maintenir la qualité du service à la population avec grosso modo les mêmes moyens pour une ville de 40 000 habitants et un peu plus et pour une ville qui tend vers 60 000 habitants ? C'est une question majeure. Est-ce que nous pouvons assurer les mêmes missions de tranquillité publique, par exemple pour une telle population avec un effectif à peu près constant de police municipale ? Est-ce que nous pouvons assumer dans les écoles le même service pour un nombre d'enfants en augmentation ? C'est la question majeure et c'est une question là aussi qui est contrainte en réalité par le régime que vous imposez à la ville du fait des choix politiques très lourds en matière d'investissement.

Il y aurait beaucoup à dire sur bien des points, mais je vais donc aller à l'essentiel. C'est l'examen de la section d'investissement et de ses perspectives. Et d'abord, je reprends votre total d'investissement sur la période tel que vous le mentionnez dans le document d'orientations budgétaires. Quand je dis dans la période, c'est pour les trois exercices à venir que vous nous proposez. Vous venez de le rappeler, 75 millions d'euros. Au passage, une petite question. Vous mentionnez dans le document d'orientations budgétaires 75 millions d'euros hors taxes. Je pense que c'est une erreur de rédaction, en tout cas, je l'espère, mais vous nous le direz parce qu'évidemment, ce n'est pas du tout derrière les mêmes chiffres, ce serait 15 millions de plus. Mais restons à ces 75 millions d'euros. C'est considérable, c'est un niveau de dépenses jamais atteint sur trois années dans notre ville. On remarquera qu'un seul projet mobilise à lui seul 40 % de l'investissement, autant dire qu'il plombe un petit peu l'ensemble.

Revenons sur ces 75 millions. Ce total, comment vous le financez ? Je reprends un peu vos éléments qui sont mentionnés dans le document d'orientations budgétaires. 9 millions d'euros de subventions. J'en reste aux chiffres parce que vous nous dites que c'est beaucoup, ça fait 13 %, c'est loin d'être beaucoup. 9 millions d'euros de subventions, 8 millions d'euros de cessions de patrimoine. Il faudra que vous nous disiez ce que vous comptez encore vendre, parce que pour l'instant, on a compris à la rédaction que c'est un élément estimatif, mais qui n'a pas l'air de s'appuyer sur des choses concrètes. 6,6 millions d'euros de CAF nette cumulée sur les trois exercices et à peu près 15 millions d'euros de recettes d'investissements cumulés. Il faut y joindre le fonds de compensation de TVA à peu près à 3 millions par an, la taxe d'aménagement à un peu moins d'un million, les amendes de police, qui deviennent une véritable recette fiscale, déguisée, mais une véritable recette fiscale destinée à venir équilibrer ou abonder le budget d'investissement. Et ce que vous nous dites, c'est de prévoir des emprunts sur la période : 25 millions d'euros. C'est déjà très élevé, nous sommes d'accord. Si je fais le total, ça nous fait 63 millions d'euros. Le problème, c'est que l'on a 75 millions à couvrir. Il vous manque encore 12 millions d'euros et cela n'est pas un petit delta, c'est même un sacré delta.

Mais ce n'est pas tout, le total de vos investissements tel que listé sur vos orientations budgétaires, 75 millions d'euros est incomplet. D'ailleurs, le document d'orientations budgétaires le dit lui-même. Il dit qu'il faut rajouter grosso modo 5 millions par an de gros entretien sur les bâtiments, sur la voirie. Il y a également le PNRQAD, les subventions à l'immobilier ; vous y faisiez d'ailleurs allusion. Et je dirais que l'on en a une confirmation si l'on regarde le total des dépenses d'investissement sur le seul budget primitif 2020, cette fois-ci, qui ne sont pas reprises sur les OB, je suis arrivé à presque 12 millions d'euros. Prenons au niveau plancher, je pars au plus bas. 15 millions d'euros supplémentaires pour ces 3 ans, donc qui s'ajoutent à vos 75 millions, cela fait 90 millions d'euros. Et vous ne financez que 63 millions d'euros, le compte n'y est pas et ça, c'est quand même un peu embêtant. Alors, comment résout-on cette équation budgétaire ? Si l'on exclut la pensée magique, on n'a pas 36 solutions. La première, soit on ne fait pas tout ça, on ne fait pas tout ce que vous prétendez faire et je dirais presque, en étant coquin, à l'habitude, puisque jusqu'ici, vous avez plutôt exécuté à 50 %. Mais ça veut dire que les projets dont vous parlez ne se feront pas ou pas à ce niveau-là. Deuxième solution, soit on emprunte et il faudra emprunter 20 à 25 millions d'euros supplémentaires. C'est-à-dire en plus des 25 millions d'euros que vous prévoyez déjà d'emprunter. Et là, bien entendu, on explose les ratios, on est dans le surendettement lourd. Soit, il y a quelques autres pistes, mais elles sont à la marge. Ainsi, soit on augmente les impôts. Vous aviez parlé des impôts, je pensais que vous auriez été plus pudiques sur la question, vu votre passif en la matière. Soit on fait un peu de tout ça à la fois comme souvent. Evidemment, cela ne fait pas très bien de dire ça. Donc, vous ne le dites pas d'ailleurs, c'est une technique qui vous est plutôt assez familière.

Là, j'étais sur le financement de ce plan triennal d'investissement. Mais ce n'est pas tout, il faut le commenter aussi sous un autre angle. Non plus l'angle financier, mais celui des choix de politique urbaine et municipale qu'ils décrivent. D'abord, il y a aussi ce qui ne figure pas dans le document d'orientations budgétaires. Parfois des promesses de campagne ou de précampagne. Tout à l'heure, je ne sais plus qui a parlé du schéma directeur des sports. Justement, il y avait plein de belles promesses et de beaux engagements dans ce schéma directeur des sports qui a été discuté et présenté en Conseil municipal il y a un an à peu près. Il y avait l'extension du COB par exemple qui était prévue, mais là plus rien, promesse peut-être envolée. Au passage, il y avait aussi des travaux de réfection de la bibliothèque universitaire dans les remparts pour lesquels la ville a perçu une somme judiciaire l'année dernière. Donc, il faudra faire ces travaux. On ne la voit pas et les travaux risquent quand même d'être conséquents. Et puis, il y a quand même l'école Arrousets et celle du Séqué, l'écoquartier qui est toujours sans école depuis presque une vingtaine d'années maintenant. Je rappelle d'ailleurs à ce titre que la ville a aussi perçu un montant non négligeable lors de la clôture de la ZAC. Là aussi, je crois, l'année dernière, justement au titre de la non-réalisation de l'école par la ZAC. Il me semble que cette école, j'ai cru en entendre parler dans la précampagne et dans la campagne électorale. Elle a disparu des écrans radars.

Mais surtout, on va faire aussi le total de ce qu'il y a de vos projets prioritaires. En regardant ces projets prioritaires, ce que vous listez dans le DOB, on a le résumé de votre vision urbaine et de votre politique urbaine et municipale. Le musée Bonnat, la médiathèque de centre-ville, la casemate de Mousserolles, les Arènes, le stade et puis toute une série d'aménagements urbains de centre-ville, les quais, les halles, la place Jacques-Porte, le mail Chaho-Pelletier, la rue Thiers, la place Pasteur. Je crois que cela résume tout à fait votre politique, tout pour la vitrine en somme, bien peu pour les habitants, bien peu pour les quartiers. Des aménagements urbains pourtant nécessaires place des Gascons, à Habas et Saint-Etienne, à Arrousets, au Prissé, à Lahubiague, à Saint-Léon, ils passent à la trappe. Rien ou quasiment rien de significatif n'est prévu pour eux dans votre document d'orientations budgétaires. Votre document d'orientation budgétaire nous dit en somme que les quartiers et les habitants sont les grands oubliés d'une politique municipale qui a fait le choix ouvert et très clair, du point de vue financier. Les chiffres ne mentent pas, c'est une politique obnubilée par ce que nous pouvons appeler la vitrine.

Ce document d'orientations budgétaires nous dit que les quartiers et les habitants sont les grands oubliés de la ville. Et ça, nous ne pouvons que nous en attrister. Si vous le voulez bien, je terminerai quand même avec quelques questions importantes sur lesquelles on aimerait avoir quelques éléments de discussion dans le débat. Ce ne sont pas des petites questions. Je reviens d'abord sur quelque chose que j'ai rapidement abordé. Vous tablez sur le maintien d'une CAF élevée, nonobstant l'intermède extraordinaire de l'année 2020, vous tablez sur le maintien d'une capacité d'autofinancement élevée dans les années suivantes, alors que les services rendus à une population en augmentation demanderont davantage de dépenses et que l'on peut aussi malheureusement nourrir des interrogations sur l'évolution des dotations d'Etat, surtout au regard de la crise que nous traversons et de l'impact budgétaire sur l'Etat qui est le principal financeur des collectivités locales. Là-dessus, qu'est-ce que vous pouvez nous en dire ? Ou, n'avez-vous pas la secrète intention d'augmenter la fiscalité pour maintenir cette capacité d'autofinancement nette ? Deuxième question, vous nous dites envisager 8 millions d'euros de cessions dans les trois prochaines années pour équilibrer votre budget d'investissement. Là, on voudrait savoir ce que vous comptez vendre encore du patrimoine bayonnais et si possible, on pourrait attendre des réponses précises. L'autre question, comment envisagez-vous de financer le delta conséquent de 25 millions d'euros qui manquent à ce jour pour équilibrer vos 90 millions d'euros d'investissement sur les trois prochains exercices ? Est-ce que ce sera prioritairement de l'emprunt ? Enfin, bien entendu, que va-t-il advenir de la nécessité et de votre engagement à créer une école dans les quartiers d'Arrousets

et Séqué ? Je vous remercie de votre attention, mais aussi des réponses que vous pourrez apporter à nos interrogations. Merci.

M. ETCHEGARAY : Merci. Maintenant, Mathieu Bergé.

M. BERGE : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Tout d'abord, je voudrais remercier l'ensemble des services pour le travail qui a été fourni et pour la qualité des documents. Je voudrais redire que c'est quand même un sacré bizutage pour les nouveaux élus de commencer par ce vrai premier conseil municipal, par une séance budgétaire et vous annoncer que ça recommence tous les ans. Donc, qu'il faut se préparer à ce grand moment, mais c'est un grand moment démocratique. Et je trouve que cette année, le contexte fait que l'on peut le vivre d'une manière pleine et entière, car du fait d'un choix politique dans un premier temps de ne pas avoir présenté les orientations budgétaires en amont, mais ensuite du fait de la crise de la Covid, nous nous retrouvons aujourd'hui dans la même séance à devoir commenter le compte administratif, les orientations budgétaires pluriannuelles et le budget primitif 2020. C'est quelque chose qui est particulièrement intéressant en termes de transparence démocratique, puisque du coup, nous avons la photo du passé, le film sur 3 ans que vous nous proposez, et un gros plan sur le début du film. Et il s'agit de voir si tous ces éléments sont cohérents.

Nous allons commencer par la photo du passé, le compte administratif que vous nous avez présenté. Nous trouvons cette photo du passé particulièrement flatteuse, car elle exhibe des ratios financiers de premier ordre, clairement. Une dynamique des recettes de 2,7 %, un autofinancement brut de 10,7 millions d'euros, une augmentation des dépenses d'équipement de 5 %, une baisse du taux d'intérêt moyen de la dette à 1,58 %, 11,2 millions d'euros de fonds de roulement, une stabilité de l'encours de la dette de 61,6 millions d'euros. Et enfin, un ratio de désendettement qui passe à 5,8 ans, alors que la moyenne des communes de la strate se situe à 7,3 ans, que le seuil de vigilance est à dix 10 ans et celui d'alerte à 12 ans. En gros, je viens de vous faire une belle campagne de publicité sur le compte administratif. Magnifique photo, félicitations aux protagonistes.

Maintenant, vérifions que ces ratios réels ne sont pas passés au Photoshop financier. Tout d'abord, contrairement au discours que veut faire croire chaque année le vote sur la non-augmentation des taux, la pression fiscale directe et indirecte ne cesse d'augmenter sur Bayonne. 3,22 % pour les impôts directs, du fait notamment de la revalorisation forfaitaire de valeur locative de 2,2 % et plus 10 % pour les produits de la fiscalité indirecte. Ces ratios s'expliquent également par un niveau de recettes des cessions du patrimoine de la ville, 6 millions d'euros, qui avoisinaient ces cessions entre 20 et 25 millions d'euros sur l'ensemble du mandat précédent. Mais ce compte administratif lui-même est le résultat de ce qui s'est fait lors du mandat précédent. Enfin, la non-réalisation budgétaire et le glissement des investissements d'une année sur l'autre permettent de faire de grandes annonces au moment du budget primitif, mais de limiter l'impact budgétaire et de préserver un ratio de désendettement de premier de la classe et de campagne. Il n'empêche pour les boétiens, la photo reste belle, mais passons désormais au film.

Le film des orientations budgétaires. Est-ce un biopic, une fiction ou un film des pouvoirs ? Tout d'abord, encore remercier cette fois en plus des services, la nouvelle majorité pour la qualité des documents présentés et le caractère pluriannuel, qui est une véritable avancée démocratique et qui nous permet d'avoir un véritable débat budgétaire ce soir. Je pense que dans ces périodes de crise, il est particulièrement important de poser les questions de fond. Je vous remercie donc pour ces éléments et cette nouveauté pour le mandat. Du coup, cela nous permet de voir quel est le scénario que vous privilégiez pour gérer les finances de la commune, mais il s'agit bien d'un scénario. Il y a plusieurs scénarios, parce que l'on ne maîtrise

pas l'ensemble des éléments, mais je reviendrai dessus. Très clairement, la crise impactera à un moment ou à un autre les finances publiques, probablement par le biais de l'Etat, soit par une modification des recettes, soit par de nouvelles contraintes financières administratives qui ne permettront pas de garder la même liberté en termes de gestion des budgets. Du coup, le scénario que vous privilégiez prévoit un maintien de la dynamique des recettes de fonctionnement, que vous adossez de nouveau à une dynamique du produit fiscal en intégrant les éléments de la réforme de la taxe d'habitation. Ainsi, ces éléments passeraient de 35,4 millions en 2020 à 36,1 millions en 2021 et 36,8 millions en 2022. Concernant la fiscalité indirecte, et notamment le produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation, si vous envisagez un recul de 15 % pour cette année, ce qui s'explique très clairement par la crise, vous anticipez de nouveau une dynamique de ces recettes pour les années 2020 et 2021, pour ne pas revenir au niveau initial 3,2 millions, mais à 3 millions d'euros. C'est quand même dire que très rapidement, et nous le souhaitons tous, on sortirait très rapidement de cette crise. Mais il y a quand même des interrogations là-dessus. Concernant la taxe de séjour et les produits des domaines, vous appliquez exactement la même logique. C'est-à-dire l'année 2020 est directement frappée par les baisses et on compte sur le fait d'un retour à la normale pour les années 2021 et 2022. C'est le scénario que vous décidez de nous présenter.

Autre point, qui a des conséquences en termes de recettes, mais également en termes de dépenses, c'est toute la question de la croissance démographique de la ville. Dans le document d'orientations budgétaires, vous actez une croissance démographique continue de la ville et donc du coup, des recettes de fonctionnement en lien avec la dotation globale de fonctionnement qui continueraient également à augmenter. Au total, les recettes de fonctionnement au BP 2020 se situent aux alentours de 70,6 millions d'euros, donc en baisse, impact de la crise de la Covid, pour retrouver en 2021 leur niveau de 2019 et retrouver par la suite une progression de 1,6 % en 2022. On est donc sur un scénario assez positif. La maîtrise des dépenses de fonctionnement se manifesterait par une politique de stabilisation des effectifs en privilégiant le redéploiement. C'est une question qu'il faudra un jour interroger. Comment on continue à gérer une ville et les services à la population avec des effectifs que l'on ne cesse de redéployer alors que la population ne cesse d'augmenter ? Il y a des effets de seuil et il faudrait être capable d'y répondre à un moment. Egalement, vous le dites d'une manière un peu plus « soft » dans le document, mais les aides aux associations seront assez contraintes et les crédits d'intervention des services devront se maintenir aux alentours de 1 %. On est donc quelque part sur ce que l'on appellerait une politique de rigueur sur les dépenses de fonctionnement.

Le plan pluriannuel d'investissements présenté, celui à 75 millions d'euros et non à 90 millions, mais je pourrais faire les mêmes calculs et l'on arriverait au même résultat, avec des opérations d'envergure comme le musée Bonnat-Helleu, la médiathèque, les écoles du Prissé et de la Citadelle, l'Ikastola, le stade Jean-Dauger et le centre de formation, de nombreuses opérations d'aménagement et de gestion de l'espace public et je m'arrête là. Comme nous avons pu le dire avant les élections, aucune surprise dans ce plan pluriannuel d'investissements, hormis la surprise du stade Jean-Dauger, mais nous débattons de ce point un peu plus tard, puisque les dépenses que vous proposez étaient toutes des coups partis annoncés lors du mandat précédent, et pour certains attendus depuis des années. Et nous disions, toutes les oppositions, les trois à ce moment-là, que de toute manière, le budget de la ville serait fortement impacté, entamé, contraint par ces dépenses à réaliser, ces promesses qui avaient été faites lors du mandat précédent, qui n'ont pas été réalisées. Pour financer ces investissements, vous comptez bien évidemment sur l'autofinancement net, des subventionnements conséquents, de nouvelles cessions immobilières. Le Pays basque n'est pas à vendre, mais Bayonne, oui. Henri posait la question de ce qu'on allait vendre, peut-être la mairie ? Je ne sais pas. Et enfin, un recours à l'emprunt de 25 millions d'euros.

Je reprends les propos introductifs de Monsieur le Maire, justement, sur les réserves qu'il évoquait, sur les incertitudes que l'on pouvait avoir, notamment sur le devenir des ressources. Si et seulement si toutes ces conditions sont remplies – dynamique démographique, dynamique fiscale directe et indirecte, dynamique des recettes des domaines post-Covid, maintien des dotations de l'Etat, maintien des dépenses de fonctionnement, non-dépassement des coûts des travaux des opérations majeures que sont le musée Bonnat, la médiathèque, les écoles, Jean-Dauger, etc. – nous atterririons avec un capital de la dette approchant les 70 millions d'euros, selon vos documents. Et un ratio de désendettement de 7,7 ans, au-dessus désormais de la moyenne de la strate que vous évoquez, pour bien montrer la qualité de vos ratios au moment du compte administratif. Nous dépasserions donc cette moyenne de la strate, mais nous nous rapprocherions également très dangereusement, seulement à mi-mandat, des 10 ans du seuil de vigilance actuel qui lui-même pourrait être abaissé. On verra ce qui sortira en 2020, ce n'est pas moi qui le dis, c'est votre document de présentation des orientations budgétaires. On pourrait donc se retrouver du jour au lendemain au seuil de vigilance et flirter avec le seuil d'alerte. Ce n'est pas Mathieu Bergé qui le dit, ce sont les documents qui ont été produits par les services de la commune.

Donc le biopic que vous nous présentez est bien une fiction qui pourrait tourner en film d'épouvante si la dynamique des recettes n'était pas là ou si, comme souvent à Bayonne, les dépassements dans les travaux venaient faire exploser le coût final des opérations et plongeait la commune dans un surendettement ou dans la paralysie. Et ce plan d'investissement ne deviendrait pas le plan d'investissement des trois premières années, mais de l'ensemble du mandat de la commune, sans être certain de le réaliser totalement.

Nous souhaitons également remercier les acteurs de ce film. C'est-à-dire le personnel municipal, car si nous constatons que la population bayonnaise ne cesse d'augmenter, les effectifs globaux restent gelés depuis longtemps. Et le redéploiement, passé un certain seuil, commence à montrer ses limites.

Enfin, pour conclure, si les cinq grands programmes facilitent la lecture du document et nous vous en remercions, il pourrait être intéressant de présenter les orientations budgétaires sous un angle de transition écologique et d'évaluer les dépenses d'équipement en particulier qui participent à cette transition que nous appelons tous de nos vœux. Pour finir, le gros plan, et je serai plus court, le budget primitif 2020. Pour résumer, nous espérons qu'il s'agira d'un budget d'exception, car ce budget est clairement marqué par l'impact de la Covid, tant dans ses recettes et ses dépenses de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement connaissent une baisse de 1,88 %, mais cette baisse reste limitée du fait de la dynamique des bases fiscales et physiques qui ne compensent pas cependant totalement les baisses des recettes fiscales indirectes, des produits et des services, du domaine et des redevances d'occupation du domaine public du fait de la crise que j'évoquais. De la même manière, les dépenses de fonctionnement sont marquées par des dépenses exceptionnelles, avec des économies. Les fêtes de Bayonne qui n'auront pas lieu, donc pratiquement un million d'euros d'économies, mais des dépenses exceptionnelles, le fameux plan de soutien évalué à 2,5 millions d'euros. Les dépenses d'équipement, par contre, dans le cadre de ce cycle de 3 ans, atteindront un niveau important, 24 millions d'euros, même si les grands projets structurants commencent à peine à poindre le nez dans le budget. Nous sommes sur des engagements, sur le musée Bonnat, sur la médiathèque, sur les écoles particulièrement faibles.

Nous notons avec intérêt la tranche un du plan de développement du vélo. Nous ignorions qu'il y avait un plan de développement du vélo, mais nous nous félicitons et nous félicitons l'adjoint aux mobilités de son efficacité en deux semaines pour avoir mis en place ce plan de développement du vélo pour 750 000 euros, le parcours de découverte de la Poterne. Les 800 000 euros d'horodateurs, nous pensons que c'est une politique de dissuasion. Non, ce

n'est pas une politique de dissuasion puisque vu leur coût, nous pensons que l'objectif est d'augmenter les recettes. Donc, on va encore rester pendant un moment sur une place importante de la voiture à Bayonne, malgré le fameux plan vélo.

Nous remarquons aussi des revenants, le Carreau des halles et la place Jacques Portes. On se demande pourquoi ? Peut-être un problème de chaleur, ça mérite de nouveaux aménagements. Et l'absence d'investissement sur les autres quartiers de la ville. La structure de financement est la même que pour les orientations budgétaires. Mélange d'autofinancement, mais très faible, comme l'expliquait tout à l'heure Sylvie Durruty, des recettes de cession et d'endettement en droite ligne avec la stratégie énoncée dans le document d'orientations budgétaires. Pour ne rien vous cacher, pour la partie budget primitif, si le budget s'était limité au budget de fonctionnement d'exception, nous aurions presque pu le voter. Mais au regard de la présentation globale des documents budgétaires et après ces quelques précisions rapides, vous comprendrez que nous voterons contre, car ce budget entérine le début du cycle d'endettement de la commune, sans réel lien avec la situation de la Covid pour l'aspect financier, mais plus grave, je dirais, de la transition écologique nécessaire qui n'est pas du tout marquée ni par les orientations budgétaires ni par ce budget 2020.

M. ETCHEGARAY : Merci. Madame Durruty, vous commencez par quelques éléments de réponse.

Mme DURRUTY : Ce que je voudrais surtout en préambule, c'est vous dire qu'en 2015 déjà, vous évoquiez, notamment lors d'une conférence de presse, une situation financière de la ville dont je ne reprendrai même pas les mots parce qu'ils sont en tous points choquants. Récemment, en 2020, sur les ondes de notre radio préférée, vous avez aussi utilisé des mots qui sont sans aucune mesure et qui sont totalement déconnectés de la réalité que les chiffres de nos comptes de gestion attestent.

Pour ma part, je n'ai pas pour habitude, ce n'est pas dans ma culture, de considérer que des comptes qui sont présentés, comptes de gestion, qui sont faits par le trésorier municipal, puissent à ce point être remis en question sur certains sujets, tels que vous l'avez fait. Tout à l'heure, Madame Brocard évoquait le souhait d'un respect de notre part sur certains sujets. Moi, ce que je veux vous dire, c'est que j'espère de tout cœur que sur ce mandat, nous éviterons de faire ce qui vient d'être fait en partie. C'est-à-dire plutôt que lors de nos commissions préparatoires, de nos commissions budgétaires, de nos commissions finances, et je m'engage avec Xabier Parrilla-Etchart à en faire autant que nécessaire. Puisqu'il y a de nouveaux élus dans cette assemblée, nous prendrons dès la rentrée le temps nécessaire qu'il faudra pour organiser les séminaires qui seront nécessaires à la meilleure lisibilité de tout ce qui vient de devoir être « ingurgité » par chacun d'entre nous.

Monsieur Etcheto, oui, dans ce que vous avez dit, il a des contre-vérités, il y a des erreurs. Je ne voudrais pas rentrer dans un débat consistant à venir, point par point, montrer que sur certains sujets, il vous manque des éléments, par exemple financiers. Mais ce que je voudrais surtout vous dire, c'est que le niveau d'investissement qui a été le nôtre entre 2014 et 2019, c'est 115 millions d'euros. Un mandat, c'est 6 ans, il suffit donc de diviser par 6 pour trouver que cela fait 19,2 millions d'euros en moyenne. Donc, c'est vrai que c'est un niveau d'investissement important qui a été le nôtre, mais il est totalement disproportionné de votre part de tenir les mots que vous tenez sur l'investissement qui a été le nôtre, par exemple en 2019. S'il vous plaît, laissez-moi parler. Au total, ce que je voudrais dire et rappeler, c'est que ce sont 250 millions d'investissements cumulés qui ont été engagés et réalisés sur la période 2008-2019. Donc, lorsque nous parlons de 75 millions d'euros sur 3 ans, regardez, je crois que les choses sont finalement dans une forme de cohérence.

Un autre point essentiel, vous avez osé laisser entendre que nous étions sur la pente d'un surendettement. Ce sont vos mots et ce sont des mots que j'ose à peine prononcer. Je voudrais simplement rappeler que l'encours de notre dette, en 2019, c'est ce que montre notre compte administratif, c'est 61,3 millions d'euros pour 2019. Qu'en 2008, ce montant était de 68,9 millions d'euros. Donc, quand vous dites « vous venez de dépasser la barre des 60 millions d'euros », restons honnêtes. Les chiffres qui sont ceux des années passées, ce sont ceux-là. Et l'encours de la dette, c'était 64 millions d'euros en 2014.

De la même façon, la capacité de désendettement qui est la nôtre aujourd'hui. Eh bien oui, les ratios sont bons, mais nous n'allons pas avoir honte d'avoir à afficher un compte administratif avec des ratios tels qu'ils sont. Ils sont bons et nous ne pouvons que nous en féliciter, y compris pour les Bayonnaises et les Bayonnais, parce que c'est ce qui nous a permis de ne pas augmenter tout simplement la fiscalité et de continuer à mener à bien les projets et les services qui sont ceux du quotidien que nous rendons. Alors, cette capacité de désendettement, Monsieur Etcheto, elle est effectivement en 2019 de 5,8 ans. Elle était en 2008 de 11,2 années. Alors, n'agitez pas le chiffon rouge considérant qu'au-delà de 10 années, nous serions dans une situation qui serait totalement impensable, parce qu'aujourd'hui, pour des collectivités comme la nôtre, la moyenne nationale est de 7,3 ans.

Je vais m'arrêter là pour rétablir la vérité sur ces chiffres et ces ratios, mais s'il vous plaît, je souhaite quand même que lorsque nous énonçons des chiffres, ce soient des chiffres qui ne soient pas exagérément présentés, tels que ça l'a été pour un certain nombre d'entre eux.

Pour répondre malgré tout aux questions que vous avez appelées de vos vœux. D'abord, Monsieur le Maire, vous me permettrez certainement de dire que les chiffres qui ont été présentés ce soir, concernant les 75 millions d'euros et la façon dont nous arriverions à financer ces engagements, ne prennent pas en compte l'augmentation de la fiscalité. C'est une réponse claire à l'une des trois questions que vous avez posées. A ce jour, nous n'avons pas prévu d'augmentation de la fiscalité.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement, ça a été évoqué, elle est prévue en moyenne à 1,5 % par an sur la période. C'est vrai que les services rendus et les services que nous devons rendre sont nombreux parce que notre population augmente, Monsieur le Maire. Mais c'est ce qui fait aussi que nos bases augmentent et que nos recettes augmentent, soyons très clairs. Il y a un phénomène d'équilibre entre ce que je viens d'évoquer, mais aussi et surtout, il y a quelque chose que les uns et les autres ont complètement oublié, c'est la mutualisation. Le maire l'a dit tout à l'heure et le Président de l'agglomération, l'ensemble des politiques publiques que l'agglomération a pris fait que, et devra faire que, dans les années qui sont devant nous, nous devons aller beaucoup plus loin sur des sujets de mutualisation. Et là, je crois que, notamment au cours de l'exercice 2019, nous avons montré que nous étions capables de faire de belles choses en termes de transversalité et donc de mutualisation.

Alors, Monsieur Etcheto, vous considérez tout à l'heure que sur le décompte, tel que vous nous l'avez présenté des 75 millions d'euros et du financement de ces 75 millions d'euros, vous avez laissé entendre qu'il y avait des manques. Eh bien non, il n'y a pas de manques parce que c'est d'abord faire offense aux services, aux techniciens et peut-être un peu aux élus. Certes, nous prenons nos fonctions, mais enfin, je crois que l'expérience fait que, et la technicité de Xabier Parrilla-Etchart fait aussi que nous sommes quand même largement rodés à un certain nombre de points que vous venez d'évoquer. Ce je voudrais vous dire, c'est que dans les ressources propres, vous avez mal compté, pardon. C'est-à-dire que le montant total sur les 3 ans, c'est 18 millions d'euros, parce que ce ne sont pas 3 millions d'euros au total sur la période, mais bien 3 millions d'euros par an. Cela fait donc au total 18 millions d'euros.

M. ETCHETO : Soyez plus claire. De quoi parlez-vous, ces 3 millions d'euros ?

Mme DURRUTY : Les 3 millions d'euros qui concernent les ressources propres évolutives. Donc, taux d'aménagement, fonds de compensation de TVA.

M. ETCHETO : Je les ai comptés comme ça, Madame. 3 millions pour le fonds de compensation de la TVA par an. Avec les amendes de police, ça fait 5 millions.

Mme DURRUTY : Ça fait 18 millions d'euros.

M. ETCHETO : Ça fait 5, alors dites-moi comment vous arrivez à faire 6 déjà. Et ensuite, quand vous multipliez, vous arrivez à 15 et 6 fois 3, ça fait 18.

Mme DURRUTY : Voilà, mais vous étiez bien loin du compte par rapport aux 18, reconnaissons-le. Je voudrais terminer.

M. ETCHETO : J'aimerais qu'elle réponde, mais visiblement, elle a du mal.

Mme DURRUTY : J'aurais peut-être pu commencer par ça. Les 75 millions d'euros sont bien TTC, puisque c'était l'une de vos questions. Et, contrairement à ce que vous avez interprété, ils intègrent les 5 millions d'euros d'entretien qui sont donc 5 millions d'euros d'entretien annuels.

M. ETCHETO : Faites le total.

Mme DURRUTY : Je vous dis oui, nous n'allons donc pas faire un débat.

M. ETCHETO : Ne dites pas oui, faites le total et vous allez voir que vous ne les retrouvez pas.

M. ETCHEGARAY : Madame Durruty, vous poursuivez tranquillement. Si Monsieur Etcheto veut prendre la parole, il le fera, mais il ne vous interrompt pas.

Mme DURRUTY : Très sincèrement, remettre en question comme vous le faites la véracité des chiffres qui sont présentés est tout simplement inadapté. Nous en reparlerons et j'espère que vous serez présents aux commissions de façon à ce que nous puissions évoquer ces sujets en détail.

Pour répondre à Mathieu Bergé. Effectivement, les bases fiscales relèvent de la loi de Finances, vous le savez très bien et ce n'est donc pas nous qui les fixons. Heureusement, la croissance démographique génère bien évidemment des ressources, génère des besoins de services, mais bien évidemment et heureusement, elle génère des ressources. Ces ressources ont été très importantes sur l'exercice 2019 et vous l'avez vu, nos prévisions pour les prochains exercices ont été plus prudentes, de façon à considérer que la moyenne qui était celle des trois dernières années, hors l'année 2020, allait pouvoir nous servir de base.

Ce que je n'ai pas dit et ce que vous n'avez pas dit non plus, c'est que pour le financement de nos investissements, nous avons effectivement une capacité d'autofinancement qui s'élève à 6,5 millions d'euros sur les 3 ans et que nous avons aussi, pour cet exercice 2019, des fonds propres qui sont très élevés puisque nous avons un fonds de roulement qui est très élevé. Avec une trésorerie qui a été particulièrement élevée. Ça, Monsieur Etcheto, vous ne l'avez pas souligné, n'est-ce pas. Et donc une trésorerie qui est largement supérieure à notre besoin en fonds de roulement. Je pense que les techniciens l'auront remarqué. Donc c'est vrai que sans pour autant nous mettre en difficultés, nous avons, pour les 3 prochaines années,

progressivement prévu d'utiliser une partie de notre fonds de roulement pour financer les investissements que nous avons évoqués.

Le dernier point, c'était les bijoux de famille et le montant des cessions sur lequel vous nous avez interrogés. Je crois que le Maire veut répondre là-dessus. Moi, ce que je voudrais simplement vous dire, c'est que dans le compte de gestion, vous l'avez certainement lu, le montant de l'actif immobilisé s'élève, pour la ville de Bayonne, à 523 millions d'euros. Donc, lorsque vous dites, Monsieur Etcheto, que nous avons vendu tous les bijoux de famille, c'est un mensonge. Nous avons vendu, au cours de ce mandat, un montant de 25 millions d'euros. Aujourd'hui, nous sommes avec un actif qui s'élève à 523 millions d'euros, avec des valorisations qui ne sont pas du tout actualisées. Bien évidemment, notre trésorerie va nous permettre aussi d'autofinancer une partie de nos investissements. Je n'ai pas l'impression que vous l'ayez aussi intégré. Et je passe la parole à Xabier Parrilla-Etchart, et ensuite au Maire qui nous parlera peut-être plus en détail de certains points.

M. ETCHEGARAY : Xabier Parrilla-Etchart.

M. PARRILLA-ETCHART : Merci, Monsieur le Maire. Je souhaiterais simplement répondre à Monsieur Etcheto et à Monsieur Bergé sur ce que j'ai présenté, le compte administratif 2019.

Tout d'abord, Monsieur Etcheto, vous avez relevé, à juste titre, que la situation financière fin 2019 était saine. Mais vous avez relevé aussi que les investissements ne sont réalisés qu'à hauteur de 50 %. Alors, je vous dirai une banalité, mais quand on élabore en début d'exercice comptable, un document prévisionnel, les difficultés font qu'il est parfois difficile de prévoir parfaitement et en recettes et en dépenses, ce qui va être réalisé tout au long de l'exercice. Les vicissitudes de l'exécution d'un budget tout au long d'un exercice comptable s'imposent à tous. Vous précisiez que les investissements n'étaient réalisés qu'à hauteur de 50 %. C'est faux. Pendant que vous parliez, je me suis amusé à faire le calcul des taux de réalisation en 2019, concernant les deux sections d'investissement et de fonctionnement.

Vous ne faisiez allusion qu'à la section d'investissement, on est d'accord, mais les dépenses d'investissement ont été réalisées non pas à hauteur de 50 %, mais à hauteur de 58,91 %. Je pense que c'est important d'être précis. Et les recettes d'investissement ont été réalisées à hauteur de 64,09 %. Tout cela pour dire que quand l'on avance des chiffres, je pense que pour les uns et les autres et les autres élus et les personnes qui nous écoutent, il faut essayer d'être précis et de commenter les mêmes bases.

Donc, je répète, les investissements ont été réalisés en 2019 à hauteur de 58,91 % des dépenses d'investissement et les recettes à hauteur de 64 %. Je passe vite sur la réalisation des dépenses et des recettes d'investissement qui n'ont pas été relevées et pour cause, elles sont d'une excellente tenue. Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 99,21 % ; c'est important aux uns et aux autres de l'entendre. Et les recettes de fonctionnement, encore en application de ce principe de prudence comptable, ont été réalisées au-dessus des prévisions de début d'exercice. Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 109,82 %. J'en conclus sur le compte administratif et ce que relevait Monsieur Etcheto, les investissements ont été réalisés à plus de 50 %.

Je me permettrai maintenant de répondre à Monsieur Bergé, toujours sur le compte administratif. Je ne m'en tiens qu'au compte administratif, ce que j'ai présenté. Vous nous disiez que la photo était flatteuse, je suis entièrement d'accord. Je suis entièrement d'accord, elle est particulièrement flatteuse et ce qui est surprenant, c'est que dans votre intervention, la part de présentation entre le compte administratif 2019 et les orientations budgétaires 2020, elle est réduite à la portion congrue. Et pour cause, je pense que ça vous dérange de parler des choses qui sont bien présentées. Et en l'occurrence, c'est le cas.

Comme vous l'avez dit, on ne maîtrise pas tous les aspects en début d'exercice. C'est donc la grande difficulté de l'élaboration d'un budget. Mais concernant l'exécution 2019, plusieurs critères, et vous les aviez relevés en partie, expliquent le fait que la situation en fin d'exercice comptable est de très bon aloi. Ce qui me gêne, c'est que vous n'avez pas assez insisté dessus. Je ferai simplement un petit rappel des 5 points principaux de l'exécution 2019. En effet, on parlait des dynamiques des ressources de fonctionnement en lien avec la dynamique démographique de la commune. Et pour cause, c'est un choix qui a été fait. Au 1^{er} janvier 2019, la commune de Bayonne comptait 51 943 habitants. Aujourd'hui, nous sommes aux alentours de 53 000. C'est un choix, effectivement, et cela permet de dynamiser des ressources.

Il faut préciser aussi que l'Etat nous obligeait à maîtriser les dépenses de fonctionnement avec un plafond à 1,2 %, cet objectif a été largement atteint, puisque les dépenses de fonctionnement baissent.

Quant à l'autofinancement brut, je rappelle que la capacité d'autofinancement d'une commune c'est, une fois que nous avons fait le compte des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement, ce qu'il reste pour financer les opérations d'investissement, que ce soit remboursement de dettes ou dépenses d'équipement. Cet autofinancement brut a atteint, lui aussi, un niveau record à fin 2019, et je trouve que vous n'avez pas assez insisté sur cela. Un niveau record de 10,7 millions d'euros, quand quatre ans auparavant il était de 2,7 millions d'euros de moins. Cela aussi, c'est gênant. Pourtant, il faut le répéter en toute objectivité.

J'en terminerai par deux points, toujours concernant le compte administratif. La progression des investissements, vous l'avez notée, elle est de 5 %, ce qui représente 426 euros par habitant, contre pratiquement la moitié de 298 euros, pour les personnes vivant dans des communes de la même strate que Bayonne. On investit à Bayonne, parce qu'il y a de l'ambition, il y a un minimum d'ambition pour notre ville. Cela se voit dans les résultats de clôture en 2019, et dans les orientations budgétaires et les prévisions pour 2020 exposées il y a peu par Sylvie Durruty.

J'en terminerai Monsieur le Maire, sur un dernier point concernant le compte administratif 2019, vous l'avez relevé et vous avez qualifié cette situation de flatteuse, c'est l'encours de la dette qui aujourd'hui présente un ratio de désendettement qui est largement en dessous, 5,8 années, de ce qui se fait dans les communes de la même strate. Voilà ce que je voulais donner comme précisions concernant exclusivement l'exécution 2019.

M. ETCHEGARAY : Merci. Monsieur Parrilla-Etchart, j'imagine que vous voulez à nouveau intervenir, je voudrais juste dire quelque chose pour ne pas vous donner l'occasion, à nouveau, de demander la parole. Mais je vous promets que vous aurez le dernier mot, sans problème.

Les faits sont têtus, mais ce sont les faits. Concernant le compte administratif 2019, la photo est flatteuse, vous l'avez dit, plus exactement, vous n'avez pas dit la même chose, l'un et l'autre. Mais vous l'avez dit, Monsieur Bergé, le film est épouvantable. Un film d'épouvante, cela peut devenir un film d'épouvante. Attention à l'exagération, parce que vous nous avez habitués sur ce registre depuis quelques années. Il n'y a que 25 ans que je suis dans ce Conseil municipal, vous avez toujours considéré que l'on allait dans le mur sur le plan budgétaire. Donc, le compte administratif serait une erreur. Non, ce n'est pas une erreur ! Parce que nous avons de bons services, et vous avez raison, ils sont très bons. Ou parce que l'on n'a pas tout dit, ou bien on l'a reporté, ou un manque d'exécution. Vous venez de le dire, Monsieur Parrilla-Etchart, avec votre expertise aussi professionnelle.

Evidemment, les faits sont têtus, mais ce sont les faits. Il y a un autre élément qui est très embêtant, c'est que nous sommes déterminés à continuer à mener notre politique. Cela, c'est vrai. Cela relève d'une volonté politique. On peut nous le reprocher, il ne faut rien faire au musée Bonnat-Helleu, on ne touche plus à rien. On parlera tout à l'heure du stade, je ne sais pas la position que vous prendrez, mais en tout cas, on peut aussi ne rien faire. On peut arrêter de travailler dans cette ville, et considérer que rien ne doit bouger.

Mais lorsque les choses se font, les aménagements urbains sont tape à l'œil, et tape à l'œil, tout ce qui s'est passé sur les espaces publics de la ville, rive droite et rive gauche. Ecoutez, il faut être crédible quand on intervient. Je veux bien prendre sur tous les angles, notre politique, sur tous les angles : « vous ne devriez pas faire cela, nous, nous sommes pour arrêter tout ». S'il faut tout arrêter, dites-le. On ne suivra pas, et c'est là que l'on verra projets contre projets.

Nous avons un projet, et nous avons été élus sur un projet, confortablement. Je veux vous dire une chose : nous ne sommes pas là pour ne pas le mettre en œuvre. Nous allons le mettre en œuvre, avec les règles de prudence que Sylvie Durruty a rappelées précédemment. Parce qu'il est hors de question de ne pas tenir compte des effets Covid, évidemment, vous l'avez d'ailleurs dit, et nous sommes tous raisonnables là-dessus.

Ensuite, il y a des contre-vérités, il n'y a rien de prévu du côté d'Arrousets pour les écoles et le Séqué, etc., c'est dans le programme. Moi, j'ai lu votre programme, à l'un et à l'autre, avec humilité, parce que je me disais qu'il y a peut-être des choses, et j'y ai trouvé des choses intéressantes – dites la même chose du programme que nous avons présenté –, mais je peux vous dire une chose, dans notre programme, cette école, elle y était, vous n'avez rien vu, mais il faut tout lire dans un programme, il y avait bien quelque chose sur l'école. On ne l'a pas faite à Arrousets, oui, c'est vrai, parce qu'il y a eu le projet du Séqué, oui, c'est vrai, mais il est prévu un projet d'une école qui concernera les deux quartiers, parce que la ville est en train de se construire.

Nous avons décidé de continuer de construire cette ville. Non, je vais revenir sur le béton, parce que ce sujet vous passionne. Pourtant, Monsieur Lacassagne vous a parlé des 60 % de constructions en moins dans ce mandat, ce sont des chiffres. Vous pouvez discuter de tout ce que vous voulez, c'est comme le taux de réalisation, mais les faits sont têtus, c'est terrible, mais ils sont là.

Je suis désolé, dans notre programme, il est question de cette école, vous la passez sous silence. Vous parlez du « tape-à-l'œil » là, où les gens considèrent que nous avons réalisé plutôt une amélioration des espaces publics. Puis, vous nous dites : « mais comment vous allez financer tout cela ? »

Donc, vous n'avez aucun projet, nous avons des projets, et vous vous souciez de savoir comment nous allons pouvoir financer tout cela. Ecoutez, laissez-nous faire. Vous avez le droit de voter contre le budget, de toute façon, vous le ferez. Mais nous allons continuer, nous sommes au début du mandat, nous avons un certain nombre de projets que nous avons l'intention de réaliser.

Alors, vous nous dites : « Ne touchez pas à la fiscalité ». On n'y touche pas depuis 11 ans. Il ne faut toucher à rien, même pas à la fiscalité. Il ne faut pas céder aussi des biens immobiliers. Qu'est-ce que c'est cela ? Les projets que nous avons, ne sont-ils pas des projets pour enrichir le patrimoine de la ville ?

Tout à l'heure, nous allons parler du stade Jean-Dauger, ce n'est pas le patrimoine. On n'enrichit pas le patrimoine de la ville. Tout le monde considère que ce sont des collections

exceptionnelles. Et l'on ferait des investissements immobiliers pour un bâtiment qui est destiné à abriter les collections parmi les plus belles collections à l'échelle européenne. Nous avons de l'ambition, je reconnais que cela peut être un petit peu embêtant. Il y a de la constance dans l'opposition, je le reconnais, dans la vôtre aussi d'ailleurs. Parce que nous allons vers le mur depuis 25 ans.

Ecoutez, le compte administratif 2019 est très positif. Le compte 2020 le sera moins, on le dit nous-mêmes, on vous le dit. Cela ne va pas évoluer dans le bon sens. Alors évidemment, de 5,8 années, et Sylvie Durruty l'a indiqué, on passera à plus de 7 années. Mais on le dit. Vous nous dites maintenant que la zone rouge serait au-dessous de 12 années, je ne sais pas quelles sont vos lectures. Si le gouvernement vient nous expliquer comment il faut gérer les collectivités locales, et surtout si l'on vient nous dire qu'il ne faut pas s'endetter, alors qu'il faut que l'on fasse tout ce qui n'est pas fait en haut lieu, donc vous allez m'expliquer comment on va faire. Je sais ce que vous voulez dire, il y a La REM, parce que vous faites de la politique. Je suis à Bayonne, ici, et je me fiche complètement de savoir de quelle appartenance politique sont mes collègues.

Je suis en train de vous dire, tout comme j'ai critiqué les gouvernements précédents, vous savez les 11 millions d'euros sur trois ans, Madame Capdevielle, c'était sous le gouvernement Hollande. Puisque vous voulez que nous en parlions, nous allons en parler de ces 11 millions d'euros, qui n'ont pas du tout grevé les finances de la ville, non, ce n'est rien 11 millions d'euros sur trois ans, non ! un détail ! bien évidemment. Et ensuite, vous nous dites : « Pourquoi vous n'avez pas diminué les impôts ? »

Je n'ai pas appris pendant la campagne, quel était votre projet. Ce soir, je ne sais toujours pas quel est votre projet ou quels sont vos projets, car je ne sais pas si vous avez le même. On présente avec humilité et détermination le document budgétaire exposé par Sylvie Durruty, de manière très complète, et je la remercie, également par Xabier Parrilla-Etchart pour la partie du compte administratif.

Vous avez la parole, Monsieur Etcheto, ensuite nous passerons au vote.

M. ETCHETO : En guise de réponse, c'était un bel exercice de diversion à trois voix, chacun dans son style. Monsieur Parrilla-Etchart, dans un style tout à fait convenable, je n'ai pas grand-chose à dire, quoique condescendant par moments. Mais sur l'exécution à 51 %, puisque c'est la seule chose que j'ai reconnu avoir dite, que sur le compte administratif la situation était saine, je l'ai tempérée simplement de remarquables sur lesquelles, d'ailleurs, vous n'avez pas eu à revenir.

Sur l'exécution, je vérifierai. Je n'ai pas retrouvé avec les outils en ma possession, le chiffre qui doit s'y trouver. Vous avez vous-même fait un calcul, donc peut-être que le chiffre n'est pas exprimé, ce que je trouve curieux, parce que normalement il l'est. Il s'agit peut-être des restes à réaliser de 2018, parce que vous avez visiblement fait le calcul sur les crédits votés en 2019 exécutés en 2019, mais il y a les restes à réaliser 2018 qui peuvent expliquer le delta entre nos deux versions, mais on vérifiera cela. En tout cas, je vous remercie de votre bonne foi, il n'y a pas de problème.

Vous ne m'avez pas trouvé insultant, injurieux, je ne sais plus quels ont été les mots complètement disproportionnés utilisés par Madame Durruty, à tel point, d'ailleurs, que lorsqu'il a fallu trouver les mots pour me qualifier, vous avez trouvé dégradation et surendettement. Oui, absolument, je les ai dits et je les assume. Cela me rappelle une petite anecdote d'il y a quelques mois, les anciens s'en souviendront. Il y a tout le Conseil, toute la majorité municipale de l'époque qui m'avait accusé d'avoir utilisé le mot « banqueroute ».

« Vous avez parlé de banqueroute. Oui, c'était un débat à France Bleu, etc. ». Je n'ai jamais utilisé ce mot. « Oui, c'est sûr ». Il se trouvait que le journaliste de France Bleu était là et comme tout était circonscié, je lui ai demandé de vérifier mes dires. Il a réécouté la bande. Je n'avais jamais utilisé ce terme-là. Donc voilà, cela fait partie des techniques de « l'Ancien Monde », de l'ancienne majorité municipale.

Je ne veux pas faire de procès d'intention à tous les nouveaux, de nous faire dire des choses que nous n'avons pas dites. Personnellement, j'ai utilisé les mots que j'ai utilisés. De toute façon, ils seront mentionnés sur procès-verbal et je vous invite à une bonne séance vidéo, Madame Durruty, pour votre première, je pense que cela sera utile.

Mais les mots que j'ai utilisés, effectivement, je les assume. Par contre, je ne sais pas où vous êtes allés chercher cela sur les comptes administratifs 2008-2019. Non, je me suis centré essentiellement, à part cette incise sur le compte administratif, sur les commentaires de vos orientations budgétaires avec quelques éléments plus précis pris sur le budget primitif. Mais tous les chiffres que j'ai utilisés, je les ai extraits. Et lorsque je fais les additions ou les soustractions, les 75 millions d'euros sur votre DOB, il y est bien précisé qu'en plus de ces 75 millions d'euros et de ce listing de projets, il y a 5 millions d'euros par an au titre du gros entretien, etc.

En effet, en allant regarder sur le budget primitif et en relevant les dossiers de projets qui n'étaient pas listés sur le DOB, je suis arrivé à un total de 12 millions d'euros. Notamment, en retrouvant ces questions de l'entretien des bâtiments, l'entretien de la voirie, le CIAP par exemple pour 300 000 euros. J'ai trouvé une discordance entre le chiffrage du bâtiment Rugby amateur de l'aviron bayonnais : 800 000 euros sur le DOB et 950 000 euros sur le BP. D'où, voulez-vous que j'invente tout cela ?

Cela dit, vous ne nous avez toujours pas répondu. Vos 18 millions d'euros, je ne sais pas comment vous les trouvez ? J'ai calculé à 15 millions d'euros en calculant un peu large. Mais admettons que vous êtes à 18 millions d'euros, vous me dites que je n'ai pas tous les éléments financiers, justement, j'aurais bien aimé les avoir. Mais vous ne nous les transmettez pas et vous nous dites comme cela, 18 millions d'euros.

Je fais le calcul avec vos chiffres et j'arrive à 15 ou un peu moins de 15 millions d'euros. Mais, même si vous avez 18, comment faites-vous votre delta ? Parce que même si j'en reste aux 75 millions d'euros que vous listez. C'est-à-dire avec 75 millions d'un côté, 63 millions de l'autre, il manque 12 millions d'euros. Vous ne m'avez toujours pas répondu : où sont ces 12 millions d'euros ?

M. ETCHEGARAY : Mais comme vous aurez le dernier mot, elle ne vous répondra pas, Monsieur Etcheto. Poursuivez, vous aurez le dernier mot, vous adorez cela. Finissez, mais on ne vous répondra pas, car il faut savoir s'arrêter à un moment donné.

M. ETCHETO : Non, on ne peut pas s'arrêter, nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire.

Mme DURRUTY : Excusez-moi Monsieur le Maire, mais je vous ai quand même donné des éléments concernant l'autofinancement.

M. ETCHEGARAY : Vous finissez tranquillement.

M. ETCHETO : Ne me dites pas : non. C'est votre document. L'autofinancement net sur 2020/2021/2022, vous pouvez le tourner dans tous les sens, le total cumulé sur les trois

années, c'est 6,600 millions d'euros. Ne me dites pas le contraire, sinon il y a un véritable problème. Il y a un véritable problème de trajectoire financière, bien entendu.

M. ETCHEGARAY : Essayez de ne pas déraiper Monsieur Etcheto, s'il vous plaît.

M. ETCHETO : Je crois que je ne dérape pas. Est-ce que j'ai employé des mots particuliers ? Je ne pense pas. En 2015, je ne vais pas utiliser des mots comme « vitriol » sur la situation budgétaire, il y a ce fameux mot « banqueroute » que vous avez monté en épingle, mais finalement que je n'ai jamais utilisé.

M. ETCHEGARAY : Monsieur Etcheto, arrêtez de dire que vous n'avez pas dit « banqueroute », c'est tout simplement entre guillemets, et c'est dans votre bouche que ce mot est employé. Mais cela n'est pas grave, vous n'arrêtez pas de parler de votre gabegie.

M. ETCHETO : Ça suffit, Monsieur, s'il vous plaît, laissez-moi terminer. Là-dessus, nous avons fait la vérification ce jour-là en Conseil municipal, devant le journaliste de *France Bleu*. Effectivement, je peux me retourner contre la station, et leur dire que je vais leur faire un procès, c'est cela ? Maintenant, adressez-vous à eux, comme cela a été fait en Conseil municipal ce jour-là, et vous en avez parfaitement le souvenir, donc vous jouez évidemment, la diversion. Ce n'est pas grave.

Sur les cessions, je note qu'effectivement, vous ne répondez pas, mais je dirais qu'au-delà de la dimension patrimoniale...

M. ETCHEGARAY : Il va y avoir des cessions, Monsieur Etcheto. Essayez d'imaginer la chose, il y aura des cessions.

M. ETCHETO : Monsieur le Maire, justement, nous aimerions savoir du point de vue budgétaire quelles sont ces cessions, de manière à ce que l'on puisse en évaluer la réalité. Parce que là, nous sommes en train d'apprécier, moi, je ne suis pas en train de dénoncer telle ou telle chose que l'on va vendre, je suis en train de m'intéresser à l'équilibre budgétaire que vous peignez. Je pense que vous ne nous écoutez pas forcément très bien. Vous avez lu notre programme, nous nous en sommes bien rendu compte. Vous avez largement lu le programme que nous avons développé, avant d'avoir vous-même un programme, et vous vous en êtes largement inspiré. Sur l'école d'Arrousets et du Séqué, Monsieur le Maire...

M. ETCHEGARAY : Enfin, vous nous faites rire, c'est bien.

M. ETCHETO : Si vous avez bien écouté ce que j'ai dit, l'école d'Arrousets et le Séqué, j'ai bien dit que justement c'était dans votre programme. Je vous ai juste reproché de ne pas les retrouver dans le document d'orientation budgétaire. Cela s'appelle une promesse qui ne va pas être retenue. Vous l'avez exprimé un peu tardivement, lors des vœux 2019, c'est vrai que c'est un quartier qui n'existe que depuis une vingtaine d'années.

Je pense que l'on a bien compris, qu'à toutes les questions gênantes, nous n'aurons pas beaucoup de réponses, notamment sur celle qui est un peu la matrice sur une séance budgétaire, c'est tout simplement celle des chiffres, les vôtres, pas d'autres chiffres. C'est-à-dire les chiffres que nous pouvons imaginer de l'équilibre que vous prévoyez sur les dépenses d'investissement et les recettes. Nous n'avons pas de réponse, nous avons un delta.

Ce delta nous conduit évidemment à un ré-endettement. Ce n'est pas moi qui l'invente, la trajectoire est là, vous dites vous-même que vous irez à 70 millions d'euros. Le problème c'est que vous ne prenez pas en compte, visiblement, l'ensemble de l'équilibre de vos opérations,

en effet, cela nous inquiète. Nous sommes là, pour le dire de manière contradictoire, je pense que c'est la moindre des choses, sans être taxé de gens injurieux parce que nous avons prononcé les mots de « surendettement » et de « dégradation ». Oui, mais voilà, vous êtes dans votre style.

M. ETCHEGARAY : Vous avez terminé parce que Monsieur Mathieu Bergé veut intervenir aussi. Etant donné que vous êtes deux, il faut bien que l'on répartisse les temps de parole.

M. BERGE : Je ferai plus court, parce que nous allons conclure ce débat. Pour répondre d'abord à Madame Durruty, la question des taux, nous l'avons compris, c'est un argument électoral. Mais il n'empêche que la pression fiscale, elle ne cesse d'augmenter du fait de l'augmentation physique des bases, c'est-à-dire avec l'augmentation de la population, mais également les bases fiscales qui augmentent d'elles-mêmes, donc du coup, la pression fiscale sur les Bayonnais augmente. Les impôts indirects ne cessent également d'augmenter. La pression fiscale globalement sur la ville de Bayonne augmente, clairement, ce sont les chiffres qui le disent, il suffit de regarder. Ce sont des augmentations par rapport à cela, et tout ne se justifie pas par l'augmentation de la population.

Pour répondre à Monsieur Parrilla-Etchart sur le taux de réalisation. Oui, c'est un exercice comptable. C'est aussi un exercice politique et une pratique politique. C'est-à-dire que lorsque l'on souhaite garder de bons ratios, on n'exécute pas son budget. Est-ce que 58 %, c'est un bon taux d'exécution ? Je sais que cela se pratique beaucoup à l'agglomération Pays Basque qui a un ratio de désendettement, d'ores et déjà, autour de dix ans. La photo est beaucoup moins flatteuse, mais on commence du coup, à le pratiquer également à la ville de Bayonne.

Justement, le côté flatteur, je vous enverrai mon intervention et vous constaterez tous les éléments de flatteries, de flagorneries, je les ai tous évoqués : l'autofinancement, les ratios. Pourquoi, ai-je fait exprès de les évoquer et dire que c'était flatteur ? Parce que vous vous vantiez en 2019 de ces éléments flatteurs, sans vous rendre compte que lorsque vous présentez à la fin des orientations budgétaires, l'atterrissage en 2022, vous n'êtes plus avec ces éléments flatteurs. Vous dites : « Nous avons 5,8 de ratio de désendettement en 2019, en deçà de la moyenne de la strate 7,2. » En 2022, vous êtes à 7,7.

Et cela, si, et seulement si, comme cela a été évoqué, tout va bien. On souhaite que tout aille bien, mais il n'empêche que, si tout va bien, on arrive déjà à une zone critique. Pourquoi arrive-t-on à une zone critiquable ? Mais ce n'est pas Mathieu Bergé qui va bouger les seuils de vigilance et les seuils d'alerte, c'est la page 91 du document que vous nous avez fourni sur les orientations budgétaires. « *Pour la suite, les contrats arrivant à terme en 2020, l'Etat pourrait modifier le contenu de la loi de programmation en 2021. Compte tenu de l'importance du déficit public et du taux d'endettement qui atteignent désormais 120 % du PIB, plusieurs pistes sont évoquées, comme la signature de nouveaux contrats qui serait étendue à toutes les communes, et pas uniquement à celles dont le budget de fonctionnement est supérieur à 100 millions d'euros. La prise en compte dans le calcul de l'évolution des dépenses de fonctionnement des budgets annexes, ou encore un abaissement des seuils d'alerte ou de vigilance concernant l'endettement.* » Document produit par les services de la Ville.

Donc Mathieu Bergé, n'ergote pas, de même Bayonne n'ergote pas, nous sommes juste extrêmement vigilants au regard du scénario que vous avez choisi.

M. ETCHEGARAY : Merci. Nous venons de voir les rapports 76 et 68, nous sommes bien d'accord, puisque nous avons décidé de regrouper les choses de cette manière. Je propose que le rapport 69 soit maintenant présenté par Loïc Corrége, puisqu'il s'agit du budget annexe du parc de stationnement dont c'est la délégation.

69. Exercice 2020 – Budget annexe du stationnement – Budget primitif.

M. CORREGÉ : Merci, Monsieur le Maire. Le budget primitif annexe des parcs de stationnement s'équilibre globalement à 10,08 millions d'euros, exploitation et investissements confondus.

En application des articles L.2312-1 à 3 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe des parcs de stationnement, présenté dans le document joint à la note explicative de synthèse, par nature et par chapitre.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, il n'y aura pas de questions. Nous passons au suivant et nous voterons en bloc tout à l'heure.

70. Budget annexe des fêtes – Budget primitif.

M. UGALDE : Budget lourdement impacté par la crise sanitaire. Le budget annexe des fêtes s'équilibre à 83 000 euros en application des articles L. 2312-1 à 3 du Code général des collectivités territoriales. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe des fêtes présenté dans la note explicative de synthèse, par nature et par chapitre.

M. ETCHEGARAY : Merci. S'il n'y a pas de question sur ce rapport, nous passons au rapport 71.

71. Vote des taux d'imposition pour l'année 2020.

Mme DURRUTY : Il est proposé à notre Conseil municipal pour la 11^e année consécutive, comme nous l'avons évoqué, de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux qui resteront au même niveau qu'en 2019. Il est donc demandé au Conseil municipal de fixer les taux d'imposition 2020, comme détaillé en note explicative de synthèse. Leurs produits permettant d'inscrire au budget primitif un produit fiscal de 33 211 805,00 euros arrondi à 33 211 000,00 euros.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, pas de questions ? Nous passons au rapport suivant.

72. Taxe annuelle sur les friches commerciales.

Mme DURRUTY : Dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse et compte tenu des objectifs poursuivis, à savoir, limiter au maximum la vacance commerciale. Il est demandé au Conseil municipal de confirmer l'application de la taxe annuelle sur les friches commerciales pour l'année 2021 et de décider que les taux de droit visés s'appliqueront aux biens, dont la liste des adresses est communiquée aux services fiscaux en 2020.

M. ETCHEGARAY : S'il n'y a pas de questions, nous passons au rapport suivant.

73. Exercice 2020 - Soutien au monde associatif - Attribution de subventions.

M. LAIGUILLON : Merci Monsieur le Maire. En application des critères retenus pour l'examen des dossiers, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de 3,3 millions d'euros de subventions aux associations ; 3,4 millions d'euros aux établissements publics, dont 2 845 000 euros au CCAS et 115 100 euros aux établissements d'enseignement, tels que

détaillés en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de financement nécessaires.

M. ETCHEGARAY : Il s'agit de l'attribution des subventions habituelles. S'il n'y a pas de questions, nous passons au rapport suivant.

74. Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.

M. LAIGUILLON : Sur la base des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'accorder des exonérations de redevance de mise à disposition d'équipements municipaux à de divers organismes associatifs ou publics, dont le total s'élève à 5 151,30 euros.

M. ETCHEGARAY : Merci. S'il n'y a pas de questions, nous passons au rapport suivant.

75. Remises gracieuses de créances.

M. PARRILLA-ETCHART : Suite à l'examen de la situation des personnes concernées par une assistante sociale, il est proposé au Conseil municipal de répondre favorablement à des demandes de remises gracieuses de créances, tout en laissant une part du montant dû à la charge des intéressés.

En l'occurrence, le total des factures impayées s'élève à 1 879,40 euros et le montant des remises gracieuses à 1 409,57 euros.

M. ETCHEGARAY : Merci pour ce rapport, nous terminons avec le rapport 76.

76. Exercice 2020 - Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes pour le budget principal et les budgets annexes.

M. PARRILLA-ETCHART : Pour l'exercice 2020, les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes pour le budget principal et les budgets annexes. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour l'exercice 2020 présenté dans la note explicative de synthèse, d'un montant total de 7 164,24 euros et de prendre acte des créances éteintes pour l'exercice 2020 d'un montant global de 17 444,59 euros.

Je préciserai simplement, Monsieur le Maire, toujours pour nos collègues qui nous rejoignent au sein de l'assemblée délibérante, que l'admission en non-valeur, c'est un processus qui a pour conséquence de ne pas faire disparaître la créance. Effectivement, on prend en compte le fait qu'elles n'ont pas pu être recouvrées par le trésorier municipal, mais si la personne qui a cette dette revient à meilleure fortune, suivant la formule, ces fonds pourraient regagner les caisses de la commune.

M. ETCHEGARAY : Très bien. Merci. Sur cette série de rapports, comme nous en avons convenu entre nous, je vous propose maintenant de procéder au vote.

Donc je remonte au rapport numéro 67 et les services me confirment que c'est bien cela. Pour ce rapport 67 concernant le DOB. Là, il n'est pas question de dire que c'est magnifique, mais le vote est pour exprimer uniquement que le débat a eu lieu et que nous vous avons présenté le Budget des orientations budgétaires. C'est purement formel. Vous me dites le sens de votre vote.

M. ETCHETO : Nous votons que le débat a eu lieu sur le rapport 67. Et nous voterons contre le budget primitif du rapport 68. Ensuite, nous ne prenons pas part au vote sur les rapports : 69, 70 et 71 qui suivent. Et nous voterons les délibérations suivantes.

Votes des délibérations 69 à 76 :

67 - Exercice 2020 – Orientations budgétaires pour le budget principal et les budgets annexes

M. ETCHEGARAY : Très bien, vous vous êtes exprimés. Sur le rapport 67, j'ai bien compris que vous actez le fait que le débat a eu lieu. Monsieur Bergé.

M. BERGE : Sur ce rapport 67, nous votons que le débat a bien eu lieu, et pour vous faciliter les choses, ce sera exactement les mêmes votes sur les autres délibérations.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

68 - Exercice 2020 – Budget principal – Budget primitif.

M. ETCHEGARAY : Donc cela signifie que le rapport 68 relatif au budget principal, vous votez contre. C'est parfaitement clair. La majorité me confirme qu'elle est pour.

ADOPTION, A LA MAJORITE

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard votent contre.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé votent contre.

69 - Exercice 2020 – Budget annexe des parcs de stationnement – Budget primitif.

M. ETCHEGARAY : Pour le rapport 69 relatif au budget annexe des parcs de stationnement, même chose, vous votez contre et la majorité vote pour.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

70 - Exercice 2020 – Budget annexe des fêtes – Budget primitif.

M. ETCHEGARAY : Pour le rapport 70 relatif au budget annexe des fêtes, vous votez contre également. Je vous demande de suivre, parce qu'il ne faut pas qu'il y ait d'ambiguïté là-dessus.

Je vous pose la question si vous prenez part au vote du rapport 70. C'est bien cela, vous ne prenez pas part au vote du rapport 70.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

71 - Vote des taux d'imposition pour l'année 2020.

M. ETCHEGARAY : Sur le rapport 71, vous ne participez pas au vote, Monsieur Etcheto, c'est ce que vous avez dit.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

72 - Taxe annuelle sur les friches commerciales.

M. ETCHEGARAY : Sur le rapport 72, relatif aux friches commerciales, vous votez. Donc pour le rapport 72 : unanimité.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

73 - Exercice 2020 - Soutien au monde associatif - Attribution de subventions.

M. ETCHEGARAY : Sur le rapport 73 relatif au soutien au monde associatif. Attribution de subventions : c'est l'unanimité.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

74 - Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.

M. ETCHEGARAY : Sur le rapport 74 demandes d'exonérations exceptionnelles, vous votez aussi.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

75 - Remises gracieuses de créances.

M. ETCHEGARAY : Sur le rapport 75 remises gracieuses, vous votez aussi. Vous votez toujours pour la grâce, c'est un moment où vous revenez à résipiscence. C'est un trait d'humour.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

76 - Exercice 2020 - Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes pour le budget principal et les budgets annexes.

M. ETCHEGARAY : Sur le rapport 76 relatif aux admissions en non-valeur. Vous votez pour. Donc unanimité pour le rapport 76. Merci.

M. ETCHEGARAY : Merci. Excusez mon insistance pour être sûr du sens de vos votes, il ne faut pas qu'il y ait d'ambiguïté pour les services, mais il n'y en a pas. Tant mieux.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

77. Transfert de la compétence eau potable – Convention de prestations temporaires pour le compte de la Communauté d’agglomération Pays basque – Avenant n° 1.

M. ARCOUET : Dans le cadre du transfert de la compétence eau potable à la CAPB, une convention de prestations temporaires a été conclue avec celle-ci. Son terme initial étant prévu au 31 décembre 2019, il est demandé au Conseil municipal d’approuver les termes de l’avenant numéro 1 visant à prolonger jusqu’au 30 septembre 2020 cette convention à l’appui des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Sur ce rapport, il n’y a pas de problème, je pense. Pas d’abstentions ? Pas de vote contre ? Adopté à l’unanimité.

ADOPTION, A L’UNANIMITE

FONCIER

78. Acquisition de la parcelle non bâtie cadastrée CK 250 située chemin de Jupiter à la Société Domaine de Cantegrit.

M. AGUERRE : C’est la première fois que je lis une délibération qui concerne le foncier.

M. ETCHEGARAY : Le foncier a toujours une relation avec la politique publique, et la politique publique visée là, c’est celle que vous aurez à suivre. Ceci expliquant cela.

M. AGUERRE : Il s’agit de l’acquisition de la parcelle non bâtie cadastrée CK 250 située chemin de Jupiter à la société Domaine de Cantegrit. La ville de Bayonne a souhaité équiper le secteur du Prissé d’une aire de jeux pour enfants et elle a signé avec la société Domaine de Cantegrit une convention de mise à disposition.

Des négociations portant sur l’acquisition de la parcelle concernée au prix de 22 278 euros ayant abouti avec cette société et sur la base des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d’accepter le principe de cette acquisition et d’autoriser Monsieur le Maire à signer l’acte authentique ainsi que tous les documents afférents à cette acquisition.

M. ETCHEGARAY : Merci. Il n’y a pas d’abstentions ni vote contre. La délibération est adoptée.

ADOPTION, A L’UNANIMITE

79. Rétrocession par l’EPFL Pays basque de lots de copropriété (lots 4 à 14) immeuble 1 bis rue des Lisses.

M. LACASSAGNE : Il s’agit de rétrocession de lots de copropriété au 1 bis, rue des Lisses. La ville de Bayonne avait sollicité l’EPFL Pays Basque courant 2015 afin de réaliser pour son compte l’acquisition des lots de copropriété numéros 4 à 14, situé au 1^{er} et au 4^e étage de l’immeuble 1 bis rue des Lisses. Le portage foncier arrivant à son échéance, il est demandé au Conseil municipal d’approuver les termes de cette rétrocession et d’autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la rétrocession de ces biens dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse sur ce rapport.

M. ETCHEGARAY : Sur ce rapport il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

80. Acquisition de parties de parcelles cadastrées AT 25 et AT 319 situées chemin du grand basque à Messieurs Dacharry et Bertrand.

M. CORREGÉ : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. La création de trottoirs et de pistes cyclables le long du chemin du Grand Basque nécessite l'acquisition d'une partie de la parcelle AT 25 et d'une partie de la parcelle AT 319. Il est donc demandé au Conseil municipal d'accepter le principe de ces acquisitions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de ces transactions dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Observation de Monsieur Bergé.

M. BERGÉ : C'est un petit plaisir d'interroger mon collègue Corrége à l'occasion de ce premier Conseil municipal.

M. ETCHEGARAY : Comme vous êtes malicieux, mais je sais que vous n'êtes pas cruel.

M. BERGÉ : Non, surtout pas. C'est le fait que la délibération amène un questionnement en lien avec le débat d'orientation budgétaire, puisque là, nous sommes sur une délibération vélos, pistes cyclables. J'imagine que c'est pour cela que Monsieur Corrége la présente.

Nous avons évoqué, notamment dans le débat d'orientation budgétaire, la première tranche du plan de développement du vélo d'un montant de 730 000 euros. Je vous avoue que j'ai suivi de près ces dossiers lors du mandat précédent, je ne connais pas ce plan de développement du vélo, notamment la tranche une, et s'il y a une tranche une, il doit y avoir une tranche deux et une tranche trois, je ne sais pas combien de tranches.

Au début, je proposais qu'à l'occasion de cette délibération, on nous présente sommairement ce plan de développement du vélo. Mais vu l'heure tardive, je propose que rapidement on puisse avoir une commission organisée au cours de laquelle on pourra prendre connaissance de ce montant global, des différentes phases, de la philosophie, si on est sur une priorité aux sites propres ou sur la cyclabilité de la ville, et la question des stationnements. Comment l'association de la population va-t-elle être associée à cette réflexion ? Parce qu'au-delà de l'enjeu électoral et du buzz découvrant la piste, cet enjeu demande une réflexion globale et une transformation culturelle.

Nous croyons qu'une participation citoyenne qui se limiterait à des rencontres verticales avec quelques associations plus ou moins représentatives ne peut suffire à construire un consensus social autour des mobilités douces. Le schéma, manifestation à bicyclette contre pétitions d'automobilistes, qui est celui qu'on est en train de vivre sur la question des coronapistes, n'est pas particulièrement satisfaisant en termes de participation citoyenne et de construction de nos politiques publiques. C'est-à-dire comment réfléchir à faire participer la population de manière plus sereine à la question des mobilités douces ? Savoir également si vous voulez avoir recours à ce que nous appelons de l'urbanisme tactique, c'est un peu ce qui s'est fait avec les coronapistes pour sensibiliser les gens en créant peut-être une contrainte ou des difficultés.

Nous posons la question et nous la poserons également en commission. Si l'on doit sortir de ces schémas automobilistes contre mobilité douce, est-ce que cela ne vaudrait-il pas le coup de créer peut-être une commission extra-municipale des mobilités, pour associer les populations qui vivent au centre-ville, les associations représentatives, mais également des personnes qui utilisent l'automobile ? Parce que si on reste sur le schéma manifestation à bicyclette contre pétition d'automobilistes, je ne suis pas sûr que ce sera de cette manière que nous arriverons à construire les meilleures politiques publiques. Je garde cela pour le débat en commission.

M. ETCHEGARAY : Vous avez raison de dire, les coronapistes, je n'aime pas beaucoup cette expression, mais ce que l'on a fait en ce qui concerne certaines pistes cyclables sur trois axes majeurs de notre agglomération a entraîné le courroux d'un certain nombre d'automobilistes. Cela veut donc dire que nous avons pris des décisions dont certaines pourraient être qualifiées de courageuses, peut-être irresponsables pensez-vous, mais en tout cas, des décisions. Alors oui, urbanisme tactique, urbanisme de projet, tout ce que vous voulez, vertical et horizontal, comme vous voulez. Ce sont des décisions que j'assume complètement, et pas seulement moi-même, parce que cela s'est fait avec les autres villes voisines. Ce qui veut donc dire qu'il fallait le décider, et dans la période où nous l'avons fait, s'il vous plaît, je ne dis pas que nous sommes des héros, mais je suis simplement en train de vous dire qu'il fallait le faire et l'occasion nous a été donnée, une occasion idéale.

Maintenant, je comprends ce que vous demandez. La politique de mobilité, c'est la compétence de l'agglomération, la preuve c'est qu'il n'y a pas que l'agglomération, mais c'est la compétence de l'agglomération. A mon avis, sur ce genre de sujet, il faudrait que l'on puisse arriver à une articulation entre les villes et la communauté d'agglomération pour aborder ces sujets-là. Parce que pour la piste cyclable, la continuité à l'intérieur des villes, c'est capital, mais entre les villes, c'est sûrement bien. Quand je vois les difficultés que nous avons eues, je ne vais pas vous dire exactement à quel endroit, mais je les ai parfaitement à l'esprit, et si nous n'avions pas trouvé une solution satisfaisante avec nos voisins, cela n'aurait servi à rien d'avoir une bonne idée, il s'agissait aussi d'avoir cette continuité. Rien n'est simple dans ce domaine, c'est vrai.

Maintenant, vous appelez de vos vœux une commission pour aborder ce sujet, je demande à l'élu qui est en charge de cette affaire de faire suite à votre demande, parce qu'elle est tout à fait justifiée. Je ne trouve que des intérêts à faire cela. D'ailleurs, nous avons travaillé sur ces questions de plans vélos avec les associations de vélos, nous les avons rencontrés des dizaines de fois et nous avons énormément gagné à échanger avec eux. Ensuite, les citoyens qui ne sont pas forcément membres de ces associations dont l'une regroupe 400 adhérents, l'autre 1 500 adhérents – vous voyez à quelles associations je fais référence – c'est quand même relativement représentatif de ce qu'est la population de notre agglomération. Cela dit, cela n'enlève rien à la pertinence des propos, je demande que nous fassions suite à votre demande et ce sera à un moment d'échange intéressant. Je pense qu'au niveau du vote, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? J'avais bien compris cela. Cette délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

81. Convention de mise à disposition de locaux, situés 35 chemin de Loustaounaou, à l'association Ferme de Loustaounaou - Maison de quartier du Séqué.

Mme BISAUTA : Dans le cadre de la construction de l'écoquartier du Séqué, la ville de Bayonne s'est engagée dans une réflexion globale qui a conduit à la création d'une maison de quartier. L'association La Ferme de Loustaounaou s'est installée sur la base d'une autorisation

de prise de possession anticipée en date du 17 février 2020. Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de mise à disposition de ces locaux, dont les principales caractéristiques sont développées dans la note explicative de synthèse ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer cette convention conclue avec l'association Ferme de Loustaounaou, maison de quartier du Séqué.

Une proposition pour ceux qui n'y sont pas allés. Si vous le souhaitez, nous pourrions à la rentrée proposer une visite de la maison, étant donné que pendant la période de réserve il n'y a pas eu d'inauguration. S'il y a des personnes intéressées, nous pouvons organiser cela à la rentrée, avec l'association.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je mets donc aux voix cette délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

82. Mise à disposition d'un terrain au profit de l'association Graines de liberté situé 1 bis allée Charles Malégarie - Avenant de prolongation.

M. LAIGUILLON : En 2015, la Ville a mis à disposition de l'association Graines de Liberté un espace non bâti de 500 m² environ dans les hauts de Bayonne. La convention afférente étant arrivée à expiration, il est demandé au Conseil municipal d'accepter le principe du renouvellement de cette convention de mise à disposition ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à l'appui des éléments développés dans la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Très bien. Excusez-moi, je me demande s'il n'y a pas une petite erreur dans la délibération. Non, excusez-moi, c'est bon. Il y a une autre délibération qui concerne la même problématique qui porte sur 5 000 m², je me demandais si on n'intervertissait pas ces deux délibérations. Donc, ne tenez pas compte de ce que j'ai dit.

Il y a-t-il des questions sur cette délibération que je mets donc aux voix ? Il y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

MARCHES PUBLICS

83. Prestations de garantie totale, de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air et de fourniture de chaleur – Avenant n° 3 au marché conclu avec la société Dalkia.

M. ARCOUET : En 2018, la Ville a conclu avec Dalkia un marché portant sur la gestion technique et la maintenance des installations génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire et de fourniture de chaleur pour les bâtiments municipaux.

Ce marché nécessite d'être complété par un avenant ayant pour objet la mise à jour des périmètres des bâtiments communaux concernés. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société Dalkia l'avenant n° 3, dans les conditions détaillées dans la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas de questions ? Pas d'abstentions ? Pas de vote contre ? Il est adopté.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

84. Travaux d'entretien, d'aménagement et de construction du patrimoine immobilier – Années 2020 à 2024 – Création d'un groupement de commandes avec le Centre communal d'action sociale (CCAS), lancement des procédures de consultation des entreprises et signature des accords-cadres.

M. ARCOUET : Les contrats en cours arrivant à leur terme en 2020 et dans un souci de bonne gestion et d'efficacité, la Ville et le CCAS ont décidé de mettre en œuvre un groupement de commandes pour les travaux d'entretien, d'aménagement et de construction du patrimoine immobilier d'un montant annuel estimé à 2 526 000 euros hors taxes.

M. ETCHEGARAY : Ce groupement de commandes avec le CCAS n'appelle pas d'observations, pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

85. Renouvellement du parc automobile et acquisition de vélos à assistance électrique – Années 2020 à 2024 – Accords-cadres à marchés subséquents – Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS – Signature de la convention de groupements de commandes, lancement de la consultation et signature des contrats.

M. SALANNE : Le renouvellement du parc automobile conduit la ville de Bayonne et son CCAS à l'acquisition régulière de véhicules neufs ou d'occasions récentes, assortie éventuellement de la reprise de véhicules anciens, ainsi que de véhicules à assistance électrique d'un montant total estimé annuellement à 383 000 euros H.T. Sur la base des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la constitution du groupement de commandes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le CCAS ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces marchés.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? C'est adopté.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

86. Maintenance de matériel de péage et de gestion centralisée des parcs de stationnement – Lancement de la procédure et signature du marché public.

M. CORREGE : Les marchés permettant d'assurer la maintenance du matériel péager et de la gestion technique centralisée de ces parcs de stationnement arrivant à échéance prochainement, la Ville doit lancer une consultation afin de choisir le nouveau prestataire de service chargé de ces missions selon les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation à la forme d'un appel d'offres ouvert ;
- de signer le marché à intervenir pour une durée de quatre ans ferme ;
- à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ce marché.

M. ETCHEGARAY : Sur ce rapport, pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? Il est adopté.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

87. Acquisition de mobilier urbain – Lot n° 3 – Barrières centre-ville et périphérique – Attribution d'un accord-cadre à bons de commande.

M. ARCOUET : La ville de Bayonne planifie tous les ans la pose de divers mobiliers urbains. Suite à la tenue de la commission d'appel d'offres, il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre ;
- d'intervenir aux conditions décrites dans la note explicative de synthèse avec la Société DECLIC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ce marché.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstention ? Vote contre ? Adopté.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

POLITIQUE DE LA VILLE

88. Rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) – Année 2019.

M. ETCHEGARAY : Monsieur Millet-Barbé va vous présenter ce rapport, qui ne donne pas lieu à vote.

M. MILLET-BARBE : S'agissant du rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour l'année 2019, conformément à l'article 1111.2 du Code général des collectivités territoriales, les communes bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale doivent établir un rapport retraçant les actions de développement social urbain qu'elles mettent en œuvre et les conditions de leur financement.

Le rapport présenté en note explicative de synthèse a pour objet de rappeler les principales actions menées au cours de l'année 2019 dans ce domaine. Le Conseil municipal prend acte de la présentation du présent rapport, qui n'appelle pas de vote.

M. ETCHEGARAY : Si vous ne demandez pas la parole, nous avons donc pris acte que ce rapport a été présenté.

DONT ACTE

RESSOURCES HUMAINES

89. Modification du tableau des effectifs.

Mme DURRUTY : Comme indiqué dans la note explicative de synthèse, il nous est demandé de bien vouloir modifier le tableau des effectifs par la création de 11 postes : 3 postes de catégorie C, 1 poste de catégorie B et 7 postes de catégorie A.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ? Vous ne prenez pas part au vote, d'accord.

Mme HERRERA : Nous ne prendrons donc pas part au vote, non plus. Dans le cadre de la réunion préparatoire, j'avais signalé que l'on pouvait féminiser ou ne pas genrer, car certains ont féminisé des intitulés, mais on m'a dit que finalement les cadres d'emploi n'avaient pas vocation à l'être. J'ai retrouvé un certain nombre de traces administratives, donc je tiens à votre disposition et à la disposition des services un certain nombre de documents qui permettent, dans une opération très simple, par exemple, à côté de puéricultrice, d'écrire puériculteur. Nous avons voté précédemment le rapport sur la parité, le fait de genrer systématiquement certains postes ne contribue pas, car un éducateur sportif, c'est aussi une éducatrice sportive, et cela permet aussi de donner une image plus équilibrée du personnel municipal. Merci.

M. ETCHEGARAY : Je suis d'accord.

Mme HERRERA : Même si ce n'est pas prévu dans le cadre d'emploi, parce que c'est effectivement la réponse apportée depuis plusieurs années, puisque nous avons évoqué ce sujet à plusieurs reprises. Je pense qu'effectivement, dans le cadre de ce qui a été présenté précédemment, nous pourrions faire évoluer les intitulés si vous le souhaitez, pour éviter que la question soit posée.

M. ETCHEGARAY : Les textes justement sont imbéciles, vous avez quand même suffisamment analysé les textes juridiques pour savoir qu'ils n'en ont pas encore inclus un certain nombre. L'inclusion, justement.

Mme CAPDEVIELLE : Je voulais juste rajouter que le fait que la langue française est riche d'un masculin et d'un féminin, c'est important de nommer les choses avec le genre. Car, il est important que les femmes puissent savoir qu'elles peuvent faire des métiers et que les hommes peuvent aussi faire ces métiers. D'ailleurs, j'ai souvent remarqué qu'il n'y a qu'en français que cela pose problème. En langue espagnole, cela ne pose jamais de problème, en italien, non plus, en Basque, non plus, mais en français, c'est toujours un problème.

Mme BISAUTA : Il faut aller plaider à l'Académie française. La traditionnelle réponse, c'est la fonction est masculine, c'est ce que dit l'administration. Je pense qu'on peut faire des efforts. La proposition de Sophie nous a convaincus autour de cette table.

M. ETCHEGARAY : Complètement.

Mme BISAUTA : Donc tout peut évoluer. On va y arriver, de mon vivant, c'est extraordinaire.

M. ETCHEGARAY : On propose d'acter cela. Dans le procès-verbal il sera mentionné que sur la proposition de Madame Herrera-Landa, également de la proposition de Madame Capdevielle, de la proposition de Madame Bisauta et de beaucoup d'autres qui ne sont pas exprimées qu'effectivement, nous allons essayer d'améliorer les choses et nous en sommes complètement d'accord.

Cela dit, concernant le vote, vous avez dit que vous ne preniez pas part au vote. Et vous ? Non plus. Par contre, la majorité vote cette délibération.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto
et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

90. Attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à certains cadres d'emplois des filières médico-sociales et techniques – Attribution de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) au cadre d'emploi des chefs de service de police municipale.

Mme DURRUTY : En complément des délibérations du 19 juillet 2017 et du 6 juin 2019, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les mesures d'actualisation du régime indemnitaire décrites dans notre explicatif de synthèse par l'attribution du RIFSEEP pour certains cadres d'emplois des filières médico-sociales et techniques, et par l'attribution de l'IAT à l'ensemble des agents du cadre d'emploi des chefs de service de police municipale dont l'indice brut est supérieur à 380.

M. ETCHEGARAY : Sur ce rapport, pas de questions ? Il n'y a pas d'abstentions ? Pas de vote contre ?

M. DUZERT : Je ne prends pas part au vote, Monsieur le Maire, j'avais levé la main. Je ne prendrai pas part au vote sur le RIFSEEP.

M. ETCHEGARAY : Vous, seul, les autres, vous votez. Et Monsieur aussi. D'accord ? C'est clair pour les services. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

M. Duzert ne participe pas au vote.

91. Création d'une prime exceptionnelle pour les agents municipaux mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Mme DURRUTY : Je l'ai évoqué tout à l'heure. La ville de Bayonne a décidé de verser une prime exceptionnelle aux agents municipaux particulièrement mobilisés pendant la période de la crise sanitaire et dont les détails sont énoncés dans la note explicative de synthèse. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le dispositif d'attribution tel que défini, d'un montant total de 180 000 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel, le montant perçu par chaque agent, sachant que nous avons présenté ce dispositif aux organisations syndicales, bien évidemment.

M. ETCHEGARAY : Sur ce rapport, Monsieur Bergé.

M. BERGE : Nous voterons bien évidemment pour cette délibération, en remerciant une fois de plus l'engagement des services. Nous aimerions savoir si, avant cette proposition, il y a eu un dialogue social mis en place avec les représentations des agents de la commune. De la même manière, *a priori*, il y a une mesure prise sur les congés, en demandant aux agents de la ville de renoncer, je crois, à cinq jours de congé suite à la période Covid. Ces deux mesures ont-elles fait l'objet d'un dialogue social avec les représentations syndicales ?

Mme DURRUTY : Je vais répondre que comme toujours et dans la continuité de la culture du dialogue social tel que nous tenons à le mener à la ville de Bayonne, là, il n'y a pas eu d'instance, forcément, compte tenu de la période. En revanche, les organisations syndicales individuellement étaient sollicitées et donc associées à la mise en œuvre de ces dispositions. Par contre, c'est vrai qu'il n'y a pas eu d'organisation de dialogue social et de participation à l'élaboration du dispositif tel qu'il est présenté là. Malgré tout, il a été présenté. Je dois préciser

qu'il a été accueilli avec beaucoup de satisfaction de la part des organisations syndicales, avec lesquelles nous avons décidé que cette prime serait finalement versée au mois de septembre. Puisque l'ensemble des situations individuelles devant être étudiées au cas par cas, nous avons souhaité que chacun des agents puisse toucher la prime au même moment.

M. ETCHEGARAY : Merci. Oui, Monsieur Duzert.

M. DUZERT : Vous avez parlé de dialogue social. Je pense qu'il y a plutôt eu une information, il n'y a pas eu de dialogue social. J'ai rencontré aussi les représentants du personnel de plusieurs organisations syndicales qui m'ont dit qu'ils avaient été juste informés, qu'il n'y a pas eu d'échange ni de dialogue réel ni d'écoute de propositions et de contre-propositions. Il faut mesurer les mots. Nous sommes enregistrés. Je pense que les personnels nous regarderont. Je leur ferai savoir ce que vous avez dit et ce que j'ai dit. Merci.

Mme DURRUTY : J'ai bien dit qu'il n'y avait pas eu de dialogue social formel en instance, tel que nous avons l'habitude de pouvoir les mener, ni de groupes de travail *ad hoc*, parce que la période nous a empêchés complètement d'organiser cela. Maintenant, la DRH a passé du temps malgré tout avec les agents, avec les directeurs des services aussi pour affiner au mieux le dispositif. Et pour terminer, nous les avons rencontrés fin de la semaine dernière pendant le temps nécessaire, cela a duré une bonne heure à une heure et demie. Sur ce sujet il n'y avait pas non plus de points sur lesquels il y avait des distanciations. La seule chose, c'était notre volonté de ne pas faire d'erreur. Et un point que les organisations syndicales ont appelé de leurs vœux, c'est que l'explication et l'information, à chacun des agents, puissent être faites au mieux par chacun des encadrants, et nous y veillerons, bien évidemment.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je vais mettre aux voix cette délibération. Il n'y a pas d'abstention. Il y a eu les questions que vous avez posées, que nous avons comprises. Pas de vote contre ? Délibération adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

92. Renouvellement de la convention de mise à disposition de la conseillère en économie sociale et familiale du Centre communal d'action sociale (CCAS) auprès des services municipaux de la Ville de Bayonne.

Mme DURRUTY : Ce rapport concerne le renouvellement de la convention de mise à disposition de la conseillère en économie sociale et familiale du CCAS auprès des services municipaux de la Ville de Bayonne, avec l'appui des éléments qui sont énoncés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe du renouvellement de cette mise à disposition totale auprès des services de la Ville à compter du 1^{er} juillet 2020 de la conseillère en économie sociale et familiale, ainsi que les termes de la convention.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstention et de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

93. Autorisation de recours à un intervenant auprès des seniors dans le cadre du programme d'activités génération seniors (cours d'espagnol).

Mme LAUQUE : Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à recourir à un vacataire rémunéré sur la base d'un forfait de 75 euros nets par cours d'1 heure 30 pour dispenser des cours d'espagnol la saison prochaine, dans le cadre du programme d'activités *Génération seniors*.

M. ETCHEGARAY : Il n'y a pas de questions ? Pas d'abstentions ? Pas de vote contre ? La délibération est donc adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

SPORTS

94. Stade Jean-Dauger – Avenant à la convention d'occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro.

M. ETCHEGARAY : Nous arrivons à la fois à la fin de ce Conseil municipal à une heure tardive, mais avec quatre rapports qui concernent l'Aviron bayonnais. On avait convenu que l'on regrouperait ces rapports, évidemment, je suis toujours dans cette disposition d'esprit. Etes-vous d'accord pour continuer la séance pour aborder ces rapports ?

Personnellement, je suis d'accord, mais il faut que vous donniez votre accord. Je n'impose pas des choses insupportables. Etes-vous tous d'accord ? Personne ne s'oppose à cela, donc nous poursuivons la séance. Courage et merci, car c'est malgré tout une preuve d'exercice démocratique partagée avec tous.

Ces quatre derniers rapports vont être présentés par moi-même et par Monsieur Laiguillon qui a la responsabilité des sports. Je vais essayer d'être le plus bref possible, nous avons déjà évoqué ce sujet dans le cadre d'une commission générale spécifique, vous vous en souvenez, évidemment. Tous les aspects de ce dossier vous ont été présentés dans le détail, en tout cas, avec autant d'éléments que ceux dont je dispose.

Je ne vais pas, ici, rappeler des choses qui sont évidentes pour tous. Dire par exemple que l'Aviron Bayonnais est la tête de proue du mouvement sportif bayonnais et qu'il est une part de l'identité de cette ville, cela serait un lieu commun que de le dire, donc je ne le développe pas, mais c'est vraiment ce que l'on pense.

Je n'ai pas besoin de dire aussi que le stade Jean-Dauger est cet outil majeur et emblématique qui a aussi la particularité d'être un stade de ville, et je souligne « de ville », car il y en a peu en France. Ce stade est aussi un équipement sportif structurant et patrimonial, qui bénéficie d'un emplacement central, je viens de le dire, très proche du centre-ville, et important sur le plan de l'aménagement urbain. Etant un centre-ville, évidemment, nous ne sommes pas en périphérie comme c'est le cas dans beaucoup d'autres villes, où tout projet échappe souvent à cette préoccupation qui est l'urbanité. Ce n'est pas un sujet simple, parce qu'effectivement, il touche aussi à l'urbain.

Maintenant, il y a un enjeu qui est celui de structurer cet équipement de centralité pour qu'il soit à même d'offrir des infrastructures à la hauteur des attentes et des besoins du Rugby professionnel. Vous savez pour certains d'entre vous, aussi bien, voire mieux que moi, ce qu'a été l'évolution du modèle sportif dans ce domaine. Simplement, en évoquant cela, vous voyez ce que je veux indiquer. La pratique du rugby professionnel aujourd'hui n'est pas celle d'il y a dix ans. Nous sommes tous conscients qu'il faut que les infrastructures soient au rendez-vous, à la hauteur des attentes et des besoins de ce rugby professionnel contemporain, je dis bien contemporain, et pérenniser la présence de notre club dans le Top 10 des clubs français. C'est une affirmation, et c'est un projet politique au-delà d'une affirmation.

Promouvoir aussi notre ville, notre territoire, son histoire et son identité au travers de ce Club. Quand vous allez à Paris, vous le savez aussi bien que moi, vous dites Bayonne et on vous dit : « oui, l'Aviron bayonnais ». Vous l'avez tous entendu et c'est toujours vrai. Il y a aussi ce

qu'est l'économie du sport dans cette ville, je dis bien l'économie, c'est-à-dire les retombées. La dynamique économique, sociale, et Yves Ugalde ajouterait « culturelle », et moi également : culturelle. Nous sommes donc bien conscients que les enjeux financiers actuels d'un club sportif professionnel relèvent désormais d'un nouveau modèle économique. Nous le savions déjà depuis quelque temps, et dans lequel le financement par le secteur privé et l'augmentation des recettes commerciales deviennent prépondérants, alors même que les contributions publiques, en tout cas c'est ce que l'on voudrait, qu'elles ne soient pas extensibles.

Depuis toujours, Bayonne est engagée auprès de ce club, depuis toujours, aujourd'hui comme hier, sauf qu'aujourd'hui, ce n'est pas hier. Sauf qu'aujourd'hui, ce modèle sportif, ce modèle économique a évolué. C'est ce qui nous a amenés à rencontrer les dirigeants du club. J'ouvre la parenthèse : des dirigeants qui ont mené ces derniers temps le club dans la situation que vous connaissez tous. Nous avons terminé la saison, certains diront : « Merci la Covid ! » ce n'est pas vrai ! et dans des conditions plus qu'honorables sur le plan sportif et sur le plan financier. Le maire de Bayonne que je suis seulement depuis six ans, savait ce qu'il se passait tous les deux ou trois ans, voire tous les ans, lorsque les dirigeants du club venaient rencontrer le maire de Bayonne, mais cela vous le savez, parce qu'il a fallu délibérer, en disant : « *Voilà, nous sommes dans une situation difficile* ». Vous aviez effectivement la ville présente pour venir en aide à ce club. Parce que ceci est arrivé depuis que je suis à la mairie, et pas seulement depuis que je suis maire, cela est arrivé quatre à cinq fois si ce n'est pas plus. Je ferme la parenthèse.

C'est vrai que nous avons depuis quelque temps, à la fois des résultats sportifs qui sont ceux que vous savez, et des résultats économiques que vous ne savez peut-être pas, mais qui sont bons, au point que la DNACG, qui est une espèce de police financière du sport professionnel, du rugby. La DNACG est toujours cette espèce de tribunal devant lequel vous allez en tremblant, en pensant : « Est-ce qu'on va pouvoir admettre que ? ». Sauf que cette année, on ne parle pas de cela, parce que la question ne se pose pas. Et si elle ne se pose pas, c'est tout simplement, parce que ce club est bien géré. Il faut s'en féliciter. Il y a des dirigeants, des présidents du Conseil de surveillance, du Directoire, que vous connaissez, Philippe Tayeb, Pierre-Olivier Toumieux. Un manager sportif exceptionnel en la personne de Yannick Bru. Bref, nous sommes dans une période où, c'est vrai, la question se pose de savoir si on doit décider de se maintenir, ou pas, dans l'élite du rugby français.

Pour nous, je sais que pour vous aussi, nous avons eu l'occasion de discuter sur les principes, en tout cas, la réponse est plutôt positive. Pour y parvenir, vous le savez comme moi, il y a le centre de formation. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer cette question du centre de formation, parce que vous avez vous-même, ici, dans une belle unanimité, considéré qu'il fallait rentrer dans cette logique de ce que le club appelle l'AB Campus, c'est-à-dire ce centre de formation qui se trouvait au pourtour du terrain d'entraînement et dans lequel un certain nombre de fonctions devaient se trouver. Je ne reviens pas sur les détails que vous connaissez déjà.

Les temps changent vite. La Covid, dans le domaine du sport comme dans tous les domaines, a accéléré l'histoire. Car, il est apparu indispensable, puisque tous les clubs se dotent d'une pelouse hybride, que cette pelouse hybride, il fallait quand même décider à quel endroit elle devrait se trouver. Vous savez quelles sont les potentialités d'une pelouse hybride, elle peut servir d'entraînement et aussi pour les matchs officiels. Bref, il n'était pas neutre de savoir où cette pelouse hybride serait installée entre le terrain qui était le terrain d'entraînement où elle avait été initialement envisagée, nous en avons débattu, puis finalement ce fut au stade Jean-Dauger. Tout ceci est arrivé dans une période très courte qui correspond aussi à la période, à la fois, du premier tour des élections, de la Covid, et du second tour. Ce que je suis en train

d'évoquer n'a duré que six mois, parce que nous avons commencé les uns et les autres cette campagne en janvier, et nous l'avons terminée fin juin, ensemble.

Entre-temps, la réflexion évolue au niveau du club, et il apparaît que cette pelouse hybride doit être aménagée sur l'emprise du terrain d'honneur. C'est ce qui a commencé à être entrepris, dans le courant de l'été, sur la base d'une convention déjà signée entre la Ville et le Club qui permettait effectivement au club, sans aucune difficulté juridique, puisque la question du support juridique avait été posée par Madame Herrera.

Effectivement, j'ai répondu lors de notre rencontre que le support juridique c'était la convention que nous avons signée. Une convention qui d'ailleurs arrive à expiration le 31 juillet 2020. Et c'est parce qu'elle arrive à expiration le 31 juillet 2020 que nous nous trouvons amenés à prendre l'une des délibérations que nous allons évoquer dans un instant, c'est-à-dire la convention d'occupation.

Si l'on déplace l'emprise de cette pelouse hybride pour créer l'effet « chaudron » qui est absolument nécessaire, auquel nous n'avions pas droit, parce qu'une piste d'athlétisme est venue s'installer pour des raisons diverses à cet endroit, créant un véritable éloignement, une distance entre le jeu et les supporters, qui nous le disaient à l'envi, ce qui a amené le club à considérer que cette pelouse hybride devait effectivement se retrouver beaucoup plus proche de la tribune d'honneur.

Ce n'est pas un déplacement secondaire parce qu'il a des effets dominos. Ces effets dominos, vous avez compris, ce sont les autres tribunes. C'est la tribune Est, en particulier. Et le projet tel que nous avons eu l'occasion de vous le présenter avec les éléments qui sont en notre possession, c'est un projet qui vous permet de voir dans son entièreté le véritable projet de ce club, qui n'est pas seulement la question du volet formation qui est capitale. De plus, tout le monde est d'accord que pour rester dans l'élite, il faut avoir ce centre de formation, mais aussi qu'il faut se donner les moyens d'un modèle économique. Modèle économique qui permet, dans cette tribune Est, d'installer un certain nombre de loges qui participent largement à l'équilibre économique de l'opération pour le Club. Ce qui lui donne aussi la capacité d'emprunter. Nous le constaterons dans un instant.

Donc ce projet c'est une pelouse hybride, cela a commencé. Ce projet c'est la reconstruction de la tribune Est. Ce projet, c'est un projet qui doit fédérer toutes les énergies. Si j'en parle dans ces propos liminaires, c'est parce que les délibérations qui suivront, en tout cas, deux des quatre délibérations qui seront présentées visent à permettre la réalisation de cette opération.

Toutes les opérations d'envergure se construisent avec des étapes, et ceux qui sont dans les affaires publiques depuis quelques années le savent bien. Lorsque l'on a un projet d'importance, en premier lieu, il faut qu'il soit présenté. En l'occurrence, qui mieux que le club pouvait présenter ce projet. Ils l'ont présenté devant vous l'autre jour, bien évidemment un projet de cette importance ne va pas échapper à un financement public. Aujourd'hui au début de ce projet, nous savons que la pelouse est déjà en cours d'aménagement, mais pour le reste, ce n'est pas fait. Si nous sommes aujourd'hui amenés à intervenir, c'est que nous devons répondre à un club, qui est notre partenaire, à la question de savoir : si l'on y va ou si l'on n'y va pas.

Evidemment, suivant la réponse que l'on donne à cette question, on sait ce qu'il adviendra de l'avenir du club. Cela peut être un choix que de considérer que l'on n'a plus besoin d'être dans l'élite. C'est clair que si nous ne sommes pas dans un projet ambitieux dans ce domaine, notre club ne le pourra pas. Vous me direz, il va peut-être en Pro D2, c'est bien, mais jusqu'à quand ?

Cela, ce n'est pas moi-même qui le dis, ce sont toutes les personnes que je consulte du monde du sport. Parce que j'ai besoin de consulter dans ce domaine, vous vous en doutez, et les choses sont claires, elles sont présentées devant nous d'une manière tout à fait limpide. Evidemment, cela va engager les finances publiques. D'ailleurs, dans nos orientations budgétaires, il y a une somme de 3,5 millions d'euros dans laquelle nous n'avons pas caché, Madame Durruty l'a indiqué tout à l'heure, qu'elle concernait effectivement le club. Bien sûr, lorsque l'on regarde les choses, et nous avons souhaité les regarder avec discernement ensemble, alors que l'on aurait pu présenter les choses d'une manière plus formelle, mais cela n'aurait pas été correct vis-à-vis de vous et pas transparent non plus, je l'admets.

Parce qu'aujourd'hui, qu'est-ce que ce que l'on demande ? Nous demandons de délibérer pour proroger la convention d'occupation de la SASP Ruby Pro sur le terrain au-delà du 31 juillet 2020, parce que le 31 juillet 2020, ça s'arrête, et qu'il n'y aura plus de support juridique, pour reprendre votre terme, Madame Herrera, qui est un terme assez juridique, d'ailleurs. Parce que nous avons la convention uniquement jusqu'à cette date, donc il faut la proroger. Et pourquoi la proroger ? Parce que nous avons un certain nombre de points à examiner.

Le bail emphytéotique administratif, puisque nous allons dans cette direction, vous savez que nous avons parlé des modèles juridiques existants dans ce domaine, nous n'allons pas épiloguer sur cela. Ce sont des BEA partout en France, des baux emphytéotiques administratifs. Bail, parce qu'à la fin de tout cela, tout revient à la ville. Emphytéotique, parce qu'emphytéose renvoie à des choses dans la durée et que vous ne faites pas de montage financier si vous ne raisonnez pas dans la durée, c'est une réalité à la fois juridique et financière. Donc, il faut se déterminer sur la durée de ce bail emphytéotique. Ce n'est pas à cinq ans, ce n'est pas à dix ans, ce n'est pas à 20 ans, c'est sur des dizaines d'années. Forcément, cela renvoie aux délais qui sont nécessaires pour rembourser les emprunts, ce que vous avez parfaitement compris. Un bail emphytéotique administratif, puisque spécifique au droit des collectivités territoriales, alors qu'il existe aussi dans le droit privé.

Oui, une délibération, c'est de dire, nous allons vers un BEA, mais nous ne pouvons pas y aller tout de suite. Donc, on ne décide pas du BEA et du contenu du BEA, ce qui n'est pas un petit sujet, on le verra plus tard. Et nous décidons aussi sur une autre délibération, d'autoriser le club à préparer un dossier de permis de construire, puisque ce terrain nous appartient au moment où l'on se parle. Ils ne peuvent pas faire des travaux sur un terrain qui ne leur appartient pas ni déposer le permis de construire sur un terrain qui ne leur appartient pas. Donc on se retrouve aussi à devoir autoriser le dépôt du PC.

Je serais tenté de vous dire que ce n'est que cela, mais c'est beaucoup. C'est beaucoup, mais ce n'est pas tout. Ce n'est pas tout, parce que tant que nous n'avons pas complètement arrêté le contenu du bail emphytéotique administratif qui, bien évidemment, sera à voir en termes de périmètre. Qu'est-ce qu'il y aura dedans, y compris avec les obligations des uns et des autres ? Nous avons bien compris que l'on ne vote pas un BEA aujourd'hui. Sauf, qu'il faut bien avancer si l'on considère qu'il faut être au rendez-vous de l'histoire. Vous êtes conscients de cela, et je le suis tout autant que vous.

Donc nous sommes amenés à devoir délibérer tout en nous disant que ce que l'on présente n'est pas une mouture définitive, mais simplement en faisant le choix politique d'aller dans la direction que nous souhaitons. Direz-vous, mais attention, à quels enjeux financiers cela nous engagera-t-il ?

Je vous ai dit tout à l'heure que le document d'orientation budgétaire annonçait 3,5 millions d'euros. Vous avez vu dans la mouture financière le projet dans son entièreté, et vous

interviendrez les uns et les autres certainement pour dire que peut-être tout cela n'entre pas dans la même temporalité, mais que ce projet dans son entièreté représente un coût de 26 millions d'euros hors taxes. Il vous a été déjà présenté que le club se débrouillait pour que 50 % de ce financement soit assuré, évidemment par un emprunt. D'où la nécessité d'avoir une délibération – et je m'adresse aux experts-comptables spécialistes des finances, ici – parce que vous n'allez pas chercher des concours financiers dans une banque, si vous n'êtes pas en possession de quelque chose qui s'appelle une délibération ou d'un titre de propriété si elle n'existe pas. Pour arriver à aller chercher ces 6 millions d'euros, il faudra bien qu'ils puissent disposer de cela. Sans cette délibération que je vous propose, ils ne pourront pas le faire, la situation sera bloquée et nous n'irons pas plus loin.

Faut-il aller plus loin ? Réponse : oui. Parce que sur ces 26 millions d'euros, ils sont dans une temporalité qui, bien évidemment, va peut-être être lissée. Parce que dans ces 26 millions d'euros, il y a aussi la tribune dont je n'ai pas parlé, qui est la tribune Sud. Tribune qui a elle-même son coût, et vous savez que cela représente un coût relativement important. Donc se posera la question de la temporalité. Mais n'empêche que le total, c'est bien 26 millions d'euros, et que les concours financiers que le club va aller chercher, c'est à cet instant qu'il faut aller les chercher. En plus de cela avec le calendrier sportif, vous savez comme moi ce qu'il en est. Le Covid est venu brouiller passablement ce calendrier, mais enfin, il y a des dates et il faut être au rendez-vous et il y a un temps de construction, je parle de la tribune Est. Donc, il y a certainement une urgence dans cette affaire qui concerne le terrain hybride et la tribune Est, indiscutablement.

Qu'est-ce que cela va coûter pour les finances communales ? Qu'est-ce que cela va coûter pour les finances publiques ? Publiques d'abord et communales ensuite.

Finances publiques, parce que la ville n'est pas seule et que l'Etat sera recherché dans ce tour de table financier, au titre, je vous l'ai dit, de l'action *Cœur de ville* dans laquelle nous souscrivons. Je parlais tout à l'heure de l'urbanité de ce projet qui nous donne une possibilité sérieuse d'éligibilité au titre de l'action *Cœur de ville*. Je ne suis pas en train de vous dire que j'ai déjà eu l'accord des différents partenaires, je n'ai pas dit cela. Je suis en train de vous dire que c'est une hypothèse sérieuse, tout comme est une hypothèse sérieuse le fonds social d'investissement local, le SIL.

Ce SIL est un fonds que l'Etat met à disposition des communes, et il se trouve que les conversations que j'ai pu avoir avec l'autorité préfectorale me laissent sérieusement penser que l'on pourrait également émarger auprès de ce fonds. Je ne vous ai pas dit à quelle hauteur, parce qu'il faudra bien rencontrer nos interlocuteurs, cela, c'est l'Etat. Et vous savez qu'avec l'Etat, il n'y aura pas trois ou quatre lignes possibles, je vous en ai donné deux, s'il y en a une troisième et si vous pensez à quelque chose, n'hésitez pas à me le dire, je suis preneur.

Après, il y a la Région qui a manifesté, dès le départ, son intérêt sur ce dossier, et qui, sur des projets identiques est intervenue à des hauteurs que Mathieu Bergé connaît bien puisque nous en avons parlé l'autre jour. La région pourrait être recherchée, on va dire, à hauteur de 3 millions d'euros, parce que ce projet, outre les cases habituelles d'équipements sportifs, coche également la case formation. Car il ne s'agira pas seulement de la formation de nos rugbymen, ce sera aussi la formation des filles et de l'ASB. Et ce projet, bien évidemment, est un projet qui est beaucoup plus ouvert à la ville que *stricto sensu* à l'Aviron bayonnais. C'est la force de ce projet et c'est cette entrée qui me permet, vous le confirmerez peut-être Monsieur Bergé tout à l'heure, d'émarger dans cette ligne du Conseil régional pour espérer 3 millions d'euros.

Le département peut être recherché à la même hauteur, parce que c'est à cette même hauteur que le département est intervenu à Pau. Donc, Pau, Bayonne, Béarn, Pays Basque, même combat, même population, nous en avons déjà parlé avec le Président du Conseil départemental.

Ensuite, il reste la communauté d'agglomération que vous considérez souvent comme devant intervenir dans des projets. Je me permets d'intervenir en tant que président que je suis encore, et qui m'autorise à dire qu'à ce jour, la Communauté d'agglomération n'a pas pris la compétence sportive, pas plus que la compétence culturelle. La Communauté d'agglomération est néanmoins propriétaire d'un certain nombre d'équipements sportifs et culturels, parce que ces équipements existaient dans les intercommunalités d'antan. Il y a huit piscines, il y a trois équipements sportifs, en dehors de cela, des salles culturelles qui aujourd'hui sont propriété de la Communauté d'agglomération, mais comme un héritage en quelque sorte.

La Communauté d'agglomération n'a pas dit qu'elle n'interviendrait pas dans le domaine sportif et culturel. Elle a conditionné cela, à la rédaction d'un schéma des équipements culturels et des équipements sportifs. Evidemment, là aussi, les cinq mois qui viennent de passer ne nous ont pas permis d'avancer beaucoup et même pas du tout. Mais nous avons avancé auparavant sur cette réflexion: que pourra faire la communauté d'agglomération pour les communes qui ont des projets d'intérêt communautaire, voire de rayonnement intercommunal ?

Vous dire que le président que je suis puisse vous affirmer qu'il y a des sommes de l'ordre de 600 000 ou 800 000 euros qui ont été justement versées pour des équipements, pour des villes, non pas du littoral, non pas du rétro-littoral, mais de l'intérieur. Là, je parle, bien sûr, de la Basse-Navarre et je parle aussi de la Soule.

En disant cela, je suis dans un jeu un peu difficile, un peu ambivalent, parce que je suis aussi Président de la Communauté d'agglomération. Mais je suis en train de vous dire simplement que je ferai avancer ces schémas, les équipements sportifs, et j'estimerai et nous estimerons peut-être avec mes collègues, et peut-être aussi avec vous que le projet que la Communauté d'agglomération devra financer dans ce mandat peut être aussi celui-là. Auquel cas, la Communauté d'agglomération pourrait venir à une certaine hauteur. Je vous ai donné des chiffres tout à l'heure concernant les équipements de communes qui sont des communes de 1 500 habitants, avec un rayonnement qui est de l'ordre de 6 000 à 7 000 habitants.

Quel est le rayonnement de Jean-Dauger ? Je ne donne pas de réponse à cela. C'est un rayonnement qui justifie largement que l'on puisse chercher ce type de financement, on sera légitime.

Oui, excès d'optimisme, pari. Ecoutez, aujourd'hui avec l'Aviron Bayonnais, au niveau qui doit être le nôtre, je parle sur le plan sportif, nous sommes convaincus qu'il faudra faire des efforts financiers. Ces efforts devront être raisonnables. Il faudra faire forcément ce tour dont je viens de parler, la Région, le Département, l'Etat, tout ce que je viens d'indiquer et l'agglomération bien sûr. Très souvent, la variable d'ajustement, elle se trouve dans la commune dans laquelle l'équipement est prévu. Et c'est là que vous pouvez me dire : « Mais est-ce que 3,5 millions d'euros suffiront ? » Ecoutez, nous avons prévu 3,5 millions d'euros.

Maintenant, la question se pose : doit-on y aller ou pas ? Je réponds indiscutablement : oui. Trois fois oui. C'est l'objet des délibérations, au-delà de ce que je viens de dire, mais que j'aie voulu contextualiser l'objet des délibérations 94 et 97, vous le comprendrez aisément. Il se trouve qu'elles ne se suivent pas, mais cela ne fait rien.

Je demande maintenant, parce que nous allons tout regrouper si vous en êtes d'accord, et je n'interviendrai plus ou peu. Je demande à Cyrille Laignillon de bien vouloir présenter les

rapports 95 et 96, qui sont les affaires courantes dans les relations entre la ville et l'Aviron bayonnais. Mais courantes ne veut pas dire qu'elles soient secondaires, puisque c'est quand même la convention de financement et c'est aussi l'accord-cadre des prestations de communication.

95. Convention de financement au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2020-2021.

M. LAIGUILLON : Merci Monsieur le Maire. Dans le cadre de sa politique en faveur des pratiques sportives de haut niveau, la ville accompagne depuis de nombreuses années le développement du rugby d'élite à Bayonne et conclut chaque année à un engagement de soutien financier par la signature d'une convention de financement. En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro pour la saison sportive 2020-2021, une subvention totale de 650 000 euros dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

96. Accord-cadre de prestations de communication et de promotion de la Ville – Signature de l'accord-cadre avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro. – saison sportive 2020-2021.

M. LAIGUILLON : Il a été décidé d'acquiescer auprès de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro diverses prestations de communication visant à rapprocher et à associer le nom et l'image de la ville à celle du club, au travers d'un contrat de prestation de service. En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre pour un montant maximum de 290 000 euros dans les conditions énoncées en note explicative de synthèse, et à prendre toutes décisions concernant son exécution et son règlement.

M. ETCHEGARAY : Merci, Monsieur Laiguillon. Nous avons décidé de regrouper ces quatre rapports. Monsieur Etcheto vous allez intervenir, Madame Capdevielle également, et Madame Herrera interviendra.

Mme HERRERA : J'interviens sur la délibération 94 et la délibération 97.

M. ETCHEGARAY : Nous prenons les quatre en bloc, si vous en êtes d'accord, Monsieur Etcheto, vous avez demandé la parole. On commence par Madame Herrera, donc ouvrez le feu.

Mme HERRERA : Le feu risque de ne pas être très intense vu l'heure. Monsieur le Maire et chers collègues. Nous souhaitons dans le cadre de notre intervention et afin de faciliter la compréhension globale par les Bayonnais et les Bayonnaises qui nous regardent sur ce sujet à une heure tardive, et qui nous regarderont plutôt demain, ou plus tard, de regrouper les délibérations 94 et 97 portant de manière directe et indirecte sur les infrastructures, le projet de transformation du stade Jean-Dauger, et les supports administratifs et juridiques permettant la réalisation des travaux.

Intervention relative à la délibération n°94 - Stade Jean-Dauger – Avenant à la convention d'occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro.

Mme HERRERA : Cet avenant constitue le renouvellement de la convention d'occupation temporaire du stade Jean-Dauger contre une redevance annuelle de 218 000 euros payables par trimestre, qui cette année a été réduite de 50 % en raison de la crise Covid.

Cette convention signée entre la Ville et la SASP ABRP en juillet 2019 pour une année, elle aurait dû être reconduite pour la même durée et dans les mêmes conditions sur lesquelles nous avons déjà eu l'occasion d'échanger à de nombreuses reprises, et sur lesquelles, au regard des autres questions d'actualité urgentes à aborder, nous ne reviendrons pas.

Cette convention, dont la reconduction classique est modifiée, car réduite dans sa durée de cinq mois et son terme le 31 décembre 2020. En effet, la SASP Aviron bayonnais Rugby Pro a fait part à la Ville de Bayonne de son souhait de conduire et porter comme maître d'ouvrage un projet global de développement et de modernisation des installations du stade Jean-Dauger. Il s'agit donc de sécuriser, comme nous l'avions évoqué précédemment, administrativement les travaux envisagés ou déjà engagés, via deux supports juridiques appelés à se succéder dans le temps, du 26 juillet au 31 décembre 2020 par la convention d'occupation du domaine public, et en particulier, du terrain dit terrain d'honneur.

Cette convention prévoit dans son article 7 la réalisation de travaux par le bénéficiaire de la convention, donc l'Aviron Bayonnais Rugby Pro que je citerai ABRP pour la suite, afin de s'adapter aux exigences du label Stade qui sont formulées à la fois par la Fédération française de rugby et par la Ligue nationale de rugby qui regroupe les clubs professionnels.

Cette convention prévoit des travaux sous condition que le bénéficiaire assure la maîtrise d'ouvrage, le financement des travaux, et qu'il en informe préalablement le propriétaire. Sur ce dernier point, nous constatons que la mention d'un courrier d'information sur des travaux dits superficiels – ceux qui auront fait un petit tour au stade, ont vu que la notion de superficielle est très relative – ne date que du 29 mai 2020 et a été rajoutée à la version initiale de la délibération, il y a deux jours. Il s'agissait très certainement d'un oubli.

Ce support conventionnel permettra de réaliser les premiers travaux : le terrain semi-synthétique ou semi-naturel, - tout dépend comment on le considère – son déplacement, la fosse destinée à accueillir les remplaçants et l'éclairage.

A partir du 1^{er} janvier, nous aurons donc un nouveau support. Une nouvelle délibération permettra ou permettrait, comme cela a été voté pour le projet AB Campus en décembre 2019, de basculer sur un bail emphytéotique administratif, BEA, d'une durée très nettement supérieure à la convention annuelle, donc 60 ans dans le cadre du campus si nous pouvons imaginer que ce sera à peu près la même durée. Afin de sécuriser dans le temps les investissements initiaux réalisés et de rendre leurs financements possibles.

Au-delà de ces éléments juridiques, la délibération à la convention en annexe dévoile le projet Stade Jean-Dauger, dont la presse a relayé une partie du contenu, mais pas totalement, dont les membres du Conseil municipal ont pris connaissance lundi dernier, à l'occasion d'une réunion consacrée exclusivement à ce sujet. Nous avons demandé cette réunion, j'en reparlerai après, dès le mois de décembre, à l'occasion du vote du bail emphytéotique pour le AB Campus.

Le projet tel que décrit dans la délibération est particulièrement ambitieux. Il vise à déplacer le terrain d'honneur pour le rapprocher de la grande tribune. Nous, nous préférons la notion de stade à l'anglaise, qui est davantage adaptée au rugby que de chaudron, parce qu'on parle plutôt du chaudron Geoffroy-Guichard pour le football et l'AS Saint-Etienne ou par exemple Lille. Donc nous parlons plutôt d'un stade à l'anglaise avec l'implantation d'une pelouse semi-synthétique favorisant à la fois une plus grande amplitude d'usage - certains parlent de jeu plus rapide, qui correspond mieux, semble-t-il, aux caractéristiques de l'équipe, mais ce n'est pas le sujet du jour, nous ne sommes pas là pour parler sport véritablement - donc une

meilleure qualité de jeu quelles que soient les conditions climatiques et l'installation d'un éclairage adapté à cette nouvelle configuration comme l'exige le cahier des charges LNR/FFR.

Une remarque, il n'y a pas de cohérence entre les termes utilisés dans la délibération et l'avenant à la convention. D'un côté, nous avons le terme « *déplacé* » et de l'autre nous avons le terme « *remplacé* ». Nous voyons bien qu'il y a eu des hésitations. Donc, les documents qui nous sont soumis ne sont pas homogènes au niveau du vocabulaire.

Il s'agit également de réaliser un espace couvert en fosse pour les joueurs remplaçants, et de reconstruire, c'est la nouveauté, une nouvelle tribune de face Est pour la rapprocher de la nouvelle aire de jeux à présent très éloignée de la tribune dite populaire de face, tout en la transformant totalement en matière de confort de services et de nouvelles prestations commerciales et partenariales, sources de nouveaux revenus pour le club.

La délibération 97 est en relation directe avec la réalisation de cette nouvelle tribune.

Intervention relative à la délibération n°97 – Stade Jean-Dauger – Projet d'aménagement du stade – Autorisation de dépôt de permis de construire au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro

Mme HERRERA : Elle porte sur le projet d'aménagement du stade. L'autorisation du dépôt de permis de construire au bénéfice de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro. Cette demande est rendue nécessaire par la nature des travaux qui sont précisés dans cette délibération.

Il s'agit à présent de réaliser sur une parcelle de 4 000 m² appartenant à la commune, une tribune Est de deux niveaux de 3 810 places. Nous avons posé la question en commission. On nous a assuré que les abonnés actuels de la tribune de face seront relogés à leur place dans cette nouvelle tribune, puisque nous savons que lorsqu'il y a eu des travaux dans la tribune d'honneur, par exemple, les abonnés ont été déplacés de leur plein gré.

Cette tribune regroupe aussi 840 places VIP et porte aussi sur la création d'une butte paysagère à l'arrière des gradins pour la pelote, une mise en valeur du fronton et la construction de vestiaires et de sanitaires, ce qui n'est, certes, pas un luxe pour ceux qui fréquentent le stade les jours de match.

Il convient de noter que la destruction de la petite tribune actuelle et l'exécution des travaux seront soumises à la signature du BEA, sur lequel le Conseil municipal devra se prononcer en fin d'année. Cela est mentionné dans la délibération 14.

A la suite de ces informations, précisions et regroupements, nous souhaitons présenter l'analyse de notre groupe. J'ai pris conscience en fait, que peu de Bayonnais savaient que le stade Jean-Dauger avait été construit sur les terres agricoles et d'élevages de l'ancien hospice, de l'actuel hôpital, constituant un bien commun des Bayonnais et des Bayonnaises, qu'ils soient supporters ou pas. Du fait de son histoire, de son nom et de son implantation en ville, il s'agit d'un élément du patrimoine bayonnais, connu et reconnu tant sur le plan national qu'international.

Cet état de fait doit impérativement être pris en compte dans le cadre de nos réflexions. C'est pourquoi nous nous félicitons de plusieurs éléments. Je vais le dire de manière très claire afin que l'on ne dise pas que nous faisons que critiquer. Notre groupe se félicite en premier lieu qu'un projet global, le projet de rénovation du stade porté par l'ABRP et ses dirigeants fortement engagés, aux implications pérennes, car c'est important de le souligner parce que nous avons connu des périodes très troublées y compris récemment, que ce projet soit

présenté à la suite de décennies de travaux au coup par coup pour répondre au plus vite, alors que souvent le « très vite » ne va pas avec le bien. On pense en particulier à la tribune de face dont le toit vibrait dangereusement lors de son inauguration.

Donc pour répondre soit à des opportunités, soit à des exigences en matière de sécurité et de confort, soit à la saisie d'opportunités éphémères, là, on pense à la piste d'athlétisme. Le stade actuel est donc une sorte de puzzle dont les Algeco, par exemple, qui accueillent les équipes que nous recevons et qui constituent des vestiaires – je vous invite à aller les visiter avant qu'ils ne soient détruits – sont quand même une curiosité. Ces équipements sont adaptés pour certains, mais pour d'autres, pour le moins disparates, peu fonctionnels et inesthétiques, en tout cas en décalage avec l'histoire, avec l'image du club, du stade et de la ville.

Nous nous félicitons également que ce projet global intègre simultanément les exigences et les besoins en matière de formation, de performances sportives intégrant les féminines d'une part, et d'amélioration des conditions d'accueil des partenaires et des spectateurs.

Nous nous félicitons aussi que les infrastructures associées au volet accueil lors des matchs soient aussi pensées pour une exploitation durable et continue en dehors des événements. La conjonction de ces différents facteurs constitue une voie d'autonomie économique et de consolidation financière durable. D'autres clubs ont emprunté cette voie, ou sont en train de l'emprunter, permettant de limiter autant que possible les aléas sportifs, que l'on ne maîtrisera jamais, par exemple une descente.

Nous félicitons aussi que le plan de financement vise un équilibre des apports publics et privés, sans recours à des supports juridiques tels que les partenariats public-privé, dont les effets d'aubaine à court terme ont souvent un effet boomerang très négatif sur les finances publiques à plus long terme. Le stade de Bordeaux par exemple, ou d'autres équipements plus proches, mais on ne va pas faire de peine à nos voisins, nous donne des exemples plutôt négatifs.

Nous nous félicitons aussi que le stade Jean-Dauger, via le BEA, reste propriété de la Ville et reste au sein du patrimoine bayonnais.

A contrario, nous souhaitons manifester des regrets, mais surtout des inquiétudes.

En matière de regrets, la transmission très tardive, le 20 juillet 2020, des informations relatives aux nouveaux projets que nous avons sollicités dès le Conseil municipal privé du 28 avril, à la suite d'articles publiés par la presse. Cette date du 20 juillet nous paraît trop proche à ce jour.

Nous regrettons aussi qu'une plus grande transparence n'ait pas prévalu sur ce dossier en direction des Bayonnais, des Bayonaises, et des abonnés, car il y a beaucoup de rumeurs de couloirs sur les réseaux sociaux et autres. Ces abonnés et ces partenaires constituent une des ressources et les principales forces du Club.

Nous regrettons aussi une certaine précipitation perçue ou réelle, en raison de l'absence de transparence et de communication qui, au regard de l'agenda qui nous est imposé, ne nous permet pas de réfléchir avec du recul collectivement, et de mesurer les impacts, y compris en matière de transition écologique, mais des impacts de tous ordres sur un projet qui est à la fois très structurant et très imposant.

En matière d'inquiétudes et d'incertitudes, nous ignorons les priorités en termes calendaires de réalisation des différents volets du stade Jean-Dauger. Pire, il semble à présent que l'agenda de mise en œuvre des travaux soit inversé par rapport à celui des votes en Conseil municipal et de présentation des différents projets.

En effet, en décembre 2019, le Conseil municipal avait validé à l'unanimité le BEA du projet *AB Campus* qui devait être réalisé sur les terrains secondaires. Ce projet intégrait un centre de performance, un parcours balnéo-soins en musculation plus moderne et cohérent pour le haut niveau que celui actuellement au stade, une brasserie, un demi-terrain couvert pour les entraînements en cas de pluies abondantes, des locaux scolaires ou de formation, des espaces réceptifs, des bureaux dignes de ce nom pour remplacer le chapiteau et les cubes de chantier – l'expression n'est pas de moi, elle est extraite de ce qu'a dit le club ce jour-là -, mais aussi de salles dédiées au rugby féminin, aux associations locales, au sport santé, au sport adapté, afin d'enrichir le simple projet sportif. La pose de la première pierre était bien prévue au mois de juin 2020 pour une livraison en juin 2021. Cette annonce a été faite cette année au mois de janvier 2020.

En juin 2020, des travaux d'une tout autre nature – le déplacement du terrain, je n'y reviens pas – ont été lancés non pas sur les terrains secondaires, mais bien sur le terrain d'honneur, dont la nature de ces travaux laisse présager d'autres aménagements par effets dominos – c'est un terme que j'avais écrit, que vous avez utilisé tout à l'heure – l'éclairage et surtout le déplacement de la petite tribune qui, de fait, ne sera plus une petite tribune.

Donc ce jour, 23 juillet 2020, le Conseil municipal prend connaissance que dans le cadre de la réunion du 23 juin et le 26 dans le cadre du vote, d'un projet global du stade sur lequel, quand vous avez interrogé les présidents du club, le projet de Campus reste apparemment à présent très flou.

En réponse à nos questions, ils nous ont précisé que le projet présenté lundi était en synergie avec le projet *Campus*, que certaines fonctions restaient exclusivement sur le volet Campus, sans préciser lesquelles. Nous n'avons pas eu de réponses précises sur ce qui constitue pour nous, le volet essentiel, qui est le volet formation. Car je rappelle à ceux et celles qui ne le savent pas encore que l'Aviron bayonnais est le premier club formateur en France sur la saison 2019. Nous n'avons pas les résultats sur 2020, mais ils seront tronqués. Ce campus était aussi un élément essentiel en matière d'optimisation de la performance de l'équipe du Top 14, mais aussi des féminines de l'ASB et en particulier des joueuses internationales.

Cette incertitude en matière de calendrier de réalisation globale est accentuée par les inconnues budgétaires. Le projet AB Campus était estimé à 13 millions d'euros, financés à moitié par les collectivités, donc 5 millions d'euros du département, de la Région, de l'Agglo, de la ville, et pour moitié par le club et ses partenaires.

La bascule opérée à présent sur un projet global de stade génère également une augmentation très sensible de l'enveloppe, qui est doublée, et qui passe à 26 millions d'euros. Tribune Est, vous l'avez dit, on rajoute une tribune sud, un virage sud. Je ne vais pas développer, vous l'avez fait tout à l'heure.

Pour nous, le problème principal, ce sont les incertitudes qui pèsent à la fois sur le montage financier public, puisqu'on passe de 6,5 à 13 millions d'euros pour le public, mais aussi pour le privé. Puisque nous n'avons pas eu non plus de garanties sur le financement par le club lui-même, sachant que la réunion des actionnaires est prévue dans les jours qui viennent. Donc nous en saurons peut-être davantage après cette réunion des actionnaires.

Ces questions globales et financières se posent dans un contexte de post-Covid, marqué par des incertitudes économiques, sociales et sanitaires peu favorables à des engagements tant publics, sollicités par ailleurs sur des urgences sociales et économiques, que privés, avec une

faible visibilité pour les entreprises sur leur marché et sur leurs affaires. Des choix de priorités devront très certainement être opérés.

C'est pourquoi nous aurions souhaité que la délibération 97 soit reportée afin de donner un temps supplémentaire à l'information et à la réflexion pour assurer un consensus autour de ces propositions que nous avons pour la plupart évaluées de manière positive, mais dont les zones grises restent trop nombreuses, en matière de planification, d'articulation des différents volets du projet Stade, de soutenabilité et de financement sur un temps très court, puisque l'agenda est présenté comme un agenda 2020-2022.

Rappelons quand même, et nous l'avons vu tout à l'heure, que sur cette même période, la Ville était engagée sur d'autres projets structurants : le musée Bonnat-Helleu, la médiathèque et les écoles, dont certaines délibérations précédentes laissent, d'ores et déjà, présager un glissement financier.

En raison de ces différents arguments, nous voterons pour la délibération 94 qui porte sur le prolongement de la convention pour qu'il y ait un support juridique aux travaux déjà engagés et pour ne pas mettre le club en difficulté. Par contre, nous nous abstenons sur l'autorisation à déposer un permis de construire, sur la délibération 97, car nous n'avons pas eu des réponses claires aux différentes questions que nous avons posées. Je vous remercie de votre attention.

M. ETCHEGARAY : Merci Madame Herrera. Madame Capdevielle, avant Monsieur Etcheto, vous dites quelques mots.

Mme CAPDEVIELLE : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Je serai moins longue, mais Sophie a dit tellement de choses que je ferai en sorte de ne pas les reprendre. Puisque Monsieur le Maire et chers collègues, vous nous demandez d'autoriser la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro a déposé une demande de permis de construire. C'est la délibération 97, intrinsèquement liée à la délibération 94, qui pose un cadre juridique, donc dans l'attente.

Comme le précise et le prévoit la délibération, l'exécution de ce permis de construire reste complètement subordonnée à la conclusion d'un bail emphytéotique administratif. Donc ce vendredi, vous posez la première pierre d'un très vaste projet de restructuration complet, il faut le dire, du stade Jean-Dauger. C'est vrai qu'après des décennies de rafistolage en tout genre, il faut vraiment se féliciter, et je pense que nous serons unanimes, qu'enfin il y a un projet global de restructuration de notre stade emblématique. Egalement, qu'il puisse bénéficier d'un projet global de restructuration qui est non seulement sportif, éducatif, mais aussi économique, et tout cela, comme vous l'avez dit, dans un cadre très urbain, ce qui est effectivement assez rare en France.

L'ampleur de cette opération, qui est une opération majeure pour la ville, pour l'agglomération, et pour le grand bassin de vie, doit nous amener à de la réflexion, à de l'attention, mais aussi à de la prudence, puisque ici nous sommes des conseillers municipaux. Familièrement, si vous me le permettez Monsieur le Maire, vous nous demandez un petit peu de mettre la charrue avant les bœufs. Parce qu'alors même que ce permis de construire est conditionné par la signature intrinsèque d'un bail emphytéotique administratif, bail administratif, bail emphytéotique dont nous ne connaissons ni la durée, car cela peut aller selon la loi de 18 à 99 ans, et ce n'est pas du tout la même chose de ses conditions d'exécution, ni le montant du loyer ni surtout les obligations réciproques. Mais si ce n'était que cela.

Pour ce qui me concerne, je voterais cette délibération s'il n'y avait que la question de la future signature du bail emphytéotique. Nous avons pu le faire par le passé pour le précédent projet, même si cela pouvait être discuté, c'était logique politiquement. Par contre, là, nous sommes

dans une situation bien différente. Bien sûr, votre belle plaidoirie, je vous félicite, vous avez toujours du talent, mais de belles images en 3D ne donnent pas pour autant de la visibilité sur un montage financier public-privé. Je partage ce qu'a dit Sophie, la discussion ne se fait pas sur la question public-privé, puisque effectivement cela ne pose pas de difficulté. Mais vous avez fait, avec votre plaidoirie de bon avocat, un tour de table financier très optimiste, mais surtout très virtuel. Très virtuel, parce que le financement par *Cœur de ville* n'est pas extensible, il y en a peu, il y a beaucoup de villes. Il y a déjà d'ailleurs des fonds qui ont été engagés, nous l'avons vu aujourd'hui. Vous savez très bien que dans le contexte économique, sanitaire et social actuel, les fonds de l'Etat et des collectivités locales ne sont pas du tout extensibles.

C'est vrai que nous sommes dans un contexte national qui aujourd'hui, doit nous ramener aussi à faire preuve de prudence. Nous sommes à la veille d'une très grave crise économique, tout le monde le sait. Nous savons aussi que l'Etat a décidé de cibler la relance sur l'emploi et sur l'environnement. Nous savons également qu'il y a des impératifs pour l'Etat et pour les collectivités importantes à venir : la Coupe du Monde, les Jeux olympiques. Et parmi les aléas, quand je parle de prudence et de délais qui nous auraient été nécessaires pour mieux examiner le projet et en avoir une vision plus globale pour pouvoir apprécier, on ignore encore, à ce jour, si les actionnaires ont pu discuter et valider le projet.

C'est vrai qu'il y a, et je résume, des aléas, un cadre juridique qui reste quand même à définir. Dire qu'un BEA, ce n'est pas suffisant, là, il faut réellement savoir quelles sont les protections et quelles sont les garanties pour la ville dans un contexte économique qui a évolué depuis le vote dans le précédent mandat pour le précédent projet. Il y a des réalités bancaires. Les banques ne vont peut-être pas se satisfaire d'une délibération, mais elles auront besoin d'autres éléments de sécurité pour sécuriser le financement. Nous n'avons pas également vraiment de connaissance, vous nous dites 3,5 millions d'euros, mais c'est un peu à la louche, nous ne connaissons pas le niveau de participation effective de la ville et des autres collectivités, nous sommes tous des contribuables. Sans compter l'aléa de l'avenir du sport professionnel par rapport au contexte sanitaire actuel, et je dirais même du sport collectif en général.

C'est vrai, nous sommes tous d'accord pour le dire, ce stade et le club sont notre bien commun, mais sont aussi très emblématiques de notre ville. Justement, à ce niveau, pour ce qui me concerne et en tout cas en responsabilité, je ne pourrai voter que lorsque tous les éléments substantiels du projet, en particulier financiers, seront sur la table et que nous pourrons débattre contradictoirement de ce projet.

Bien évidemment, il faut donner un cadre juridique, donc il faut voter pour la délibération 94, puisque le club doit bien évidemment être sécurisé sur le plan juridique. Mais je partage totalement l'analyse qui vient d'être développée par Sophie Herrera, que je fais mienne. J'estime que le dossier contient, à ce niveau, des incertitudes. Ce n'est pas un vote contre, loin de là, bien au contraire. Je préfère, pour ce qui me concerne, ne pas prendre part au vote.

Je ne souhaite pas prendre part au vote, ce qui veut dire que cette position peut bien évidemment évoluer en fonction des éléments concrets et tangibles que vous pourrez nous apporter. Je vous remercie pour votre attention.

M. ETCHETO : Merci Monsieur le Maire. Je vais m'efforcer d'être concis, car je pourrais faire miens les arguments qui ont été développés en détail par Sophie Herrera et par Colette Capdevielle. Quelques considérations rapidement. L'attachement à l'Aviron bayonnais, je crois qu'il ne fait pas objet de discussion parmi nous, certains et certaines sont nés avec le club où

même dans le club. Nous connaissons tous la dimension patrimoniale et affective que nous avons et que de nombreux Bayonnais ont pour l'Aviron.

Le deuxième point qui fait je crois consensus, c'est le maintien du stade Jean-Dauger comme stade de centre-ville, dont nous sommes non seulement fiers à plus d'un titre, notamment de par sa position de stade de centre-ville, je n'y reviens pas. La valorisation nécessaire de ce site comme un espace qui devrait profiter à tous, dans un cadre de centre-ville rare privilégié et aujourd'hui certainement mal valorisé, tel qu'il existe par rapport à ce qui pourrait être fait. Quand je dis au profit de tous, c'est même au-delà des simples besoins de l'Aviron Rugby Pro.

Autre point, c'est permettre au club de construire sa politique sportive de haut niveau, là, j'é mets une petite réserve. Je ne suis pas certain que ce soit un objectif de politique municipale de dire que l'on doit être dans le Top 10. C'est un objectif certainement de club, et nous devons le soutenir, l'accompagner, mais cela ne peut pas être notre horizon politique, même si nous l'espérons en tant que Bayonnais, bien entendu. Mais en tant que responsables politiques, c'est autre chose, je crois que notre exigence est plus large.

Je rajouterai une chose importante puisque nous parlons du stade. Il y a quelque chose que je crains un peu en regardant tout ce qui se fait ailleurs dans le sport de haut niveau, au rugby et peut-être plus encore dans d'autres sports. Attention, gare à la gentrification, c'est un terme que l'on utilise en urbanisme, mais gare à la gentrification du stade et des stades de rugby, Jean-Dauger, comme le reste. Nous savons aujourd'hui qu'il y a des modèles économiques qui sont à l'œuvre et qui réservent de plus en plus le stade ou les stades à des publics huppés. Je crois que l'une des forces de l'Aviron, c'est un public populaire. Il faut que le stade Jean-Dauger, y compris dans ses évolutions futures, reste un stade populaire et accessible au plus grand nombre. Je vois quelques remarques, mais à travers le renchérissement des prix des abonnements et des politiques de partenariat qui réservent de plus en plus de place à nos partenaires économiques nécessaires, évidemment, on constate ce phénomène à l'œuvre.

Une fois que l'on a posé cette réflexion, il y a évidemment dans ce que vous nous présentez quand même beaucoup d'interrogations et de nombreuses incertitudes. La première interrogation, en effet, c'est qu'il y avait un premier projet qui avait été pour le coup de manière plutôt exemplaire à partager et avancer, c'était le projet *d'AB Campus*. Actuellement ce projet est très sensiblement révisé, complètement révisé, avec des conséquences qui posent questions en matière de calendrier, de coûts, tout cela a été dit. Il y a également des parties de fragilité qui ne nous échappent pas.

Bien évidemment, c'est la dimension notamment du BEA sur lequel je pense que nous sommes d'accord quant au mode éventuel de mise en œuvre de ce projet, même si, attention, il faudra que l'on échange sur les modalités précises de cet outil. Mais surtout derrière, il y a la question du financement, également la question des usages éventuels de cet outil.

Question sur le financement, à la fois sur la partie financement qui est d'un montant élevé, personnellement j'en étais resté à 26 millions d'euros, mais si ce montant est hors taxes, ça veut dire : 31 millions d'euros. Donc, tout de suite le montant est plus élevé, avec une parité d'autofinancement, puis l'appel aux collectivités locales. Je crois que pour les deux, il y a quand même de grosses incertitudes, je vais y revenir dans un instant. En tout cas, il est évident que si l'on imagine l'hypothèse où il y aurait un financement public important, il faudra qu'il y ait aussi des contreparties très importantes en matière d'usage public, c'est quelque chose de tout à fait évident.

Mais les incertitudes sont là, cela a été rappelé. D'abord, il ne faut pas oublier qu'il y a ce que nos amis anglo-saxons appellent à juste titre, et ils savent cela mieux que personne, ils l'ont

inventé : la glorieuse incertitude du sport. Ce projet est quand même aussi lié à une réussite sportive dont il faut garder à l'esprit qu'elle peut être aléatoire. C'est une première chose à garder à l'esprit qui doit nous rendre prudents. Sophie a évoqué une éventuelle descente, cela peut toujours arriver. Evidemment, nous avons des bonnes années, puis de moins bonnes années, cela compromet ou cela obère les modèles économiques tels qu'on les a imaginés. Il y a ce risque-là.

Evidemment, il y a autre chose, c'est qu'au moment où ce projet a peut-être été imaginé, c'était déjà il y a quelques mois, c'était déjà le monde d'avant. Je ne parle pas du point de vue politique, mais du point de vue sanitaire, mais c'était tout autrement. Nous savons parfaitement aujourd'hui que la crise que nous traversons, qui ne fait que commencer, la crise sanitaire est là, mais la crise économique qui prend le relais, elle va forcément avoir des conséquences. Elle en a déjà sur le sport professionnel et le modèle économique du sport professionnel en général, du rugby en particulier. Elle va avoir des conséquences sur la situation économique des entreprises qui sont les partenaires attendus au soutien de l'autofinancement de ce projet. Elle va avoir des conséquences aussi, et nous l'avons évoqué au moment des orientations budgétaires et nous en avons bien conscience, sur la situation financière et budgétaire des collectivités de manière générale, de l'Etat, et en cascade toutes les collectivités locales qui sont derrière. Nous avons cette incertitude qui est quand même considérable. Je crois qu'il faut bien que tout le monde le mesure.

Même chose aujourd'hui de ce que nous savons, la position elle-même de l'Aviron bayonnais et de son actionariat sur le projet, elle n'est pas encore acquise. La preuve, évidemment que nous ne sommes pas encore à maturation de ce projet qui nous est présenté, même très loin de là, je dirais qu'il s'agit d'un premier pas, d'une prise de contact, et je crois qu'il faut le voir de cette manière.

Bien sûr, exactement pour les mêmes raisons et avec les mêmes réserves, on n'en tire pas tout à fait une même conclusion sur le sens du vote. C'est-à-dire qu'en ce qui concerne l'autorisation de dépôt, ce n'est pas une délivrance de permis de construire, nous sommes bien d'accord que tout le monde soit clair, je le dis notamment pour la presse. Il s'agit d'autoriser simplement le club à déposer un permis de construire. C'est-à-dire à avancer un peu sur la conception de son projet, pour que l'on puisse aussi en juger et avoir derrière les précisions qui s'imposent, qui pour l'instant, comme vous l'avez dit, sur le plan du financement, les choses sont vraiment très vagues, et c'est normal, c'est l'état du projet, nous ne vous en faisons pas le reproche.

Donc, nous sommes bien d'accord que nous voterons pour autoriser ce dépôt de permis de construire par le club, mais c'est pour donner la chance à ce projet de pouvoir avancer, en tout cas, de se proposer à nous. Ensuite, il y aura un examen qui sera fonction de beaucoup de choses. Evidemment, le bail emphytéotique administratif sera une condition et une étape importante, je crois que je l'ai dit. De toute manière, nous sommes d'accord que c'est la condition incontournable pour nous, pour le centre de formation, pas de bail emphytéotique administratif on ne le fera pas d'une autre façon, il n'est pas question d'aliéner par exemple ce bien. Donc, pour cet outil là, OK, mais il faut que l'on discute de ses modalités puis, que l'on puisse y voir un peu plus clair, peut-être sur le paysage économique général, également de la faisabilité tout simplement de ce projet.

Nous avons besoin aussi de quelques éclaircissements et de quelques assurances sur la dimension du centre de formation. Parce que ce sujet nous avait réunis et avait fait consensus, c'est un outil nécessaire. C'est même la première pierre, et nous étions tous d'accord, il y a quelques mois, pour valider cette question dans le premier projet. Bien évidemment, on ne peut qu'être d'accord avec ce projet qu'à la condition qu'il intègre pleinement ce besoin auquel nous avons souscrit.

Voilà un peu la série de conditions, je préfère les énoncer par avance, avec lesquelles nous examinerons l'évolution de ce projet, avec évidemment tout l'attachement que nous avons pour l'Aviron, pour sa réussite et pour les retombées positives pour la ville. Egalement, l'esprit de responsabilité que nous devons tous avoir en tant que dépositaires tout simplement de la gestion publique de la ville. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Merci Monsieur Etcheto. C'était clair. Ce sera encore plus clair si vous me confirmez bien votre sens du vote. 94 et 97, vous votez pour, mais avec toutes les explications que vous venez de donner.

M. ETCHETO : De la même façon que Colette disait tout à l'heure que son vote ne présuait pas du vote à venir. Pour nous, c'est la même chose, dans l'autre sens, en quelque sorte.

M. ETCHEGARAY : Très bien, vu l'heure, mais le sujet est important, je vais tenter de répondre et j'ai noté tout ce que vous avez dit. Bien sûr, d'autres que moi peuvent éventuellement intervenir sur ces points.

Je ne reviens pas sur tout l'historique que Madame Herrera a fait, la question n'est pas là, en tout cas, elle n'est pas de savoir d'où on vient, la question est de savoir où l'on va. Oui, bien sûr, il faut savoir d'où on vient pour savoir où l'on va. D'accord.

Les supporters ne sont pas informés, je ne sais plus qui l'a dit. Les actionnaires, on ne sait pas trop. Les actionnaires, ce sont les actionnaires du club, donc ce sont les dirigeants du club qui vont informer les actionnaires. Laissons faire les choses dans le bon ordre. Nous disons que l'on n'aimait pas le rapport public-privé, donc n'invertissons pas les choses, et ne disons pas que c'est le public qui va dire ce qu'il faut faire dans le privé, cela n'existe pas. Quant aux supporters, bien évidemment, ils sont supporters d'un club, je pense que c'est le club qui les informera le moment venu, et il leur appartient, bien sûr, d'en décider.

J'ai dit qu'effectivement il y avait une évolution du projet, lorsque nous avons vu cela ensemble en décembre dernier, cela concernait l'AB Campus, cela concernait le centre de formation. C'est bien sûr cela, et rien d'autre, encore que, vous aviez les uns et les autres posé la question, en disant que cela ne pouvait pas s'arrêter là, et qu'il faudra bien que l'on puisse voir l'entièreté du projet, stade compris. On vous avait indiqué qu'effectivement, cela pourrait être dans un second temps, et de toute façon, c'était évidemment l'acte II.

Vous dire que les choses ont été inversées, je l'ai précisé dans ma présentation, les dirigeants du club sont venus expliquer le pourquoi des choses, je ne vais pas revenir sur ce sujet. Lorsque vous évoquez des incertitudes sur les financements publics et privés aussi, oui. Ecoutez, si l'on s'interroge sur tout cela, on ne fera jamais rien. Car, s'il n'y a pas une délibération qui dit que l'on est prêt à s'intéresser aux projets, un début de quelque chose, ce n'est même pas la peine d'aller voir les banques.

Incertitude des financements publics, je l'ai dit tout à l'heure, Monsieur Bergé, vous l'avez dit, ce n'est pas absurde de considérer que la Région puisse venir à hauteur de 3 millions d'euros. Je vous ai dit que le département, ce n'est pas absurde qu'il puisse être à la même hauteur, puisque c'est la même chose pour Pau. Est-ce que je dois dire que le bicéphalisme de ce département et les droits que nous avons de tirage ne doivent pas être inférieurs à ceux de nos amis béarnais ?

Evidemment, il y a des incertitudes, mais oui, je ne suis pas en train de vous dire que tout est calé. Mais si, à ce stade-là, il faut avoir tous les éléments, on n'y arrivera jamais. Mais la

charrue avant les bœufs, non, justement, ce n'est pas la charrue avant les bœufs. Ce sont les bœufs et la charrue derrière. Parce que les bœufs, c'est ce que nous sommes en train de faire. Il faut ne pas avoir connu les financements et les montages financiers et juridiques des opérations complexes, car toutes les opérations complexes sont de cette nature. A un moment donné, il y a un élément qui doit être donné pour permettre de lancer l'opération. Il ne faut pas y aller n'importe comment, vous avez raison de l'avoir rappelé les uns et les autres, mais ce n'est pas n'importe comment.

Si l'on n'autorise pas aujourd'hui, le dépôt du permis de construire, il n'y aura jamais de projet, et l'on ne verra même pas ce sur quoi on va se présenter. D'accord. Et si nous ne pouvons pas autoriser la préparation du dossier de permis de construire, on n'aura jamais de projet. Et si on ne prépare pas un BEA, on saura jamais quels sont les contenus du cahier des charges et les conditions de ce BEA. Je n'ai pas parlé des conditions de ce BEA, pas plus de la durée de ce BEA. Vous nous dites que c'est 60 ans, parce que c'était ce que l'on avait envisagé pour *AB Campus*, vous avez raison, cela peut être du même ordre, je ne le sais pas. Nous ne sommes pas encore sur cette approche financière et juridique qui est à mener.

Par contre, ce qui est très intéressant et dans la délibération nous avons voulu le mettre. En effet, nous avons bien indiqué dans la délibération 97 : « *Il est proposé au Conseil municipal, d'autoriser la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro a déposé une demande de permis de construire valant un permis de démolir – pour la tribune Est – dont l'exécution sera subordonnée à la conclusion du bail emphytéotique administratif à intervenir* ». On va revenir pour le bail emphytéotique administratif. Nous ne sommes pas pieds et mains liés, nous ne sommes pas condamnés. Nous considérons simplement qu'il faut voir quelle est la faisabilité financière de cette opération. Je ne sais pas ce que les actionnaires vont répondre. Qu'il y ait des incertitudes dans ce dossier, oui. Si dans les projets, vous n'avez jamais connu d'incertitudes, c'est que nous n'avons pas mis en place beaucoup de projets.

Je pense qu'il faut prendre des garanties, c'est ce que vous dites, et elles sont dans la délibération que vous avez. C'est ce qui vous amène, Monsieur Etcheto, à dire : « *qu'après tout on y reviendra* ». Mais oui, on reviendra sur le BEA évidemment. « *Et que nous reviendrons sur le projet* », évidemment, que nous reviendrons sur le projet et nous vérifierons ce que sont les concours financiers qui peuvent venir, et nous vérifierons quels sont les financements publics sur lesquels nous pouvons réellement compter, bien sûr.

Je crois que la question est simple. On adopte cette délibération et le projet a encore des chances d'avancer. Ne pas le voter, je ne garantis pas que nous aurons quelques déboires sur le plan sportif. Certains, ici, sont plus spécialistes que moi, pour savoir que malgré tout, le modèle a beaucoup changé. Mais cela ne garantit pas non plus que, parce que nous aurons fait ce type d'équipement, on sera garantis d'être toujours dans l'élite.

Sauf que ce projet, c'est un projet qui touche aussi le rugby féminin. C'est un projet qui touche aussi, et cela a été présenté par les dirigeants tout à l'heure, l'urbanité de cette ville, parce qu'en fait, le stade était déjà en centre-ville, il le serait dans ce cas, encore plus. Souvenez-vous de la passerelle envisagée entre la porte de l'Espagne et l'entrée du stade en passant au-dessus des remparts Vauban, cela a été validé par l'architecte des Bâtiments de France, dans le principe. L'urbanité, la proximité au centre-ville du Stade est encore plus importante.

Je ne vois pas grand-chose à dire de plus, sans remettre en cause le fait que vous considérez que le volet formation est capital, puisque vous l'avez dit, nous avons délibéré sur cela. Je vous ai expliqué ce qu'il en était, non pas de ce renversement de situation, mais de ce fait qu'il y avait aussi une urgence sur le terrain de la construction d'un véritable modèle économique dans la durée, parce que tous les clubs sont en train aujourd'hui de se positionner là-dessus.

Encore une fois, est-ce que l'on se donne une chance d'aller vérifier plus avant la pertinence de ce choix-là, où l'on considère que ce n'est pas la peine ? Je crois que cela se pose dans ces termes.

Quant au fait de considérer qu'on vote le 94 et pas le 97, je l'entends, complètement. La délibération 94 c'est une prorogation d'avenant, cela n'engage pas grand-chose, c'est sûr, ça ne sert à rien. Parce que ce qui est important à cette délibération, c'est la préparation du BEA qui suit, ce n'est pas de le proroger. Il y a malgré tout une économie globale dans la proposition qui nous est faite, elle passe nécessairement par l'un et par l'autre.

Je vous propose de mettre aux voix cette délibération qui va clôturer quasiment, mais il y a encore une délibération derrière, mais je prends d'abord la délibération 94, parce qu'il y a une diversité de positionnement.

94 - Stade Jean-Dauger – Avenant à la convention d'occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro.

M. ETCHEGARAY : Vous avez été clair, Monsieur Etcheto pour dire que vous votiez cette délibération. Vous avez été claire aussi, Madame Herrera-Landa pour dire que vous votiez cette délibération 94. Nous sommes d'accord. Donc elle est adoptée à l'unanimité.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

95 - Convention de financement au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro - Saison sportive 2020-2021.

M. ETCHEGARAY : Je passe maintenant à la délibération 95 présentée par Cyrille Laiguillon. Je crois qu'il n'y a pas de problème. Pas d'abstention ni de vote contre ? C'est à l'unanimité.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mmes DURRUTY et MEYZENC ne participent pas au vote en leur qualité de conseillères intéressées.

96 - Accord-cadre de prestations de communication et de promotion de la Ville – Signature de l'accord-cadre avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro.

M. ETCHEGARAY : Pour la délibération 96, l'accord-cadre, je pense aussi. J'ai compris que Monsieur Duzert vote contre, sinon pas d'autres abstentions ni de vote contre ? Je vous remercie.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES

Mmes DURRUTY et MEYZENC ne participent pas au vote en leur qualité de conseillères intéressées.

M. DUZERT vote contre.

97. Stade Jean-Dauger – Projet d'aménagement du stade - Autorisation de dépôt de permis de construire au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro.

M. ETCHEGARAY : La délibération 97, c'est l'autorisation de dépôt de permis de construire. Et c'est là que la majorité dit oui, puisqu'elle propose. Et là, que dites-vous ?

Mme HERRERA : Nous nous sommes exprimés, en disant que l'on s'abstenait parce que nous manquons d'informations. Et surtout pour nous, le volet principal à sécuriser, c'est le volet AB

Campus. Nous avons l'impression qu'il est quelque part relégué au deuxième plan avec des incertitudes, et nous manquons dans tous les cas d'informations sur la sécurisation de ce volet qui est quand même la marque de fabrique de notre club. Même avec ce stade, on peut penser que nous aurons un stade rénové, mais nous aurons quand même un budget qui ne sera peut-être pas un budget d'une grande ville ou des plus grandes villes françaises.

Donc la valeur principale c'est le centre de formation, avec ce qui a été dit, le modèle qui est le modèle de Bilbao, pour le mettre en œuvre il faut un Campus.

M. ETCHEGARAY : Donc vous vous abstenez, très bien, c'est bien noté par les services. Et vous, vous ne prenez pas part au vote. Vous avez dit voter contre, c'est bien cela, Monsieur Duzert ?

M. DUZERT : Je n'ai encore rien dit, pour la délibération 97, je vote pour.

M. ETCHEGARAY : D'accord. Il faut que j'arrive à m'y retrouver. Oui, Monsieur Esteban.

M. ESTEBAN : Je ne prends pas part au vote.

M. ETCHEGARAY : Vous ne prenez pas part au vote. Est-ce que c'est clair pour les services ? L'essentiel c'est que ce soit clair pour les services qui prennent note. La délibération 97 est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme CAPDEVIELLE et M. ESTEBAN ne participent pas au vote.
Mme HERRERA LANDA (avec mandat) et M. BERGER s'abstiennent.

TOURISME

98. Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'Office de tourisme – Avenant n° 2.

M. ETCHEGARAY : Il reste la délibération 98 qui va aller très vite.

M. ALQUIE : En 2017, la Ville de Bayonne a conclu une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement portant conditions du concours financier de la Ville à l'Office de tourisme de Bayonne, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse.

Un premier avenant intégrant les modalités d'organisation des concerts « Lauga, côté scène » a été approuvé et doit être complété par un second avenant prorogeant cette convention d'une année supplémentaire. Au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la conclusion de cet avenant n° 2 ; d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

M. ETCHEGARAY : Je mets aux voix. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

M. ETCHEGARAY : Je vais vous indiquer la prochaine date de notre Conseil municipal, lié avec tout ce que l'on vient de dire, cela mérite une confirmation, mais je vous propose de le noter, ce sera un conseil municipal spécial sur le BEA. Vous voyez qu'il y a une logique dans

tout cela. J'aurais dû le dire avant que vous votiez, peut-être que les non-participations au vote, etc., parce que vous doutiez.

Conseil municipal spécial BEA, le 10 septembre 2020, précédé d'une commission générale le 1^{er} septembre 2020 aux heures habituelles, c'est-à-dire à 17 heures 30.

La séance suivante sera une séance publique le 8 octobre 2020, toujours à confirmer, précédée d'une commission générale le 29 septembre 2020 qui traitera les sujets divers.

Je vous remercie avec beaucoup de reconnaissance pour votre patience, parce qu'il était de notre devoir d'aller jusqu'au bout des choses. Il est tard, certes, mais nous avons libéré notre soirée de demain, et c'est bien aussi. Je vous remercie toutes et tous. Il y est prévu, je ne sais pas ce qu'il faut dire à cette heure-ci, un encas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01 heure.